



HAL
open science

La participation associative dans l'espace public local : le cas des habitants d'origine maghrébine de l'agglomération nantaise

Antoine Dumont

► To cite this version:

Antoine Dumont. La participation associative dans l'espace public local : le cas des habitants d'origine maghrébine de l'agglomération nantaise. Géographie. 2000. dumas-00712099

HAL Id: dumas-00712099

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00712099v1>

Submitted on 26 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université de Poitiers - Département de Géographie
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société
D.E.A. « Migrations : espaces et sociétés »**

Année universitaire 1999-2000

La participation associative dans l'espace public local

***Le cas des habitants d'origine
maghrébine de l'agglomération
nantaise***

**Antoine DUMONT
Sous la direction de M. Emmanuel MA MUNG**

Je tiens à saluer amicalement toutes les associations qui ont bien voulu me recevoir, ainsi que chacun et chacune des interviewé-e pour son accueil, sa patience et son soutien.

Je voudrais particulièrement remercier M. François Préneau, Adjoint à l'Intégration de la Ville de Nantes, pour ses conseils, son aide et sa disponibilité.

Sommaire

Introduction générale.....	4
----------------------------	---

Première partie

Le sens de la conflictualité dans le champ associatif	20
--	-----------

A - Euphémisation de la conflictualité dans l'espace public local	23
--	-----------

1. Les effets de la dynamique interculturelle municipale dans le champ associatif	
a / Nantes, « ville du métissage »	24
b / Associations culturelles	26
2. L'environnement institutionnel des pratiques associatives	
a / La territorialisation de l'action publique	29
b / La promotion de l'intégration républicaine	35
3. L'impossible participation aux processus décisionnels	
a / La Commission Départementale d'Accès à la Citoyenneté	39
b / La Commission Extra-Municipale Pour l'Intégration	43

B – Vers la résolution négociée de la conflictualité sociale	48
---	-----------

Transition - La volonté des habitants d'une participation concrète : l'exemple de l'animation socioculturelle et de l'ACCORD	49
--	----

1. Clamer son indépendance, réclamer des subventions	
a / Le problème lancinant des financements : critique du Fonds d'Action Sociale	54
b / Diversification des financements et des positions adoptées par les associations	58
2. L'antagonisme de l'autonomie et de la délégation : la médiation socioculturelle	
a / Creusement de la distance entre les institutions et les habitants d'origine	61
b / La médiation socioculturelle, une mode passagère ?	64
c / Les associations « communautaires », compléments ou substituts du travail social ?	66

Deuxième partie

La mobilisation de nouvelles identités collectives	71
---	-----------

A - Sociabilités associatives et sentiments d'appartenance	75
---	-----------

1. Des identités collectives illégitimes dans l'espace public	
a / Le refus de la stigmatisation et du devoir d'invisibilité	77
b / Affirmation d'une unité et d'une singularité collective	82

2. Evolutions de l'expression associative des sentiments d'appartenance	
a / Maintien et dépassement des groupements primaires	88
b / L'élargissement des cercles d'appartenances : du groupement au réseau	94

B - Organisation et fonctionnement 99

1. L'articulation entre une action locale et une pensée globale	
a / Le paradoxe du retour au local	100
b / Les identifications symboliques	105

2. L'ouverture démocratique contre la tentation de l'entre soi	
a / De l'adhésion à la prise de décision	107
b / Du public visé à la publicité des actions	111
c / Spécialisation et professionnalisation	117

Conclusion générale 122

Annexes 127

Annexe 1 : notes

a / Aperçu historique des immigrations maghrébines dans l'agglomération nantaise	128
b / Répartition de la population d'origine maghrébine dans l'agglomération nantaise	131

Annexe 2 : cartes

a / Répartition de la population dans l'agglomération nantaise en 1999	135
b / Répartition des étrangers dans la ville de Nantes en 1990	136
c / Population étrangère par rapport à la population totale dans chaque quartier en 1990 ..	137
d / La part des Algériens dans chaque quartier en 1990	138
e / La part des Marocains dans chaque quartier en 1990	139
f / La part des Tunisiens dans chaque quartier en 1990	140
g / Géographie des sites prioritaires dans le Contrat de Ville 2000-2006	141

Annexe 3 : documentation primaire

a / Extrait de la bande dessinée « <i>Bellevue 1967-1997</i> » réalisée pour l'équipe D.S.U	142
b / Plaquette de présentation de l'Association Culturelle Musulmane de Nantes Nord	143
c / Tract du Collectif « <i>Justice pour Zamani</i> »	144
d / Tract « <i>Brisons le silence</i> » des F.L.I.D.D.	145

Bibliographie 146

Introduction générale

DEFINITION DU CHAMP DE L'ETUDE

La présence des immigrés maghrébins dans l'espace public est un thème problématique. Sur le plan politique, ce thème est lourd des fantasmes liés à une vision essentialiste de cette population dont l'altérité culturelle serait irréductible, voire incompatible avec la conception républicaine de l'espace public : il serait trop long d'énumérer ici les différentes formes d'exclusion symbolique et matérielle qui découlent de cette vision, ni les nombreuses manipulations auxquelles elle donne libre cours dans les débats politiques. C'est sur le plan scientifique qu'il convient donc de s'interroger, en recherchant la cohérence et la validité de ce thème. En effet, que ranger sous cette expression de « présence dans l'espace public » ?

Tout d'abord, il y a le marquage territorial concret de cette présence, tant au niveau des personnes elles-mêmes (leur langage, leur apparence, leur comportement...) qu'au niveau des choses : les commerces ethniques (bouchers halal, cafés arabes, épiceries de quartier...), les lieux de rencontre (places, marchés, hammam...) et les lieux religieux (mosquées, carrés musulmans...), auxquels il faudrait ajouter les quartiers perçus subjectivement comme « quartiers arabes », ce qui nous renvoie aux fantasmes évoqués plus haut. Ce marquage est l'objet de nombreuses études sociologiques, autour de la question de la visibilité / invisibilité de cette population dans l'espace urbain. Tel n'est pas notre propos ici. La présence physique de la population maghrébine, sous forme de bâtiments et de lieux, se situe aux marges d'un sujet qui concerne avant tout la dimension « active » de cette présence, c'est-à-dire qui considère les personnes comme acteurs de leur engagement individuel et de leur participation à l'espace public local. Là surgit un autre thème en vogue, la « citoyenneté ».

Le discours sur la citoyenneté locale n'est pas exempt de risques méthodologiques, car il provient à la fois des acteurs du champ associatif et des décideurs publics [cf. paragraphe suivant]. A ce terme connoté, nous préférons celui plus modeste de « participation ». Mais celle-ci peut prendre différentes orientations, économique, sociale, culturelle, politique... La première renvoie non seulement à l'entrepreneuriat ethnique, mais également à toutes les

modalités d'insertion économique de la population maghrébine, du chômage massif aux travaux d'insertion en passant par l'économie informelle et la constitution d'une élite. L'étude de la participation économique se confond parfois avec celle de la vie associative : il suffit de citer des associations de cadres maghrébins comme *Synergie* à Lille ou *Algorithme* à Paris, qui utilisent leur légitimité ethnique pour favoriser l'embauche de jeunes franco-maghrébins¹. Mais cette participation économique n'est pas partie intégrante du sujet de cette étude. Seules les dimensions culturelles, sociales et politiques de la participation à la vie locale seront ici prises en compte. Encore que la dernière pose aussi quelques difficultés : il ne s'agit pas, nous allons le voir, d'analyser la participation électorale ou les représentations politiques des habitants d'origine maghrébine, mais de prendre le terme « politique » dans son sens originel, au-delà de la simple organisation du pouvoir ou des droits politiques, qui touche à toute la vie de la cité, aux affaires publiques, à la manière de réfléchir et d'agir collectivement. Quant à la participation sociale et culturelle, c'est celle qui transparaît chaque jour au travers des discours, des pratiques et qui, à l'image de la participation politique, procède chez l'individu d'un sentiment, affirmé ou diffus, d'appartenance à un groupe. Le champ associatif semblant réunir ces trois dimensions de la participation locale, c'est lui qui constitue l'objet de l'étude. Il sera articulé à la notion d'espace public [Jürgen HABERMAS, 1978] comprise dans ses dimensions locales et de manière sociologique, donc en tenant compte des inégalités sociales.

Lorsque le propos est, comme ici, de rattacher la vie associative des immigrés au thème général de la participation à la vie locale, celle-ci ne peut pas être abordée uniquement selon les perspectives classiques de la sociologie des organisations. Cette discipline a sa place à côté d'autres disciplines, telle que l'histoire ou la science politique, qui intègrent les spécificités de cet objet de recherche, notamment l'importance des autres formes de participation chez les populations immigrées. En effet, historiquement, l'association n'est pas la première forme d'engagement dans l'espace public, c'est au contraire la plus récente : des formes plus spontanées et moins institutionnalisées de participation l'ont précédée, qu'il s'agisse des grèves sauvages, des grèves de la faim ou des résistances clandestines. Il convient donc de s'écarter d'une vision monolithique de la vie associative des habitants d'origine maghrébine afin de mesurer le juste poids des facteurs historiques qui ont présidé à sa construction et qui ont fait de cette vie associative ce qu'elle est aujourd'hui.

¹ Les hebdomadaires économiques se font l'écho de l'émergence de ces associations. Par exemple : Isabelle MAS, Blacks, Blancs, Beurs : et dans l'entreprise ?, *L'Expansion*, Septembre 1999, n°604, p 117-119 ; Arnaud AUBRON, Les cadres maghrébins donnent l'exemple, *L'Express*, n°2494, Avril 1999, p 46.

L'ETAT DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

Le retour récent dans le débat public de la question du droit de vote des étrangers aux élections locales ne saurait cacher que la recherche européenne en sociologie politique s'intéresse depuis 30 ans à l'étude des mécanismes de la participation politique des immigrés, quelle que soit leur nationalité. Dès les années 70, dans un contexte d'arrêt de l'immigration, de développement des luttes dans les foyers Sonacotra, les premiers travaux portent déjà sur le droit de vote, sur les comités consultatifs municipaux, et plus généralement sur le processus de socialisation politique des immigrés. La place des immigrés maghrébins y est évidemment centrale, car seules les immigrations récentes sont concernées par ces études. Les sociologues s'interrogent sur les formes d'expression infra-politique et le respect d'une stricte neutralité politique, d'autant plus obligatoire pour les Maghrébins qu'ils sont encore perçus à travers le prisme de la guerre d'Algérie. La recherche historique a quant à elle déjà abondamment illustré l'intégration politique des immigrés plus anciens (Polonais, Italiens, Espagnols...). Longtemps dominé par le droit, ce domaine de recherche s'est donc élargi au-delà des questions juridiques (statuts, droits) et constitutionnelles (vote) sous l'impulsion de la science politique, avec par exemple les travaux précurseurs de Catherine WITHOL DE WENDEN.²

Dans les années 80, période marquée par la mobilisation des « beurs » et la reconnaissance du droit d'association pour les étrangers (loi du 9 octobre 1981, portant modification du décret-loi de 1939 relatif à la loi 1901), les travaux en sciences politiques s'orientent vers l'étude de chaque aspect de la participation des immigrés et de leurs enfants à la vie locale. Le passage du culturel au politique dans les revendications collectives fait l'objet d'une attention soutenue, surtout au sein des mouvements sociaux de jeunes. Dans le même temps, les premières grandes émeutes agitent le spectre anglo-saxon et font craindre un passage à la violence sociale organisée. Sous l'influence du champ associatif, on parle désormais de « citoyenneté de résidence » et de « nouvelle citoyenneté » pour désigner l'importance dans le processus de socialisation d'espaces non considérés comme politiques (association, logement, école) ; les mots de « beurgeois » ou « d'intermédiaires culturels » servent à désigner cette nouvelle élite maghrébine. Même si ces termes sont un peu galvaudés, voire totalement rejetés aujourd'hui par les acteurs, ils ont permis que ces espaces soient considérés comme pertinents, non seulement par la recherche, mais surtout par les décideurs publics.

Depuis, il y a eu la politique de la ville sous ses différentes formes, toutes basées -en théorie- sur une plus grande participation des associations et des individus dans les quartiers d'habitat social. Depuis également, la décentralisation s'est poursuivie en accordant toujours plus de responsabilités aux collectivités locales. Certaines d'entre elles veulent promouvoir un modèle original de démocratie de proximité en s'adjoignant les services de commissions extra-municipales représentatives des résidents étrangers, en créant des conseils consultatifs de quartier dans le cadre des procédures de Développement Social Urbain (D.S.U.). Du côté de la recherche, ces évolutions se sont traduites par davantage d'intérêt pour l'engagement individuel à l'échelon local, pour les sentiments d'appartenance exprimés dans l'espace public, ainsi que pour l'émergence de la religion musulmane dans le champ politique et associatif. Ce dernier aspect de la participation locale est très controversé, entre les accusations « d'intégrisme », de « communautarisme » et la défense de la dignité du culte, du respect des différences dans le cadre de la laïcité. De même, l'aggravation du climat de violence chez les jeunes et la récurrence des émeutes urbaines, souvent en réaction à un crime raciste, sont l'objet de nombreux ouvrages pseudo-sociologiques pas toujours exempts de visée idéologique, tandis que peu de travaux sérieux sont consacrés à la question, sinon sous l'angle moins politique de la « déviance » et de la marginalité.

La participation locale sous la forme associative n'est qu'une partie de ce vaste champ d'étude, qui n'a finalement pour limites que celles constamment fluctuantes que se fixent les acteurs eux-mêmes, en fonction de la structure des opportunités politiques et économiques, des ressources disponibles et des nombreux autres facteurs mis à jour jusqu'ici par les théories des mouvements sociaux. Si les associations d'immigrés ont été et sont encore étudiées par de nombreux auteurs selon les thèmes évoqués précédemment, il faut mettre l'accent sur la relative nouveauté d'un tel objet d'étude, qui n'existe juridiquement que depuis une vingtaine d'années. Est-ce une période suffisante pour aboutir à des résultats féconds ? Disons simplement de ceux-ci qu'ils sont tous provisoires, comme d'ailleurs tout résultat scientifique.

² Parmi ces nombreux travaux : *L'univers politique des travailleurs immigrés dans le département de l'Aisne*, Mém. de Maîtrise de 3^e cycle, FNSP, Paris, 1975. Ses ouvrages plus récents figurent dans la bibliographie.

OBJET ET TERRAIN D'ETUDE

Le sujet porte exclusivement sur les associations des habitants d'origine maghrébine de l'agglomération nantaise. Il exclue d'emblée certaines associations légitimement « issues de l'immigration maghrébine » mais créées par des Français, souvent dans les années 70, et ne comportant qu'un nombre limité d'immigrés maghrébins. Ce sont des associations d'entraide, de solidarité, de formation et de lutte antiraciste qui conservent encore aujourd'hui bon nombre de leurs activités, les deux plus importantes étant le Gasprom et Santé Migrants. Seules les associations créées *par* et *pour* les immigrés maghrébins (et leurs enfants) sont l'objet de l'enquête : nous en avons recensé 25 dans l'agglomération, celles regroupant des jeunes étant les plus difficiles à cerner du fait de leur durée de vie souvent très courte. Avant de détailler leurs activités respectives, il faut dresser un tableau succinct de la présence de l'immigration maghrébine dans l'agglomération nantaise.³

Pôle d'attraction principal de cet espace de faible immigration qu'est le Grand Ouest, la ville de Nantes est en plein essor démographique (+ 9,7 % entre 1990 et 1999) : elle est devenue la ville-centre d'une communauté d'agglomération composée de 21 communes. Parmi celles-ci, seules Saint-Herblain, Orvault à l'Ouest et Rezé au Sud comptent un nombre significatif d'habitants de nationalité maghrébine. Au total, 17 318 étrangers y vivent dont 5748 de nationalité maghrébine : 2308 Marocains, 2168 Algériens et 1272 Tunisiens. L'industrie et le bâtiment concentrent l'essentiel des actifs marocains et algériens, tandis que les Tunisiens sont davantage présents dans les services marchands, mais ces emplois sont minoritaires au regard d'un taux de chômage croissant qui atteint 41 % dans les quartiers d'habitat social.⁴ Le taux de masculinité est plus élevé chez les Algériens que chez les deux autres nationalités (60 %). La jeunesse de cette population est un autre fait remarquable puisque sur 2604 élèves étrangers, collèges et lycées privés exclus, 21, % sont Marocains, 16,2 % Algériens et 11,4 % Tunisiens. Les enfants sont donc surreprésentés par rapport à la proportion de Maghrébins dans la population étrangère totale, et cela sans que l'on puisse compter ceux ayant la nationalité française. Les Marocains sont en effet les premiers demandeurs de naturalisations dans le département : le nombre de leurs requêtes a été multiplié par 12 en 10 ans. Dernier élément, la répartition des habitants de nationalité maghrébine est très hétérogène, concentrée sur une

³ Voir également l'annexe *La répartition de la population d'origine maghrébine dans l'agglomération nantaise*.

⁴ 41 % des personnes de référence des familles locatrices d'un H.L.M. géré par Nantes Habitat, premier bailleur de logement social pour les étrangers. Source : enquête "Mieux vous connaître", Nantes Habitat, 1997.

petite dizaine de quartiers : en prenant pour chacune de ces nationalités les 10 quartiers les plus habités, on obtient 76 % des Algériens, 80 % des Marocains et 86 % des Tunisiens (INSEE, RGP 1990). C'est dans cet espace urbain fortement structuré que se manifestent les différentes formes de participation à la vie locale et qu'éclot des associations qui vont maintenant être présentées. Nous rappellerons au préalable quelques difficultés rencontrées dans le recensement et le contact avec ces associations.

En premier lieu apparaît le problème statistique : la distinction entre les nationaux et les non-nationaux empêche toute mesure exacte des processus de participation, et si ce problème est présent dans l'ensemble des études sociologiques sur les migrations, il acquiert ici une acuité plus grande en l'absence d'indicateurs indirects. Dans le cadre du sujet de ce mémoire, ce manque de statistiques n'a été surmonté que par le choix d'une approche qualitative. De plus, même si le fichier municipal n'est pas du tout à jour, les associations sont par nature d'accès facile (local, coordonnées publiques) et l'observation suffit à voir si elles concernent en priorité des personnes d'origine maghrébine ou non, soit que celles-ci constituent leur public-cible, soit que les créateurs en fassent partie, soit qu'elles réunissent ces deux propriétés (ce qui est le cas des associations enquêtées ici). En second lieu, c'est l'utilisation des termes qui, dans un seul cas, a posé problème. Le choix d'inclure les associations confessionnelles musulmanes était inévitable car il s'exprime en leur sein un fort sentiment d'appartenance collective. De plus, malgré son caractère privé, l'Islam est une religion qui procède aussi d'une volonté de présence sociale. Le terme "maghrébin" a malheureusement été mal interprété par une association, l'**A.I.O.F.**, gestionnaire du plus grand lieu de culte de Nantes, la mosquée El Forkan de Malakoff. Après un entretien téléphonique assez sec (mon interlocuteur me demandant pour qui je travaillais, proclamant que l'association n'avait rien à voir avec le Maghreb...) et deux passages à la mosquée (dont un sur rendez-vous), n'y trouvant aucune bonne volonté, j'abandonnais le projet de l'entretien. De fait, cette difficulté rejoint celle plus générale d'aborder et de mettre rapidement en confiance des interlocuteurs souvent suspicieux à l'égard d'attitudes qu'ils peuvent juger discriminantes à leur endroit ou de propositions (d'un entretien) dont ils ne saisissent pas immédiatement l'intérêt. Au cours de l'entretien lui-même, cette difficulté devient celle de parler et de faire parler d'une souffrance sociale que l'on n'a pas personnellement vécue, ni de près ni de loin. Le déroulement des entretiens sera décrit plus loin. Il convient maintenant de présenter les associations existantes et celles rencontrées.

DESCRIPTION DES ASSOCIATIONS

Contrairement à mon projet initial, je n'ai pu rencontrer toutes les associations dans les délais impartis, mais je peux toutefois en donner ici une vision exhaustive. Etablie selon l'appellation et les activités menées, la typologie suivante est provisoire et répond simplement à un objectif de lisibilité.

Les associations « culturelles »

Un grand nombre des associations d'habitants d'origine maghrébine se présente sous une forme culturelle : mais parmi celles-ci, seules huit ne mènent que des activités culturelles, tandis que les autres ont élargi leur champ d'action vers le social, le politique ou le culturel.

L'**Association de la Communauté Marocaine de Bellevue**, présidée par Ahmed Gamal, propose ainsi des sorties familiales, des expositions et des repas collectifs aux habitants du quartier, sans demander de cotisation individuelle ; basée à la Maison des Habitants et du Citoyen de Bellevue (M.H.C.B.), elle participe aux fêtes de ce quartier.

De création plus récente, l'association **Nanagad**, pour Nantes-Agadir, est dirigée par Samira Lamkarfeld. Soutenue par les autorités des deux pays, elle se propose de favoriser les échanges entre ces deux villes, par des expositions ("Regards croisés des Nantais sur le Maroc" durant la semaine du 15 mai à la M.H.C.B.), des films, des rencontres, des ventes d'artisanat sous la forme d'un souk (rentrée 2000), des échanges scolaires entre collèges...

L'association **Amazighe**, créée il y a 10 ans, a pour but de promouvoir la culture et la langue berbère par une préparation à l'option berbère du bac, des cours d'initiation et de perfectionnement, de l'interprétariat, des conférences-débats et des concerts. Présidée par Jedjiga Ouggad-Douillard, membre du Congrès Mondial Amazighe, l'association localisée dans le centre-ville (Maison des Associations du quartier Madeleine-Champ de Mars) exerce son influence sur toute la région et compte aujourd'hui plus de 200 personnes.

De taille plus modeste, l'association **Averroès**, du nom d'un philosophe arabe du X^{ème} siècle, est présidée par un médecin-anthropologue algérien, diplômé de l'EHESS. Elle propose à un public varié mais surtout universitaire des conférences, des expositions et des lectures sur le

thème de la civilisation arabo-musulmane : elle souhaite faire sortir celle-ci des clichés en facilitant à un large public l'accès au savoir de disciplines très diverses (mathématiques, philosophie, littérature...). Son activité tend à être plus faible que celle des précédentes.

Citons d'autres associations sur lesquelles peu d'informations ont pu être collectées : l'**Association Culturelle Français Immigrés 44**, présidée par Larbi Alouane ; l'**Association France-Algérie** présidée par Ahmed Bachali et oeuvrant dans le domaine de la coopération et du développement ; même champ d'action pour l'**Association Culturelle Marocaine** présidée par Mohamed Naciri et située dans au Sillon de Bretagne, quartier nord de Saint-Herblain, comme l'**Association Maghrébine du Sillon de Bretagne (AMSB)**.

Les associations « religieuses »

Concernant les associations musulmanes, hormis trois associations turques, il faut distinguer celles gestionnaires d'un lieu de culte, les associations culturelles, et celle qui en est dépourvue car s'adressant avant tout aux jeunes générations sous la forme socioculturelle (**Jeunes Musulmans de France**).

Le plus important lieu de culte musulman, qui peut rassembler jusqu'à 600 personnes, est situé dans le quartier de Malakoff : c'est la mosquée El Forkan, dirigée par l'**Association Islamique de l'Ouest de la France** dont il a déjà été question. Créée au début des années 80 par l'Union des Organisations Islamiques de France, son influence s'étend sur toute la région ouest atlantique. Outre la gestion du lieu de culte, elle anime des conférences et des rencontres religieuses. C'est en partie d'elle qu'est née la section nantaise des **J.M.F.** Son secrétaire général est Saïl Morad, diplômé en théologie islamique de l'université de Château-Chinon.

La deuxième grande association, l'**Association Culturelle Musulmane de Nantes Nord**, est quelque peu différente dans son organisation. Présidée par M.Boukriss, elle gère depuis 1992 un lieu de culte de taille plus modeste et moins visible architecturalement. Ses activités s'étendent sur tout le nord de la ville (25 000 habitants) et s'organisent selon trois axes : les activités proprement culturelles (conférences-débats, fêtes religieuses...), l'éducation des jeunes (accompagnement scolaire, cours d'arabe, informatique, sorties, sports, arts...), l'action sociale (repas, médiation, soutien financier, lutte contre la délinquance...). Difficile à classer, cette association est un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs locaux.

Deux autres associations ont un caractère plus confidentiel, voire privé pour la première. L'**Association des Musulmans de la Bottière**, quartier de l'Est nantais, gère un petit lieu de culte situé dans le foyer Sonacotra, où vient prier une trentaine de personnes du quartier. Elle est proche de la Mosquée de Paris, comme l'**Association des Anciens Combattants Musulmans**, présidée par Mohamed Boukhenoufa. Celle-ci défend le projet de création d'une nouvelle mosquée où un imam serait nommé par la mosquée de Paris. Soutenu par l'Amicale des Tunisiens⁵ et l'**Association de Soufisme**, qui possède un lieu de culte d'une soixantaine de places au Sillon de Bretagne, ce projet est le concurrent de celui de l'**A.I.O.F.**

Les associations « sociales »

Sous la demande de la population et en raison de la dégradation économique, certaines associations « culturelles » se sont orientées vers l'aide sociale d'urgence ou de permanence. Mais la frontière entre le « social » et le « politique » demeure floue dans certains cas. De même, des associations « religieuses » citées font parfois de l'action sociale (**A.C.M.N.N.**).

L'**Association de la Communauté Algérienne de Bretagne et des Pays-de-la-Loire**, issue indirectement de l'Amicale des Algériens aujourd'hui disparue, s'est installée dans le quartier de Malakoff, plutôt pauvre en vie associative immigrée par ailleurs. Outre l'activité culturelle (fêtes) et éducative (cours d'arabe, soutien scolaire), l'association mène des actions de médiation auprès de la population immigrée âgée du quartier et en direction des principaux services administratifs (C.R.A.M. , Hôpital...).

L'**Association Locale des Femmes Algériennes**, créée en 1990 et présidée par Zahia Belhamiti, est axée sur la défense des droits des femmes, le droit de vivre en famille, les droits sociaux en général et la promotion socio-professionnelle. D'inspiration plus politique, elle joue non seulement un rôle de médiation mais également un rôle d'interpellation, voire de « lobbying ». Lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation avant tout, l'association peut aussi participer à des actions collectives tels que la Marche Mondiale des Femmes ou le Collectif Algérie, notamment dans la perspective d'une abrogation du Code de la famille.

⁵ L'Amicale des Tunisiens n'est pas considérée ici comme une association, c'est-à-dire comme un groupement volontaire et autonome : elle n'est finalement que l'un des services que propose le Consulat de Tunisie à Nantes.

Située aux Dervallières, dans l'Ouest nantais, l'association **Les Deux Rives** a initialement été créée en 1990 par des étudiants algériens du quartier pour faire du soutien scolaire. En 1995, une nouvelle équipe est arrivée et a assuré la transition, ainsi qu'un passage progressif à la professionnalisation. Présidée par M.Dumortier, elle reçoit désormais 130 jeunes des collèges et lycées voisins. Pour dépasser la simple approche scolaire, elle développe des projets visant à favoriser l'épanouissement général des jeunes, de l'expression artistique à l'échange des savoirs en passant par les nouvelles technologies ou la découverte des espaces du centre-ville.

Citons encore deux associations sur lesquelles peu d'informations ont été collectées : **l'Association Médicale Nantes-Algérie** et **Femmes Tunisiennes de Loire Atlantique**.

Les associations de jeunes de parents immigrés

D'une dure de vie souvent très courte, basées davantage sur des affinités personnelles que sur des objectifs précis, lieux de mixité des origines, ces associations sont tout de même parties intégrantes de l'étude menée ici, car elles peuvent nous permettre de saisir les différences générationnelles et de comprendre l'absence relative de « jeunes » (moins de 25 ans) dans les associations maghrébines « culturelles », « religieuses » ou « sociales » précédemment citées.

La première de ces associations par ordre d'importance est sans conteste **Bien Jouer** créée en 1996 et située sur le quartier de la Bottière, dans l'Est nantais. Comme toutes les associations de « jeunes des quartiers », celle-ci a pour origine la demande d'un local autogéré. Mais très vite, le local obtenu, les actions vont se diversifier. Il serait fastidieux de les énumérer toutes ici : elles touchent autant à la culture, au sport, aux loisirs, qu'aux problèmes sociaux, économiques et politiques. Depuis 1997, l'association gère le café **L'Entract'** situé au cœur de la cité, où prennent place des conférences-débats, des expositions, du soutien scolaire et administratif... Dirigée par une équipe de 14 personnes dont de nombreux fils et filles d'immigrés maghrébins, elle compte déjà 8 emplois-jeunes mais reste résolument axée sur la défense des droits et des libertés, par exemple en déposant plainte en cas de discrimination.

Au regard de cette association, dont la réussite est une des grandes surprises de cette enquête, les autres semblent presque accessoires. Mais l'importance d'une association ne se mesure pas uniquement en termes de nombre d'activités, d'adhérents ou d'articles dans la presse locale.

Parmi les petites associations regroupant des jeunes, il convient de citer **B.J.B.N.** (pour Blancs, Jaunes, Beurs, Noirs), centrée sur Bellevue mais aujourd'hui disparue, qui a mobilisé de nombreuses énergies et contribué, selon les témoignages recueillis, à l'apprentissage de la citoyenneté et des règles de la vie en société. Les associations actuelles de ce quartier en sont un peu les héritières, à l'image de **BADJ** (pour Bellevue Association Des Jeunes).

Créée en 1996 et localisée à la M.H.C.B., **BADJ** s'adresse exclusivement aux jeunes majeurs, hormis pour l'aide aux devoirs. Organisatrice de sorties en soirée, de jeux de société et de sport en journée, elle développe aussi des projets de voyage pendant les vacances. Elle est présidée par Sophian Benhamdi. Une autre association de Bellevue a été créée par un membre de **BADJ**, Smaïl Moustafy. **Les Quais de la Mémoire**, dont le nom rappelle clairement le passé esclavagiste de la ville, a pour but de susciter et d'entretenir le dialogue entre les générations par l'usage de l'outil vidéo.

Si Bellevue voit éclore plusieurs associations de jeunes, y compris les **Jeunes Musulmans de France** qui seront évoqués plus bas, d'autres quartiers « bougent » aussi. Au Breil-Malville, avec **Breil Evasion**, ou au Chêne des Anglais (Nantes Nord) avec l'**Association Culturelle Sportive d'Entraide et de Développement** : créée en 1998 en vue de l'obtention d'un local autogéré, elle regroupe dès son lancement plus de 70 jeunes, preuve remarquable de l'engouement suscité par la vie associative. Ses activités sont diverses, à l'image de son sigle, puisqu'elles vont du football à la musique, du soutien scolaire aux conférences-débats.

Ce rapide tour d'horizon ne saurait ignorer la myriade d'associations centrées sur la pratique d'un art, en particulier le hip hop : **Ultim Power** aux Dervallières se consacre au chant (rap), **HB2** à Saint Herblain à la danse depuis 1990 (breakdance), **Style Alpaga** à la couture créative depuis 1995 (vêtements urbains)... Ces associations sortent quelque peu de notre champ d'étude, car si elles réunissent une majorité de jeunes d'origine maghrébine, elles visent davantage à l'expression artistique personnelle et à l'insertion sociale et professionnelle qu'à la participation sociale et politique à la vie locale. Le fait est que, à défaut d'être des lieux d'action collective, elles acquièrent une notoriété régionale, nationale, voire internationale pour **HB2**, en raison de la qualité de leurs prestations scéniques.

Dernier aspect - et non des moindres - de la vie associative des jeunes d'origine maghrébine, la création officielle en 1996 de la section nantaise des **Jeunes Musulmans de France**.

Présente au niveau national dès 1993, elle existait auparavant dans l'U.O.I.F. (l'**A.I.O.F.** à Nantes) sous la forme d'un « département jeunesse ». Son président national, Farid Abdelkrim, est natif de Nantes et demeure à Bellevue, comme la section locale qui a constituée une troupe de théâtre, **Etat des Lieux**, afin de sensibiliser les jeunes aux valeurs citoyennes et familiales. L'association utilise tous les moyens qui sont à sa disposition : elle a donc à peu près les mêmes activités que les autres associations de jeunes, mais dans un esprit où la foi personnelle prend toute son importance. Association culturelle et non culturelle, elle voit sans cesse sa légitimité remise en cause par des soupçons d'intégrisme et de prosélytisme.

Culturelles, religieuses, sociales ou de jeunes, aucune de ces associations ne s'annoncent comme « politiques ». Pourtant, leurs activités et leurs revendications les amènent souvent à se situer sur ce terrain, celui de l'action collective dans l'espace public local et national.

METHODOLOGIE ET PROBLEMATIQUE

« La diversité des analyses de la participation politique locale des immigrés et de leurs enfants ne doit pas faire oublier la nouveauté de ce champ de recherche, ni la modestie des concepts, ni les difficultés de terrain, ni la connaissance imparfaite de certains phénomènes. S'il existe un champ de recherche pour lequel il n'existe pas de méthode préétablie, celui-ci en est un. »⁶

Cette remarque illustre la liberté dont je disposais dans le choix des méthodes. L'enquête de terrain a privilégié la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des militants et des responsables associatifs. Nécessitant peu de relances, les propos relevaient davantage du registre discursif que de la simple conversation ou de l'échange d'informations. Les acteurs associatifs sont en effet habitués à structurer et à argumenter leurs interventions, ne serait-ce que dans la relation qu'ils ont avec les pouvoirs publics (Mairies, Préfecture) et les financeurs (Fonds d'Action Sociale). Il a fallu rencontrer ces derniers pour connaître les logiques de l'action publique dans le champ associatif, ainsi que les mécanismes mis en place en faveur de la participation locale. Ce choix de l'entretien a donc porté ses fruits, puisqu'il s'agissait bien d'analyser, à travers les discours, les logiques de l'engagement individuel, les formes

⁶ Extrait de la brochure de l'ADRI, *Le Point sur la participation des immigrés à la vie locale*, 1991, 8 p.

d'expression du sentiment d'appartenance et le sens accordé par les acteurs aux différents types de conflits et de difficultés vécus quotidiennement (cf. problématique).

Voici la liste des 9 entretiens réalisés, par ordre chronologique :

- **Association Culturelle Musulmane de Nantes Nord** (Sahad) le 21 mars.
- **Association Bien Jouer** (Baroudi Ikhelef) le 23 mars.
- **Association Averroès** (Mohsine Herda) le 4 avril.
- **Association Les Deux Rives** (D. Lorient, E. Leroux) le 17 avril.
- **Ville de Nantes** (François Préneau, adjoint à l'intégration) le 17 mai.
- **Fonds d'Action Sociale** (M.-F. Flahaut, déléguée régionale) le 18 mai.
- **Association de la Communauté Algérienne Bretagne Pays-de-la-Loire** (Nadia) le 19 mai.
- **Association Locale des femmes Algériennes** (Zahia belhamiti, présidente) le 7 juin.
- **Jeunes Musulmans de France** (Farid Abdelkrim, président national), le 9 juin.

Certains ont été précédé d'entretiens exploratoires, de visites des locaux (associations **Amazighe**, **Nanagad**). Quelques rencontres n'ont pu donner lieu à un entretien sociologique (**Etat des Lieux**, **Les Quais de la Mémoire**). Enfin, pour les associations que je n'ai pu aller rencontrer, j'ai eu recours à de la documentation primaire (production propre des associations sous forme d'affiches, de bulletins, de tracts, d'annonces), secondaire (presse locale, guides municipaux, quelques travaux nantais cités en bibliographie) ou à des témoignages oraux.

Le guide d'entretien se déclinait en quatre thèmes : l'association (histoire, champ d'action, activités), les rapports à l'espace de vie du quartier, de la ville et de l'agglomération (identité territoriale, notoriété, visibilité, participation des habitants, fêtes et services de proximité, liens avec le tissu associatif local), les rapports aux espaces publics institutionnels, aux pouvoirs locaux et nationaux (subventions, consultations, complémentarité ou concurrence, délégation ou autonomie...), et les rapports aux territoires nationaux de résidence et d'origine (contacts, relais, symboles, sentiments, représentations politiques...). Ce guide a été modifié, bien évidemment, lors de mes deux entretiens avec les deux responsables de l'action publique.

Les rares difficultés de réalisation des entretiens, à l'exception du cas de l'**A.I.O.F.** déjà mentionné, étaient causées par la dissymétrie de connaissances des structures de l'action publique, relativement complexes sinon opaques, et par ma sous-évaluation des contraintes de

financement. Cette dissymétrie qui jouait au début en ma défaveur (par exemple au cours de l'entretien avec Saâd de l'A.C.M.N.N.) a été éliminée rapidement grâce aux nombreuses sources de documentation dont je disposais. Les difficultés restantes furent davantage liées à un sens du contact qui, même bon, ne permet pas toujours de poser certaines questions trop « politisées » (tel le droit de vote) ou mal placées : il est par exemple difficile de demander à un responsable associatif d'évaluer lui-même le degré de représentativité de son association, et encore davantage de le questionner sur la légitimité de ses pratiques et de son discours.⁷

De manière globale, les entretiens se sont très bien déroulés, parfois même au-delà de mes espérances. J'ai eu droit à quelques séquences de bravoure verbale, d'autant que le potentiel contestataire et revendicatif qui s'exprimait alors allait contre l'une de mes hypothèses de départ, que je dois maintenant exposer dans le cadre général de la problématique utilisée.

Le constat de départ concernait l'essor des pratiques de médiation sociale via des associations dites « communautaires » d'une part, et la création d'*emplois-jeunes de proximité* dans le cadre de la politique de la ville d'autre part. Par ces deux aspects, la vie associative des immigrés maghrébins et de leurs enfants semblait être devenue une euphémisation des rapports de domination politique et de conflictualité sociale. Les jeunes, par exemple, se regroupent en association d'abord pour être considérés comme des interlocuteurs valables par des pouvoirs locaux qui, avec les lois de décentralisation, ont gagné des prérogatives. La création de nombreux emplois-jeunes renforce cette tendance, l'association devenant un champ de substitution à l'insertion sur le marché du travail. En comparaison, les actions des mouvements des années 70 et 80 (grève des foyers Sonacotra, luttes des Travailleurs Arabes...) étaient davantage marquées par une dimension collective et revendicative, bref, plus politique et moins socioculturelle. De ce constat découle l'hypothèse suivante : le passage à l'association signe aujourd'hui une distanciation du politique, les différents acteurs adoptant une position pragmatique, ancrée sur l'espace local, l'insertion économique, et guidée par un besoin de reconnaissance institutionnelle.⁸

Dans ce contexte, comment sont interprétées les manifestations de conflictualité, les difficultés dans les relations avec les institutions et, plus largement, avec la société d'accueil ?

⁷ On remarquera, à la lecture des noms des associations, combien celles-ci prétendent souvent concerner toute une frange d'une population ou d'un territoire (« les femmes », « les musulmans », « la France », « l'Ouest »...).

⁸ Ce sont les résultats de travaux récents sur la vie associative des immigrés maghrébins.

Car celles-ci n'ont pas pu disparaître totalement d'un tissu associatif qui reste un « champ » agité par des tensions et des luttes autour d'enjeux collectifs, pour l'obtention de gains matériels, symboliques et structurels. La participation, comme l'intégration, est toujours conflictuelle : les individus qui s'engagent au service d'un collectif lié par des valeurs et des objectifs communs ne peuvent pas être toujours en accord avec les pouvoirs locaux et les structures de participation mises en place par eux ; ils ne peuvent pas ne pas réagir aux discriminations, aux clichés véhiculés au sein de l'opinion publique. En raisonnant par l'absurde, lorsque tout va bien, que chacun est satisfait de son sort, les individus n'ont pas le désir de se regrouper pour créer de nouvelles associations. Dans la réalité, à Nantes en particulier, c'est bien l'inverse qui se produit, à savoir une multiplication des associations d'immigrés maghrébins et de jeunes, qui ne durent pas toutes 10 ans, mais qui signalent toutes l'existence d'un manque : lequel ?

Dans le cas nantais, le fait que les Maghrébins furent surtout employés dans les entreprises de bâtiment, secteur traditionnellement peu syndiqué, expliquerait en partie l'émergence d'associations spécifiques. De même, on constate une forte imperméabilité des structures associatives françaises aux immigrés, toutes origines confondues. Ces deux facteurs peuvent expliquer partiellement le développement d'activités et de revendications via des associations propres aux immigrés maghrébins et apparemment dénuées d'orientation politique. Mais pour répondre réellement à ce paradoxe - entre une apparente distanciation du politique et la persistance de conflits - il est nécessaire d'articuler les deux pôles, interne et externe, de la vie associative.

En effet, les associations ne sont pas exclusivement orientées vers les institutions publiques et la participation active de leurs membres est leur deuxième caractéristique générale.⁹ En d'autres termes, l'association est composée de deux pôles, l'un « offensif », tourné vers l'extérieur avec la réalisation d'actions et d'objectifs concrets, l'autre « défensif », tourné vers l'intérieur avec une sociabilité, un sentiment d'appartenance et une identité collective propres. Le second est indispensable au premier pour le bon fonctionnement de l'association. Il permet notamment de résoudre ou de surmonter la conflictualité présente dans le rapport à l'extérieur.

⁹ Ces deux caractéristiques sont les deux variables A et B de la typologie des organisations dressée en 1993 par Hanspeter KRIESI. Selon ce modèle, quatre trajectoires organisationnelles existent : l'institutionnalisation (A+ ; B-), la commercialisation (A- ; B-), la convivialité (A- ; B+) et la radicalisation (A+ ; B+). On peut se reporter à l'article : New social movements and political opportunities in Western Europe, *European Journal of Political Research*, 1992, n°22, p 219-244.

Dans le cas des immigrés maghrébins, et contre certaines idées préconçues, cet « être ensemble » ne va pas de soi, loin s'en faut. Pour reprendre la formule de Abdellatif CHAOUITE, auquel est emprunté cette distinction pôle offensif / défensif : « *Ce que les immigrés partagent, c'est d'abord leur condition d'immigrés, c'est-à-dire l'absence justement de leur communauté première.* »¹⁰ Même si les associations « communautaires » ont souvent été précédées de groupements officiels basés sur l'origine villageoise, nationale, ethnique ou religieuse, le passage à l'association, l'épreuve du temps, des difficultés dans la société d'accueil et d'autres facteurs nécessitent une consolidation constante des liens entre les membres, nécessité qui peut se traduire par des signes distinctifs, des fêtes régulières, des formations individualisées... Nous reviendrons sur ce danger d'une vision homogénéisante des populations immigrées, qui peut se manifester jusqu'à l'emploi du terme « maghrébin » dans l'intitulé de ce sujet, pour désigner des personnes que l'origine nationale, la trajectoire, les modes de vie et de pensée contribuent à différencier et à individualiser.

L'objectif de cette étude est donc d'analyser à travers l'engagement dans la vie associative les divers sentiments d'appartenance tels qu'ils se livrent dans les espaces de la participation locale. En effet, la forme associative, non seulement structure, officialise et modifie les appartenances et les identités collectives préexistantes, mais contribue aussi à en faire émerger de nouvelle, parfois inédites. Dans ces reconstructions identitaires marquées par des conflits de toutes sortes, apparaissent de nombreux critères de différenciation internes à la population maghrébine : critères générationnels surtout, mais également sexuels, religieux ou territoriaux.

L'intérêt de cette enquête nantaise, sur un terrain jusqu'ici peu investi par la recherche, se situe donc ailleurs que dans l'apport de données primaires ou dans l'illustration de thèmes déjà travaillés par d'autres. Il s'agit ici de combattre deux illusions qui gouvernent encore nos représentations de l'immigration maghrébine et de la vie des habitants qui en sont issus : l'illusion communautaire, c'est-à-dire « *la tendance à percevoir les immigrés comme une catégorie homogène* »¹¹, et l'illusion de neutralité politique, traduite par leur exclusion symbolique et matérielle de l'espace public institutionnel.

¹⁰ A. CHAOUITE, D'une associabilité inavouable, *Ecarts d'identité*, Décembre 1997, n°83.

¹¹ Abdelmalek SAYAD, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Editions Universitaires, 1991, p 91. L'illusion de neutralité politique est une idée qui lui est également empruntée.

Première partie

**LE SENS DE LA CONFLICTUALITE
DANS LE CHAMP ASSOCIATIF**

L'association sous sa forme actuelle de groupement volontaire est l'héritière d'une histoire riche et complexe. Combattue par les républicains idéalistes pour sa ressemblance avec les corps intermédiaires honnis de l'Ancien Régime, écartée du champ politique et en même temps privée de l'expression d'appartenances traditionnelles par la loi de 1901, la vie associative se situe malgré tout, dans sa réalité quotidienne, au croisement du communautaire et du sociétaire. Cette tension entre communauté et société, abondamment analysée en sciences sociales, se traduit à la fois par une exclusion du privé (l'individu membre est avant tout un citoyen abstrait) et par une conscience commune, une identité collective très forte et immédiatement lisible, par exemple, dans les appellations des associations : « femmes algériennes », « jeunes musulmans de France », « communauté marocaine de Bellevue »... De ce fait, certains sociologues ont pu parler à propos du modèle associatif français de « modèle mixte »¹, puisqu'il est un double instrument de participation communautaire et d'intégration dans l'Etat central. La fédération fut historiquement son mode privilégié d'organisation territoriale, favorisant une structure hiérarchique pyramidale.

Mais les associations d'immigrés maghrébins répondent-elles exactement à ce modèle franco-français ? Il ne faut pas oublier que ce droit ne leur fut accordé que le 9 octobre 1981, avec la loi abrogeant le décret-loi de 1939 qui les soumettait à l'autorisation préalable et au droit de dissolution du Ministère de l'Intérieur. La forme associative a donc pu être réinvestie, réinventée par les immigrés, afin de correspondre à leurs besoins spécifiques. Nous en verrons des exemples dans la seconde partie. Auparavant, il faut analyser l'adaptation inverse, en s'interrogeant sur l'inscription de l'action collective des immigrés dans une forme historique qui leur est imposée et dans un système local d'acteurs qui a ses particularités.

Lorsqu'on aborde la question du sens de la conflictualité dans le champ associatif, il ne faut donc pas perdre de vue l'autre caractéristique de l'association qui est d'être une forme juridique précise, comportant plusieurs contraintes (localisation, désignation d'un bureau, détermination d'objectifs et de moyens, démocratie interne, équilibre comptable, activités non lucratives...) et procédant surtout d'une volonté de reconnaissance institutionnelle. Les pouvoirs publics locaux sont en effet devenus les interlocuteurs incontournables pour les groupements souhaitant mener des activités d'envergure. Comme le dit un jeune militant de l'association **Bien Jouer**, ces pouvoirs ne sont pas seulement censés apporter un soutien

¹ Jacques ION, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997, p 25-29.

financier ponctuel mais également un soutien moral sur le long terme. Dès lors, la question de l'institutionnalisation des associations est posée : si celles-ci s'orientent trop exclusivement vers les autorités et les financeurs locaux, elles perdent de vue leur base sociologique, leur terrain d'action, voire leurs propres membres dont la participation n'est plus encouragée. Enfin, à terme, c'est le potentiel créateur et contestataire des associations qui risque de disparaître du fait d'une trop grande inscription dans ce système local d'acteurs.

Le conflit qui semble structurer le champ associatif serait donc celui de l'autonomie contre la dépendance. Le mouvement « beur » s'y est heurté dans les années 80 et le souvenir de sa dérive politicienne est encore présent parmi les associations de jeunes de parents immigrés. Quant aux associations « adultes », à base religieuse, ethnico-nationale ou territoriale, elles sont davantage concernées, non pas par une pure dépendance en termes de financement, mais par les dangers d'une stratégie de délégation de l'action sociale, de la formation, de la lutte contre la délinquance... Les militants et les responsables associatifs immigrés deviennent souvent, dans les quartiers d'habitat social, des travailleurs sociaux de substitution. Parallèlement, les actions de médiation socioculturelle sont menées par les associations dites « communautaires » ou « ethniques », dont elles sont parfois devenues la principale activité, en même temps qu'une source de légitimité sociale et de reconnaissance institutionnelle.

Mais ces évolutions se heurtent dans bien des cas aux objectifs initiaux des associations, à la concurrence sous-jacente qu'elles avivent entre les groupements, au sentiment de confusion des rôles, aux accusations de « communautarisme » ou de « non professionnalisme »... Ces conflits se sont manifestés dans les entretiens, dans les propos sur les institutions, mais aussi dans les propos sur l'opinion publique, sur l'image que l'association donne d'elle-même, dans le quartier, auprès des habitants et auprès d'autres associations françaises ou immigrées.² Ils peuvent alors déboucher sur le passage à l'action collective, pour ne pas dire « politique ». Dans ces conflits, la mobilisation est basée sur de nouvelles formes d'identité collective, réelle ou symbolique, et la vie associative se révèle être le lieu de la négociation et de la reconnaissance de ces identités dans l'espace public local.

² Malheureusement, en l'absence de données, le débat interne aux associations et les conflits entre membres sur la question du danger d'institutionnalisation ne seront pas ou peu abordés dans ce mémoire.

A - Euphémisation de la conflictualité dans l'espace public local

L'histoire de la vie associative des immigrés dans la région nantaise porte les empreintes du catholicisme social, courant très présent dans le mouvement ouvrier local. Ce sont par exemple des chrétiens qui ont ouvert puis géré pendant quelques temps le premier foyer d'accueil pour travailleurs étrangers (1958). Aujourd'hui, à côté de cette solidarité Français-immigrés teintée de catholicisme, se déploie le discours municipal sur le « métissage interculturel ». C'est d'abord par cet angle qu'est abordée la question de la participation des habitants d'origine maghrébine à la vie locale, ce qui favorise le développement de nombreuses associations « culturelles » d'immigrés et de manifestations interculturelles à l'échelle des quartiers et de l'agglomération.

Mais l'encadrement institutionnel de la vie associative ne se limite pas aux effets du discours municipal et à la construction d'une image « métissée » de la ville. D'autres acteurs, tels l'Etat et le Fonds d'Action Sociale (F.A.S.), entrent en jeu pour délimiter les espaces locaux de la participation associative, selon deux principes : la territorialisation des actions publiques pour le premier, la promotion de l'intégration républicaine pour le second. Ces deux principes qui influent sur les idées et les pratiques des associations s'incarnent dans un troisième principe plus général, celui de la « démocratie participative » ou « de proximité ». La promotion récente de la « démocratie locale » s'est traduit dans l'agglomération nantaise par la création de plusieurs structures de participation et de consultation des populations, censés favoriser le dialogue, la cohésion sociale et la défense de l'intérêt général. Outre les permanences locales des élus et le rôle d'intermédiaire des chargés de quartier, des Comités Consultatifs de Quartier ont été mis en place dans le cadre du Développement Social Urbain. L'année passée, les Carrefours des Citoyens ont rassemblé plus de 2500 personnes dans les différents quartiers de la ville. A côté de ces structures de droit commun, il en existe deux autres spécifiques aux immigrés et à leurs enfants : pour les premiers, la Commission Extra-Municipale Pour l'Intégration (C.E.M.P.I.), pour les seconds, la Commission d'Accès à la Citoyenneté (C.O.D.A.C.) de la Préfecture. Tous ces lieux de consultation constituent l'espace public institutionnel de la participation à la vie locale. Les associations y sont les acteurs les plus présents et les plus sollicités, car maîtrisant mieux l'usage des espaces institutionnels.³

³ Pour une conception sociologique de l'espace public prenant en compte les inégalités des structures sociales : Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER, *L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social*, sous la dir. de Catherine NEVEU, *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 1999, p 115-148.

1. Les effets de la dynamique interculturelle dans le champ associatif

a) Nantes, ville du métissage

La région nantaise est fortement imprégnée de la tradition du catholicisme social. Ainsi, durant l'immédiat après-guerre et en pleine guerre coloniale, l'accueil des premiers travailleurs maghrébins débarqués à Nantes fut assuré par les réseaux chrétiens, relayés ensuite par les centres sociaux (ACCOORD), les organismes publics (F.A.S., Service Social d'Aide aux Emigrants) et le nouveau service « *Mosaïque* » de l'U.D.A.F. de Loire-Atlantique.

Dans les années 50, le Secours Catholique s'occupe des Algériens habitant les bidonvilles, dont le plus tristement célèbre est celui du quai Ernest Renaud. Cette action donne naissance en 1952 à l'Association d'Entraide aux Nord-Africains (A.E.N.A.) qui ouvrira le premier foyer d'accueil, en 1958 au Plessis-Cellier, près de l'actuel quartier de Bellevue : le foyer des Alouettes, qui fonctionnera jusqu'en 1972, offre la possibilité d'une vie plus communautaire, grâce à un règlement sensiblement moins tatillon que ceux de la Sonacotra, dont le premier foyer ouvre 11 ans plus tard, en 1969. Les Alouettes seront le lieu de création de la première association sportive maghrébine, la **Jeunesse Djijellienne de Nantes** (football) en 1966.⁴

L'A.E.N.A. fusionnera avec l'A.S.P.R.O.M., association née des mouvements de mai 68, pour donner le GASPROM (Groupement d'associations de soutien et de promotion des travailleurs immigrés) en 1970. D'inspiration plus « gauchisante » aujourd'hui, et malgré la diminution de ses activités professionnelles (le A. et le S. signifiant désormais Accueil et Service), le GASPROM conserve encore son rôle en tant que section locale de la F.A.S.T.I. (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés).

L'orientation politique des autorités locales joue un rôle central dans la promotion d'une image ouverte, tolérante et multiculturelle de la ville. Ce discours est celui de la gauche municipale, au pouvoir depuis 1989 (élection de la liste menée par Jean-Marc Ayrault, P.S.). La délégation « accueil et insertion » de 1989, devenue « délégation à l'intégration » en 1995, est l'instrument de cette politique interculturelle dont le maître-mot est « métissage ».

« On doit avoir une intervention publique à plusieurs aspects : elle peut avoir des aspects très concrets, en terme d'acquisition du langage ; mais je trouve qu'on est plus confronté à l'émergence d'une société durablement métissée. C'est un peu ça la dynamique urbaine. Le métissage n'est pas un concept très scientifique, mais je trouve qu'il décrit ce qui se passe. C'est une des choses les plus pertinentes aujourd'hui, plus que "l'intégration". Donc, il s'agit plutôt de mettre les outils publics à la hauteur de la société durablement métissée. »

[François Préneau, Adjoint à l'intégration de la Ville de Nantes]

Concrètement, cela se traduit par le choix de nombreux partenaires associatifs dont la collaboration est censé apporter une « *connaissance objectivée* » de l'immigration et des différences culturelles [un des objectifs de la convention cadre du nouveau Contrat de Ville signée le 15/05/00]. L'un de ces partenaires est le Centre Interculturel de Documentation, créé en 1984 par des Français et des immigrés, et qui vise à « *faire découvrir les pays d'origine, favoriser les échanges interculturels entre populations française et étrangère* » [plaquette de présentation des activités du C.I.D.]. Cette association dispose d'un important centre de documentation, propose diverses animations au public, des formations et un suivi technique aux responsables associatifs et participe aux manifestations interculturelles décrites ci-dessous. Formation, connaissances, mais aussi entretien de la mémoire : l'histoire esclavagiste du port de Nantes a fait l'objet d'une exposition intitulé les Anneaux de la Mémoire en 1999. Mais le projet de l'association Mémoire de l'Outremer de créer un lieu permanent de mémoire, une sorte de musée de la traite des Noirs, n'a pas encore été concrétisé par la Ville.

L'agglomération nantaise est réputée pour être le cadre de manifestations culturelles d'envergure nationale voire internationale. Nous citerons d'une part, les grands événements soutenus par les collectivités locales, d'autre part, les fêtes interculturelles locales auxquelles participent les associations d'habitants d'origine maghrébine.

Le festival des Trois Continents, axé sur la production cinématographique des pays étrangers, est le plus connu. Il attire chaque année des réalisateurs et des acteurs internationaux, mais sa clientèle est essentiellement composée de cinéphiles, en raison d'une programmation sérieuse. Dans la même catégorie, les cinémas Katorza proposent chaque année la Semaine du Film

⁴ Pour plus de détails concernant les foyers d'accueil et d'hébergement de Nantes, voir la note intitulée « Aperçu historique des immigrations maghrébines dans l'agglomération nantaise », publiée en annexes.

Arabe, avec le soutien du F.A.S., entre autres. Elle était dédiée cette année au rapport à l'histoire et à la situation des femmes dans les pays arabes. Plus populaire est le festival Tissé Métisse qui se déroule début décembre. Organisé par l'A.C.E.N.E.R., l'association des comités d'entreprise de la région nantaise, il se substitue aux classiques (et ennuyeux...) arbres de Noël des entreprises participantes. Les associations locales y sont très actives : sous l'expression « *les associations métissent la cité* », elles étaient 60 en 1999 à profiter, comme les milliers de visiteurs, du cadre luxueux de la Cité des Congrès. La programmation comprend à la fois des concerts d'artistes célèbres (raï, rap, musiques du monde) et des espaces « *quartiers métissés* » qui accueillent les créations et les stands des associations. Parmi celles-ci, de nombreuses associations d'habitants d'origine maghrébine : l'**Association de la Communauté Marocaine de Bellevue**, **Jeunes Musulmans de France** et sa troupe théâtrale **Etat des Lieux**, **Style Alpaga**, l'**Association de la Communauté Algérienne Bretagne Pays-de-la-Loire** (A.C.A.B.P.L.), l'**Association Culturelle Musulmane de Nantes Nord** (A.C.M.N.N.) et **Deux Rives**. Cette manifestation d'une soirée est l'occasion tout au long de l'année de faire travailler ensemble ces associations, d'améliorer leur visibilité, de rassembler les énergies bénévoles des différents quartiers...

Plus modestement, d'innombrables (au sens propre) « fêtes interculturelles de quartier » financés par le F.A.S. rassemblent chaque année les associations et les habitants, en essayant de surmonter les barrières classiques du quotidien par le partage d'un repas, l'organisation de débats... Leur ancêtre commun est en quelque sorte le Forum des Quartiers et des Communes tenu à Nantes en février 1985 dans le cadre de la campagne gouvernementale lancée en mars 1984 sur le thème « *Vivre ensemble, Français et immigrés* ». Une trentaine d'associations et près de 4000 personnes s'étaient alors retrouvées à l'ancienne manufacture des tabacs. Récemment, une initiative inter-associative a donné lieu à une journée intitulée « *Un pas contre l'indifférence* » à laquelle ont participé l'**A.C.M.N.N.**, **J.M.F.**, **Bien Jouer**, **Amazigh** (Association Culturelle Berbère) et l'**Association Locale des Femmes Algériennes**.

b) Les associations culturelles

A partir de 1981, les premières associations qui se créent à Nantes oeuvrent dans le secteur socioculturel. La sédentarisation et le regroupement familial incitent les immigrés maghrébins à se doter d'espaces d'expression culturelle. Dans les années 70, les groupements informels ne concernaient que le football : **Football Club Tunisien**, **Association Sportive des Marocains**,

Union Sportive Marocaine, Etoile Sportive Algérienne. Désormais, les immigrés s'affirment comme résidents porteurs d'une culture vivante, à travers des pratiques collectives (musique, danse, gastronomie, habillement...). Mais beaucoup ont une durée de vie très courte et subissent les pressions des pays d'origine. Cela est particulièrement vrai pour les Algériens, qui devront attendre la disparition de l'Amicale pour développer leurs propres structures associatives, à la fin des années 80 (**A.C.F.M., A.L.F.A....**).

Nous avons recensé 8 associations culturelles (il en existe sans doute davantage, à l'échelle de groupes d'immeubles) qui participent, à des degrés divers, aux manifestations déjà décrites. Leur raison d'être est de reconstituer dans le cœur des premières générations l'ambiance et la cohésion de la société d'origine toujours présente dans les esprits. On constate d'ailleurs qu'à deux exceptions près (**Amazigh** et l'**Association Maghrébine**), toutes se définissent par rapport à un des trois pays du Maghreb. Le sentiment d'appartenance valorisé y est strictement national ; les manifestations extérieures sont parfois accompagnées de drapeaux. C'est au sein de ces groupements que se montre le mieux le « pôle défensif » de la forme associative, la préservation de « l'entre-soi », avec la continuation de rituels religieux, de fêtes commémoratives, de liens avec le pays. Cela signifie-t-il pour autant une folklorisation de la culture d'origine ? Répondre par l'affirmative serait ignorer le potentiel d'innovation et le « bricolage culturel » présent dans ces pratiques communautaires. Surtout, il faut souligner l'hétérogénéité de cet ensemble d'associations, qui n'ont pas toutes le même champ d'action.

En effet, si les 8 associations citées peuvent être qualifiées de « culturelles », elles ne le sont pas selon les mêmes modalités. Ainsi, l'Islam peut être tantôt vécu comme partie intégrante d'une culture nationale, ce qui est le cas le plus fréquent, tantôt comme une religion donnant lieu à un culte quotidien, ce qui est plutôt le cas des associations « religieuses » telle l'**A.C.M.N.N.** Mais où s'arrête réellement la frontière culturel / cultuel, lorsque les personnes disent vivre la religion comme une culture ? Ce qui est certain, c'est que les associations « culturelles » n'abordent pas l'Islam à travers des lectures du Coran ou l'organisation de mariages, mais uniquement par des pratiques culinaires, vestimentaires, des souvenirs imprégnés de religion. Le terme de Roger BASTIDE⁵ « *communautés de souvenirs* », en opposition aux « *communautés de rêves* » que constituent les groupements politiques, paraît ici adéquat, du moins pour les associations qui se définissent comme maghrébines. Celle qui

⁵ Les Arméniens de Valence, *Revue Internationale de Sociologie*, n° 1-2, Janvier-Février 1931, p 17-42. Article réédité dans la revue *Bastidiana*, n° 23-24, Juillet-Décembre 1998, p 11-37.

représente la communauté berbère, **Amazigh**, bien qu'elle mène des activités culturelles, se situe plus sur le terrain des « rêves » de voir un jour reconnu officiellement le peuple berbère.

La plupart de ces associations ne se contentent pas d'entretenir à l'intérieur leurs souvenirs communs ou de valoriser à l'extérieur leurs différences culturelles. La naissance des enfants leur a imposé le devoir de transmettre les savoirs et notamment celui de la langue arabe ou berbère. Décrite par la déléguée régionale du F.A.S. Marie-France Flahaut, l'opposition entre les cours d'arabe exigés par les primo-arrivants et l'accompagnement scolaire demandé par les grands frères nés en France ne me semble pas réellement présente à Nantes, contredite par l'exemple de l'**A.C.M.N.N.**, association intergénérationnelle, qui propose ces deux types d'activités, y compris des cours d'arabe aux non-arabophones. Cela dit, la demande a évolué en devenant plus culturelle (la langue arabe comme valeur, enrichissement, atout) et en abandonnant peu à peu sa visée pragmatique initiale, liée au projet de retour des parents.

Enfin, dernière distinction, soulignée déjà pour les manifestations interculturelles et que l'on retrouve ici : celle entre les associations populaires et les associations de l'élite intellectuelle (de professions libérales ou universitaires). Ces dernières sont représentées à Nantes par au moins deux associations. Créée à l'occasion de « l'année du Maroc » (1999), l'association **Nantes-Agadir (Nanagad)** s'est développée à partir du pacte d'amitié liant les deux villes à l'initiative du Conseil Général de Loire-Atlantique. Dès ce départ, elle est soutenue par Tajjedine Baddou, commissaire général du Maroc, et Abdouni Ahmed, consul à Rennes. Elle a ensuite proposé des animations diverses dans le cadre des « *Regards croisés des Nantais sur le Maroc* » avec le soutien et la présence des consuls algérien, tunisien et marocain ; **Averroès** réunit des amis universitaires qui organisent des conférences scientifiques et littéraires sur la civilisation arabo-musulmane selon un angle assez pointu, malgré sa volonté d'ouverture au grand public. A titre d'exemple : une conférence portait sur l'histoire de la médecine arabe au moyen-âge. Son président est par ailleurs médecin et diplômé d'anthropologie de l'E.H.E.S.S., ce qui lui facilite les contacts. Son approche ressemble à celle d'une association du Mans, Avicennes, dont m'a parlé Marie-France Flahaut :

« Ils ne sont pas du tout sur la notion de communautaire, plutôt sur celle des rencontres culturelles, par exemple faire connaître le Maroc ici en France. [...] Avicennes est plus axée sur la recherche et l'échange sur le monde arabe que sur la notion de pays, même si après ils proposent des choses sur le Maroc. »

[Marie-France Flahaut, Déléguée Régionale du F.A.S.]

Les associations « culturelles » sont donc non seulement constituées à partir d'une même origine nationale, mais également à partir d'une même catégorie socioprofessionnelle. Les plus anciennes, qui demeurent aussi les plus nombreuses, sont composées d'ouvriers ayant rompu par l'émigration avec leur passé rural : leurs membres n'ayant acquis aucun bagage scolaire, elles n'ont que peu de relations avec celles issues du milieu universitaire. Ces deux types de groupements n'ont finalement pour point commun que les profits qu'ils retirent de la promotion faite par la Ville de Nantes des manifestations et associations culturelles. Faut-il parler ici d'un soutien ou d'un encadrement des associations par la Ville ? Il est difficile de répondre définitivement et globalement. De fait, l'encadrement « culturel » est de moindre force que celui qui est présent dans la politique de la ville et au sein des procédures de Développement Social. Là, de nouveaux acteurs entrent en jeu (Etat, Département, Région).

2. L'environnement institutionnel des pratiques associatives

a) la territorialisation de l'action publique

Cet extrait très « politique » servira d'introduction à l'analyse des effets de ce processus :

« La territorialisation était vraiment la grande réforme du deuxième mandat de Jean-Marc Ayrault, et le pivot de cette réforme ce sont les chargés de quartier qui sont les responsables de la politique municipale sur chacun des onze quartiers. »

[François Préneau]

De fait, cette politique de territorialisation ne se limite pas aux chargés de quartier : elle entre dans le cadre national plus large de l'aménagement du territoire, du développement local, et aujourd'hui dans celui de la politique de la ville. La vie associative des quartiers d'habitat social s'est considérablement étoffée à la faveur des procédures de Développement Social (D.S. des Quartiers en 1981, D.S. Urbain en 1988), constituées par les collectivités locales et l'Etat central sous une forme contractuelle. Le lancement de ces procédures est donc

contemporain de l'accès au droit d'association pour les immigrés : elles joueront pleinement leur rôle lors du reflux du mouvement « beur » et de la vague de retour à l'espace local.

Ces procédures visent à agir sur les causes de la dégradation perceptible dans certains quartiers périphériques. A Nantes, les quartiers inscrits dès 1989 dans les conventions D.S.Q. entre l'Etat et la Ville sont : les Dervallières, les cités de Nantes Nord, Bellevue (Nantes-Saint Herblain), Malakoff et Château (Rezé). Dans le cadre du Pacte de relance pour la ville, le décret du 26 décembre 1996 répartit ces quartiers en Zones Urbaines Sensibles (Z.U.S. : Malakoff et Château) et Zones de Redynamisation Urbaine (Z.R.U. : Bellevue, les Dervallières, Nantes Nord, auxquels s'ajoute Nantes Est). Parallèlement, fin 1999 a été confirmé l'engagement de l'Etat dans un Grand Projet de Ville (G.P.V.) pour le quartier H.L.M. de Malakoff. De nouveaux sites prioritaires pourraient être ajoutés : le Breil-Malville, le Clos Torreau, le Perray, Port Boyer (Nantes), le Sillon de Bretagne (Saint Herblain), Blordière et Pont Rousseau (Rezé). Tous ces sites sont caractérisés par de grands ensembles dégradés, concentrant des populations en difficulté sociale, enclavés, mono-fonctionnels et en manque de services de proximité. Nous avons constaté par ailleurs que la plupart de ces quartiers concentraient une grande part d'habitants d'origine maghrébine.⁶ Comment sont-elles prises en compte par ces dispositifs ? Leur participation est-elle encouragée ?

Outre les objectifs d'aménagement urbain et d'insertion sociale, ces procédures visent à accroître la participation des habitants et à organiser des réunions publiques dans le cadre des Comités Consultatifs de Quartiers, comités où sont présents de nombreuses associations, y compris celles des habitants d'origine maghrébine. Mais peu de personnes ne s'y rendent en tant qu'individus isolés, et encore moins les immigrés, ce qui marque les limites voire l'exclusion de ces « C.C.Q. ». Il n'empêche que parmi les orientations du tout nouveau Contrat de Ville 2000-2006 figure celle de « *développer la citoyenneté et la gestion sociale de proximité* » [extrait de la convention cadre, p 9]. Il est même précisé plus loin que « *l'implication des habitants est le ressort essentiel qui traverse tout le dispositif de travail, suscite et fonde la pertinence des actions, et questionne les pratiques professionnelles.* » [p 10] S'agissant plus précisément des populations immigrées, les institutions privilégie « *une approche transversale* », donc non-spécifique. Par exemple, face aux problèmes de

⁶ Cf. *La répartition de la population d'origine maghrébine dans l'agglomération nantaise* publiée en annexes.

concentration, on prévoit de favoriser l'accès au logement ordinaire et de transformer les foyers de travailleurs en résidences sociales.

Les premières opérations de Développement Social des Quartiers concernaient la gestion et la réhabilitation de l'habitat, des H.L.M. aux espaces publics. Les premières « réhas », comme les appellent les habitants, ont été menées sans consultation préalable, ce qui occasionne des mobilisations de locataires comme celle du Bois Hardy, à Bellevue, qui rassemble 200 personnes en juillet 1987. Avec le rattachement en octobre 1988 du Développement Social des Quartiers à la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, il semble que les choses évoluent. La mise en place des C.C.Q. facilitent le dialogue. La création d'équipes opérationnelles de D.S.U. dans chacun des quartiers concernés offrent aux habitants une proximité avec ces nouveaux partenaires. Cette nouvelle lisibilité des orientations prises et des actions engagées favorisent la mobilisation des habitants sur des thèmes qui les touchent directement : le devenir des espaces verts, la disparition des commerces, la rénovation du bâti... Tout cela constitue un espace de participation et d'échange avec les institutions locales. Progressivement donc, le Développement Social est passé d'une stratégie de traitement social des difficultés à une volonté d'agir sur le cadre de vie global des habitants, notamment par des opérations de requalification urbaine et de diversification des activités. Nous nous intéressons ici aux effets de cette politique sur la participation locale et sur la vie associative des habitants d'origine maghrébine. Mais des résultats en terme d'attractivité locative sont déjà obtenus, à Bellevue par exemple : ce quartier figure désormais en bonne place, derrière le centre-ville et Nantes Nord, dans la liste des quartiers les plus demandés au 1^{er} février 2000. A l'inverse, le Breil et Malakoff attirent très peu. [Enquête du Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest, juin 2000].

Le champ d'intervention du D.S.U. est extrêmement large : à titre d'exemple, prenons le quartier de Bellevue, le premier à avoir y été inscrit. Dans le domaine de l'insertion sociale et économique, une Régie de Quartier a été créée, construite en 1991 sur la place « centrale » (place des Lauriers), et propose des ateliers bricolage, menuiserie, des services de rénovation d'appartements, de réparation de vélos, par l'intermédiaires de salariés pères de famille habitant le quartier. Même type d'activités pour l'association Bellevue 2000, agréée d'Education Populaire et soutenue par le D.S.U. Visant depuis 11 ans à améliorer la participation économique et sociale des habitants à la vie du quartier, elle a suscité un rejet d'une partie des habitants d'origine maghrébine. Ceux-ci ne voulant pas intégrer cette

structure trop « française » à leurs yeux avaient créé une association concurrente nommée **Intégration 2000**, basée sur des ressorts communautaires et axée sur la réussite scolaire. N'ayant retrouvé aucune trace de cette structure et ne disposant pas de source d'information plus récente, je ne cite ici qu'un travail effectué en 1996 pour la cellule nantaise du D.S.U.⁷

Dans un domaine plus « citoyen » et au même endroit, la Maison des Habitants et du Citoyen, achevée en 1994, offre un espace de référence aux associations du quartier. Par exemple, celles qui le souhaitent y disposent d'une boîte aux lettres : c'est le cas des jeunes de **B.A.D.J.** et de l'**Association des de la Communauté Marocaine de Bellevue**. La Maison, gérée par deux employés municipaux volontaristes, est aussi le cadre de repas de quartier, d'expositions (exemple de celle sur le Maroc présentée par l'association **Nanagad**)... Son existence est un avantage pour Bellevue qui est, à ma connaissance, le seul quartier qui en soit pourvu. Ailleurs existent parfois les classiques Maisons des Associations où il n'y a pas ce rapport direct avec les institutions locales (mais à Malakoff, par exemple, il n'y a aucune des deux).

Dans les entretiens, trois associations, toutes à vocation sociale et éducative, m'ont parlé spontanément du D.S.U. et de son importance dans la vie de leur quartier : l'**A.C.M.N.N.** (Nantes Nord), **Deux Rives** (Les Dervallières) et l'**A.C.A.B.P.L.** (Malakoff). Cette dernière a obtenu un local juste à l'étage au dessus de l'équipe opérationnelle en charge du quartier, ce qui facilite, outre un contact direct, l'échange de menus services : par exemple, elle se sert régulièrement de leur photocopieur. De manière moins anecdotique, l'**A.C.M.N.N.** doit en grande partie, et plus que toute autre, son influence actuelle à la création du D.S.U. A priori, cette association étant « culturelle », elle ne devrait pas être si dépendante de l'existence de telle ou telle politique, même de développement social.⁸ Il convient donc de s'arrêter plus longuement sur ce cas particulier.

L'Association Culturelle Musulmane de Nantes Nord rassemble une quinzaine de membres actifs qui agissent sur cinq quartiers et micro-quartiers. La gestion du lieu de culte n'est qu'une de ses multiples activités, mais c'est elle qui fut à l'origine de sa création (et de son appellation) par des pères de familles maghrébines en décembre 1992. La Ville accepta de

⁷ Bernard VRIGNON, De la famille au quartier : l'appropriation de l'espace public par les jeunes issus de l'immigration, *Migrants-Formation*, Décembre 1996, n° 107, p 102-139.

⁸ Pour tout dire, le discours de Saâd, l'animateur interviewé, était tellement ponctué de références aux structures para-municipales que je le soupçonnais de jouer le jeu de « l'intégré modèle » face à un étudiant en sociologie qu'il considérait sûrement comme susceptible de délégitimer des références trop « religieuses »...

céder un local rue des Renards, le long de la seconde ligne de tramway. Sous l'impulsion de son président M. Boukriss, l'**A.C.M.N.N.** va très rapidement s'investir dans le développement social du secteur. A cette époque, les procédures du D.S.U. se mettaient en place à Nantes Nord : l'association va saisir cette chance pour obtenir la place d'interlocuteur privilégié, tandis que la fédération des informations, des moyens et des objectifs promue par l'équipe opérationnelle D.S.U. lui permet de rendre plus efficaces les activités suivantes. Ainsi, le territoire d'intervention de l'association recouvre exactement celui du D.S.U. : le Chêne des Anglais, le Bout des Pavés, la Boissière, la petite Censive et le Bout des Landes. Ce facteur territorial se révélera être l'atout majeur de l'association selon François Préneau :

« Il y a osmose entre le champ de compétences qu'il se sont donnés et le découpage territorial de la ville. [...] Ca a énormément renforcé son rôle. »

Cet atout s'est renforcé avec la création ultérieure des chargés de quartier : c'est d'ailleurs un Nantais d'origine maghrébine, Abdellatif Bengnaoui, qui a en charge le secteur Nantes Nord.

La religion musulmane lui permet d'affirmer sa volonté de présence sociale, qui se manifeste chez les adultes par des pratiques de médiation en cas de conflits familiaux, de soutien aux « nécessiteux », de visites en prison, et chez les jeunes par une lutte contre les formes de déviance et de délinquance. Ce dernier aspect est un projet actuel, en partenariat avec l'A.P.S., l'Agence de Prévention Spécialisée de la Ville. Comme l'exposait son représentant à un récent colloque sur le travail social⁹, l'association se base sur son réseau de connaissances :

« Quand il y a un problème sur le quartier, on peut repérer, par exemple si c'est un jeune, à quelle famille il appartient. »

En outre, l'importance fondatrice du savoir dans l'Islam l'incite à agir sur le terrain de la formation et de l'éducation (alphabétisation, informatique, accompagnement scolaire, cours d'arabe). Pour cela, les animateurs de l'**A.C.M.N.N.** travaillent avec le C.E.F.R.E.S., le Centre de Formation et de Recherche Educative et Sociale, et les différents intervenants publics : écoles, collèges, lycées et l'ACCOORD (centres socioculturels). Récemment,

⁹ Rencontre « *Interculturalité et travail social* », organisée par le C.I.D., l'I.F.R.A.M., l'A.S.A.M.L.A. et l'U.D.A.F., Manufacture des Tabacs, Nantes, 16 mai 2000. Deux associations « communautaires » maghrébines y participaient, l'A.C.M.N.N. et l'A.C.A.B.P.L., avec l'association Amitié Franco-Turque de Trélazé.

l'association a dirigé un débat sur la délinquance en partenariat avec la Maison de Quartier de la Géraudière. Un tel débat n'aurait jamais pu avoir lieu si l'initiative en avait été laissée à l'ACCOORD. Située à proximité, c'est même parfois de cette institution et de ses employés que proviennent les sollicitations, par exemple pour le développement d'un espace multimédia. Autre exemple très significatif du caractère incontournable de l'A.C.M.N.N. : lors du colloque déjà cité, une animatrice du Centre Socioculturel du Bout des Landes s'adresse au représentant de l'association sur un ton revendicatif, déclamant en substance le manque criant de moyens, la « *fausse animation* » et les problèmes de délinquance chronique (2/3 du temps de travail des employés y serait consacré), pour finalement conclure sur une demande d'intervention de l'A.C.M.N.N. : demande accueillie positivement, ce centre étant en effet le seul de Nantes Nord avec lequel elle n'ait pas encore établi de partenariat, sans doute du fait de son isolement et de sa situation excentrée.

Couvrant un territoire D.S.U. de 25 000 habitants, travaillant étroitement avec les institutions et les organismes socioculturels, concernant directement plusieurs centaines de personnes (dont 160 pour les seuls cours d'arabe), l'**Association Culturelle Musulmane de Nantes Nord** s'est totalement intégrée aux procédures de l'action publique, ainsi qu'au paysage social nantais (les activités sont toujours relayées par la presse locale). Dès lors, quelle est sa spécificité en tant qu'association musulmane ?

En premier lieu, elle conserve son caractère culturel par la gestion de son lieu de culte, car même si - fait intéressant - celui-ci n'est mentionné nulle part sur sa plaquette de présentation (publiée en annexes), il peut rassembler jusqu'à 120 personnes tandis que les dirigeants participent activement à la consultation menée par la Ville en vue de la construction d'une nouvelle mosquée (toutes sont trop étroites, voire insalubres). En deuxième lieu, l'Islam lui donne un répertoire efficace de ressources (présence sociale, importance du savoir, référent identitaire). Les activités menées en direction des populations seraient beaucoup moins efficaces si elles ne s'appuyaient pas sur une base communautaire et religieuse, ne serait-ce qu'en termes d'interconnaissance et de confiance. Dernier exemple en date : parmi les 49 jeunes partis à Bruxelles en mai, les deux tiers étaient des filles : 33 jeunes filles que les parents, confiants dans l'encadrement moral et matériel offert, avaient accepté de laisser partir à l'étranger. L'appartenance communautaire et religieuse est ainsi utilisée comme ressource dans l'espace public et permet de créer des réseaux de sociabilité autonomes.

Cependant, la question du risque d'institutionnalisation (et de rupture avec les habitants) d'une telle association reste posée. La participation des femmes demeure insignifiante en raison, selon Saâd, de leur attachement à l'idée de retour au pays et du poids des difficultés vécues en France. L'association, comme les institutions partenaires, n'a apparemment pas encore trouvé les modalités incitant ces femmes à s'engager davantage.

b) La promotion de l'intégration républicaine

L'éventuel processus d'institutionnalisation peut aussi transparaître dans les discours tenus par les responsables associatifs. Celui de Saâd, l'animateur médiateur de l'A.C.M.N.N., a ainsi vanté les mérites de l'intégration républicaine : il m'a affirmé encourager les personnes de nationalité étrangère à demander la naturalisation et les jeunes Français à aller voter. Il s'agit là d'une autre des deux formes d'encadrement institutionnel de la vie associative.

Dans la convention cadre du nouveau Contrat de Ville déjà cité, il existe un chapitre spécifique relatif à « *l'intégration dans la cité des populations immigrées* » et axé essentiellement sur la défense des droits et la lutte contre les discriminations. L'accent est mis d'emblée sur « *l'expérience et le travail des acteurs locaux, essentiellement associatifs* ». Les institutions proposent ainsi un partenariat avec les leaders associatifs issus de l'immigration, puisqu'il connaissent mieux le terrain et le public concerné par la politique de la ville. De fait, le mot « partenariat » est revenu plusieurs fois dans le discours de Saâd : D.S.U., ACCOORD, C.E.F.R.E.S., A.P.S., tous sont des « partenaires » de l'association, alors que ces institutions et ces organismes sont critiqués par d'autres associations, notamment de jeunes. Dans ce dialogue institutions-associations, un intermédiaire essentiel entre en jeu, lui aussi partie prenante de la politique de la ville : le Fonds d'Action Sociale :

« Si vous voulez, la politique de la ville a été le moyen pour le F.A.S. de dire qu'il n'y a pas que le F.A.S. qui doit porter l'immigration. On est ensemble pour dire : quelles sont les orientations ? Quelles vont être les priorités qu'on va définir ensemble ? Là, c'est toutes les transformations des dix dernières années. »

[Marie-France Flahaut, Déléguée Régionale du F.A.S.]

La politique de la ville, dont nous avons vu les effets à Bellevue et à Nantes Nord, comporte donc une forte dimension intégratrice en direction des immigrés. Historiquement elle a été

précédée par l'action du Fonds d'Action Sociale, principal financeur de la vie associative issue de l'immigration et acteur majeur de la politique « d'intégration républicaine ». Il n'est pas question de dresser une historique du F.A.S. Remarquons simplement que cet organisme a peu à peu diversifié son champ d'intervention : aujourd'hui, le logement des travailleurs immigrés ne pèsent qu'à hauteur d'un tiers dans son budget national. Ce qui domine est le secteur insertion sociale (accueil, formation) et le secteur jeunesse (petite enfance, animation socioculturelle). A l'échelle nationale, le F.A.S. intervient auprès de 5000 associations, auprès de 250 au niveau de la région Pays-de-la-Loire. Cette délégation régionale, issue de la déconcentration de 1984, recouvrait aussi la Bretagne jusqu'à une scission récente.

Le référent de la politique de la ville était le développement social, celui du F.A.S. est l'intégration. Comment ce référent est-il défini ? *« L'intégration consiste à susciter la participation active à la société toute entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. »* [Extrait du rapport du Haut Conseil à l'Intégration, présidée par Marcel Long, 1991]

Outre l'éternel débat sur la légitimité de cette définition, ce qui importe est le lien direct entre intégration et participation via un volontarisme politique¹⁰. C'est sur lui que se fondent toutes les aides financières du F.A.S. aux associations d'immigrés et à celles de leurs enfants. En ce sens, le F.A.S. est plus qu'un simple financeur. Les aides ont des contreparties dans le sens où les objectifs des actions associatives doivent être ceux que la loi fixe au F.A.S. (cf. plus haut). Nous étudierons les discours tenus par le F.A.S. d'une part, par les associations de l'autre, sur ce problème spécifique des financements dans le chapitre suivant. Pour l'instant, il faut considérer le F.A.S. comme promoteur d'une politique, celle de « l'intégration républicaine » :

« On ne veut pas, au F.A.S., n'être qu'un tiroir-caisse. Il y a des endroits où c'est autant un soutien, une discussion avec, par exemple, un élu : il y a des élus qui discutent avec nous sur ce qu'est une mosquée, ce qu'est l'Islam... On est dans un

¹⁰ Un autre point important est qu'il n'est fait mention nulle part de l'origine immigrée ou de la nationalité étrangère : c'est que le H.C.I. a compris que l'intégration concernait tout les résidents de France. Ce que cela implique pour le F.A.S., c'est une prise en charge, depuis cette date (début des années 90) et dans certains cas, des enfants français d'origine française. Marie-France Flahaut m'a cité l'exemple de l'accompagnement scolaire avec un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.).

réseau national, ce sont des articles de presse [...] A travers les fonds, c'est aussi une politique que l'on doit justifier. »

[Marie-France Flahaut]

La déconcentration de 1984 a rapproché le F.A.S. des élus et des espaces locaux, toujours plus « politiques » dans le domaine de l'immigration : c'est au niveau local que s'exacerbent les tensions, se crispent les représentations, comme l'ont montré les succès municipaux du F.N. Mais dans le milieu associatif, qui sont les soutiens, les personnes-relais de cette politique ?

La recherche en science politique a dégagé quelques concepts opératoires ici, bien qu'appliqués sous réserves en raison de la nouveauté des phénomènes étudiés. Ainsi en est-il de l'hypothèse de la formation « *d'opérateurs symboliques d'intégration* » proposée par Vincent GEISSER¹¹ qu'on peut appliquer à certains des responsables rencontrés : Sahad de l'A.C.M.N.N., Zahia Belhamiti de l'**Association Locale des Femmes Algériennes (A.L.F.A.)** et, dans une moindre mesure, Farid Abdelkrim de **Jeunes Musulmans de France (J.M.F.)**. Revenons sur les critères de définition de ces opérateurs symboliques d'intégration.

Certains responsables associatifs font partie d'une élite maghrébine émergente. Grâce à leur réussite individuelle (études, entreprises...), ils sont perçus par les pouvoirs publics comme des médiateurs efficaces entre ces pouvoirs et les populations immigrées : ils exercent une fonction d'intermédiaire socioculturel, voire de « *locomotive ethnique* » [GEISSER, 1993], car ils ont réussi à acquérir un savoir-faire, que ce soit dans la gestion de dossiers ou dans le travail de terrain, en intégrant différents apports culturels au sens d'une « culture politique ».

« C'est maintenant en Algérie qu'on se rend compte que l'immigration a un poids, on l'a vu d'ailleurs pour les élections, les gens se massent, mais on n'a pas cette éducation de se défendre, de revendiquer, de positiver. Ce n'est qu'une élite ou que certaines personnes qui sont vraiment très militantes, comme moi quoi... Même si je ne suis pas une élite, je veux dire, je suis militante de base, de terrain, mais c'est toute une culture : et on n'a pas au départ cette culture de se défendre.

¹¹ Par exemple, pour un texte introduisant ce concept : Les élus issus de l'immigration maghrébine : l'illusion de médiation politique, *Horizons Maghrébins*, n° 20-21, 1993, p 62. Pour un article retravaillant ce concept : la mise en scène républicaine de l'ethnicité maghrébine : discours d'Etat, discours d'acteurs ?, sous la dir. de Catherine NEVEU, *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 1999, p 203-223.

Oui, c'est culturel. Mais ça commence, il y a pas mal de femmes qui commencent aujourd'hui à rentrer dans le mouvement. »

[Zahia Belhamiti, **Association Locale des Femmes Algériennes**]

Mais, dans la réalité, la médiation institutions-population est pour partie illusoire car elle se fonde sur des représentations paradoxales : d'un côté, ces élites sont louées par les institutions pour leur capacité à se détacher de leur milieu d'origine et à s'identifier au discours sur « l'intégration républicaine », de l'autre côté, on attend d'elles qu'elles mobilisent leur appartenance « communautaire » et qu'elles soient un modèle à suivre pour les membres de cette communauté (ici, les populations maghrébines). En cela, leur fonction d'opérateur d'intégration est hautement symbolique puisque fondée uniquement sur des représentations, non sur des faits concrets. Cette hypothèse, qui s'applique aussi à l'espace politique (France Plus, SOS Racisme...), ne reflète pas tout à fait la réalité. Il existe une multitude d'adaptation de ces élites associatives aux difficultés rencontrées. Par exemple, il est vrai que les jeunes générations de parents immigrés ne prennent pas leurs modèles dans la vie associative, mais plutôt dans le monde du spectacle, chez les vedettes internationales. C'est ce qu'a parfaitement compris une association nationale comme **Jeunes Musulmans de France**, qui a invité de grands noms lors de ses « Journées J.M.F. » des 1^{er} et 2 juillet 2000 (Jamel Debbouz, Thierry Henry, Tariq Abdul-Wahad...) :

« L'idée, c'est pas d'aller se prosterner devant ces personnalités, c'est que ces personnalités viennent et conseillent les jeunes, leur disent : « Il faut travailler à l'école, il faut être de bons citoyens, il faut être bons avec vos parents, il faut être positifs, il faut pas déconner. » C'est le message qu'ils apportent. [...] L'idée c'est que toi, tu peux dire quelque chose, quand c'est Nicolas Anelka qui le dit, que tu le veuilles ou non, si il dit la même chose que toi, ça n'aura certainement pas le même impact. »

[Farid Abdelkrim, président national de **J.M.F.**]

Le concept d'opérateur symbolique d'intégration peut donc aussi s'appliquer au domaine sportif, via les responsables associatifs. Ceux-ci, en définitive, ne sont pas dupes du rôle qu'ils remplissent au service des institutions. Mais ils sont guidés dans leur conduite « exemplaire » par un impératif de survie financière (sauf pour **J.M.F.**). La fragilité et le caractère illusoire de leur position de médiateurs renvoie à la crise générale de la représentation politique, qui se

cherche sans cesse des soutiens dans le « pays réel » et ses diverses composantes, au risque de mélanger discours universel (républicain) et particulariste (communautaire) ou de promouvoir la ressource communautaire comme légitimation individualiste, sans résultats sur le terrain.

Le mot « intégration » n' a d'ailleurs été que peu ou pas du tout employé dans les entretiens (sauf par l'**A.C.M.N.N.**), sinon pour le rejeter dans le registre de l'illégitime, voire de la provocation. Pour ces responsables, les beaux discours ont vécu, seuls les résultats concrets comptent. Reste à voir si ces résultats sont obtenus dans le cadre des structures de consultation et de participation mis en place par les pouvoirs publics locaux pour les immigrés et leurs enfants.

3. L'impossible participation aux processus décisionnels

Il existe à Nantes deux structures institutionnelles de consultation des populations d'origine immigrée : la Commission d'accès à la citoyenneté (C.O.D.A.C.) au niveau départemental et réservée aux jeunes de parents immigrés, la Commission extra-municipale pour l'intégration (C.E.M.P.I.) au niveau municipal et réservée aux associations d'étrangers et d'immigrés.

a) La Commission Départementale d'Accès à la Citoyenneté

Les C.O.D.A.C. ont été créées par le gouvernement Jospin dans chaque préfecture afin « d'aider les jeunes issus de l'immigration à trouver un emploi et une place dans la société, et faire reculer les discriminations dont ils sont l'objet en matière d'embauche, de logement, de loisirs. » [plaquette d'information de la Préfecture de Loire-Atlantique] Ses trois champs d'intervention sont donc l'emploi, les discriminations et la citoyenneté. Ses moyens sont faibles puisque essentiellement basés sur la sensibilisation, l'incitation et l'information. Elles ne sont donc pas uniquement des espaces de consultation, mais afin d'identifier les problèmes et de leur trouver des solutions, elles réunissent chaque trimestre les membres des associations destinées aux jeunes. Parmi les associations rencontrées, **Bien Jouer**, **A.L.F.A.** et l'**A.C.M.N.N.** font partie de la C.O.D.A.C. et m'ont exposé leur point de vue respectif. Le contexte des entretiens y était favorable car les Assises nationales de la citoyenneté réunissant toutes les C.O.D.A.C. et les ministères concernés venaient de s'achever à Paris (17-18 mars).

La première attitude commune à ces trois associations est la distanciation face à une structure qui apparaît d'abord comme un instrument de légitimation de la politique du gouvernement :

« On parle beaucoup de citoyenneté, c'est à la mode... »

[Saâd, **A.C.M.N.N.**]

« C'est institutionnel, c'est clair. C'est pas la panacée mais bon... »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

« Pour nous, c'est de la supercherie. Les C.O.D.A.C. ont tout simplement été mises en place pour préparer les élections. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

Dans les faits, chacun admet que les mesures prises sont minimales et insuffisantes, comme la création d'un numéro vert pour dialoguer en cas de discrimination. Mais alors que l'association **Bien Jouer** y voit la preuve de l'inutilité de la C.O.D.A.C., les deux autres associations tempèrent l'insuffisance des mesures en considérant que leur simple existence est déjà prometteuse et qu'il faut raisonner sur le long terme.

« Elle a le mérite d'exister parce qu'on peut s'exprimer. L'important est là, même si on n'a pas toujours le retour. [...] C'est un début. C'est toujours bon d'avoir au moins un lieu où dire son malaise pour un jeune qui ne peut pas ou qui ne souhaite pas avoir une association, c'est plus pratique peut être par téléphone. Même si ça ne donne pas, à la longue ça donnera quelque chose obligatoirement. »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

Les facteurs explicatifs de cette différence de jugement sont évidents : l'âge des interviewés tout d'abord car, sans caricaturer, les jeunes ont plus facilement une vision à court terme ; ensuite, ce sont eux les premiers concernés quand même par ces problèmes de discrimination, il est donc logique qu'ils soient plus exigeants ; enfin, les positions de ces associations dans l'espace politique local ne sont pas les mêmes. On a vu que l'**A.C.M.N.N.** travaille beaucoup avec la Mairie dirigée par le P.S., que celle-ci la consultait régulièrement, et que ses

responsables avaient un discours et des pratiques axées sur l'intégration. **A.L.F.A.**, quant à elle, est membre de l'Espace Simone de Beauvoir (elle y a son local), un collectif d'associations présidé par Marie-Françoise Clergeau, député P.S. de Nantes. L'association de jeunes **Bien Jouer**, par contre, a dû batailler ferme pour obtenir un local puis pour s'imposer comme partenaire légitime des institutions : elle a une position plus fragile dans l'espace politique local et entretient des rapports conflictuels avec les institutions. Ses objectifs ne correspondent pas tout à fait à ceux de la C.O.D.A.C. (elle réfute le terme « intégration ») et ses moyens d'action sont très larges par rapport à ceux que la C.O.D.A.C. utilise. L'interviewé se réfère au Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (M.I.B.) qui occupe une position « radicale » voire illégitime¹² dans le débat public (le droit de vote aux étrangers, par exemple, y est considéré comme de la poudre aux yeux).

« En fait, le problème qu'il y a, c'est que le discours de Chevènement, lorsque tu lui expliques qu'il y a un lieu de discrimination et qu'il faut aller porter plainte, eux non te proposent simplement une charte, à l'amiable. Une charte entre l'établissement et la C.O.D.A.C., donc à l'amiable, pour un arrangement. Lorsque tu leur dis qu'il faut aller porter plainte, le discours qu'il a c'est : « Mais non, mais vous savez c'est pas aussi simple, on peut pas aller porter plainte comme ça. » C'est pas du tout compréhensible ! Je ne comprends pas moi : il y a un loi qui existe. Qu'est ce qui t'empêches d'aller porter plainte ? »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

L'utilisation de l'arme juridique dans la lutte contre les discriminations (et dans d'autres domaines) est très fréquente chez toutes les associations de défense des droits civiques : le droit est devenue une ressource stratégique dans la lutte contre les discriminations. Mais si il figure bien dans le répertoire d'action de la C.O.D.A.C.¹³, elle n'y a jamais recours elle-même. Ce sont des associations qui, au Mans, à Tours, ont porté plainte avec succès contre des boîtes de nuit. Le répertoire d'action est donc restreint par la volonté ou l'absence de volonté politique des pouvoirs locaux et nationaux. Alors, à l'accusation de stratégie

¹² Le M.I.B. refusa de participer aux Assises et organisa une contre-manifestation à l'extérieur. Elle refit la même chose deux mois plus tard, le 16 mai, lors d'une conférence de presse de M. Chevènement annonçant la création du numéro vert contre les discriminations. Le 18 mai, les C.R.S. évacuaient le siège de l'association, emportaient les archives, expulsaient les locataires non-déclarés et muraient les locaux (*Libération*, 19 mai).

¹³ « Elle transmet aux autorités compétentes, y compris judiciaires, les faits dont elle a connaissance et qui paraissent constituer des infractions. » [extrait de la plaquette d'information]

électorale, l'interviewé ajoute celle de contrôle politique du mouvement associatif, contrôle qui légitime l'annonce d'une rupture prochaine entre l'association et la C.O.D.A.C. :

« Les Assises sont une institution qui a été mise en place tout simplement pour canaliser les associations, leur éviter de faire ce qu'elles veulent. [...] Si les associations veulent réellement lutter contre les discriminations, il faut qu'elles quittent la C.O.D.A.C. parce que la C.O.D.A.C. les empêche de lutter contre les discriminations. [...] Nous on préfère quitter pour pouvoir mener nos actions nous-mêmes, qu'il y ait pas une institution qui freine nos actions. »

[Baroudi Ikhelef]

Cette accusation de l'institution s'appuie sur la place mineure accordée aux associations de jeunes dans l'espace public, tant dans la forme du débat que dans son contenu. La fonction des structures consultatives est explicite : il s'agit d'un échange de points de vue sans engagement ni conséquence sur la prise de décision qui s'effectue soit avant, soit après, mais toujours dans l'opacité et en petit comité. Baroudi Ikhelef dénonce également ce manque de participation réelle au processus décisionnel à propos des Carrefours des Citoyens¹⁴ :

« On fait croire, je dirais, aux citoyens qu'on leur donne une libre expression et qu'ils ont le droit de décider sur les choix qui vont être pris, mais c'est complètement faux puisque les choix sont déjà décidés ! Donc à quoi sert le Carrefour des Citoyens ? »

La dernière critique portée par **Bien Jouer** à l'encontre de la C.O.D.A.C. est sans doute la plus subtile. Réfutant le terme « intégration », ne se définissant surtout pas comme jeunes « beurs » ou de la « deuxième génération », les membres de cette association veulent avant tout pouvoir peser sur les débats publics en tant que jeunes citoyens libres et égaux. C'est pourquoi Baroudi Ikhelef considère que la nature de la C.O.D.A.C. est discriminante à leur endroit en les renvoyant pour la énième fois à une ethnicité maghrébine ou à un parcours migratoire qu'ils perçoivent comme imposés de l'extérieur (parents, institutions, médias...).

¹⁴ « Expérience de démocratie de proximité », les Carrefours des Citoyens sont « le deuxième étage d'une fusée destinée à faciliter l'expression des Nantais et dont le premier étage est constitué par les Comités Consultatifs de Quartier, qui regroupent tous les associations désireuses de s'impliquer sur le terrain. » Expérience peu suivie, le taux de retour des questionnaires préalables n'étant que de 10, 43 %, elle devrait se poursuivre sous une nouvelle forme après les élections de mars 2001. [Source : *Nantes Passion*, Février 2000, magazine municipal].

« Les ministres, ils sont en face de toi et toi t'es là, t'es rien du tout ! T'es vraiment rien ! Ils se foutent de toi ! Ils parlent de discriminations, ils en font encore plus de la discrimination dans les Assises parce que tu te retrouves qu'entre... personnes « issues de l'immigration ». Ils en font encore plus de la discrimination ! Non, c'est vraiment se foutre de la gueule du monde. Il y a plein de questions à se poser là-dessus. [silence] »

[Baroudi Ikhelef]

Privée de réels pouvoirs, instrument de contrôle et de propagande politique, voire lieu de discrimination, la C.O.D.A.C. est une structure consultative totalement décrédibilisée chez cette association de jeunes qui s'oriente vers une participation concrète et revendicative aux affaires publiques. Chez l'association « communautaire » **A.C.M.N.N.** comme chez l'association de défense des droits des femmes **A.L.F.A.**, la C.O.D.A.C. est légitime car à la fois porteuse de déceptions présentes et de bénéfices futurs. De fait, son histoire est peut-être trop courte pour être jugée, à la différence de celle de la Commission Extra-Municipale Pour l'Intégration, lancée en 1989 et dont les enseignements sont très clairs.

b) La Commission Extra-Municipale Pour l'Intégration

En l'absence de droit de vote pour les étrangers, certaines villes ont fait le choix d'aménager un espace permanent de réflexion et de consultation avec leurs « représentants » issus de la vie associative. C'était là un changement complet de logique puisque les étrangers passaient ainsi, théoriquement, d'une participation à la vie locale à une représentation politique.

Malgré la diversité de ses formes (vie associative, partis, syndicats, lobbying) la participation des immigrés et de leurs descendants à la vie locale reste éloignée des sphères de pouvoir et déconnectée du processus décisionnel. Il existe encore peu d'élus d'origine maghrébine par exemple, et ceux-ci ne défendent pas forcément les intérêts de leur « communauté » [GEISSER, 1993]. Créées dès les années 60-70, les structures de consultation des étrangers étaient conçues soit comme un substitut au droit de vote, soit comme une étape vers celui-ci. L'expérience et la disparition de nombre de ces structures condamnent cette conception étroite de la citoyenneté, comme l'écrit M. Préneau, Adjoint à l'Intégration de la Ville :

« J'ai le sentiment qu'à ce jour, cette commission [la C.E.M.P.I.] n'a pas trouver un réel souffle. Sans doute n'y a-t-il pas, c'est du moins ma conviction, d'alternative réelle à l'octroi du droit de vote et d'éligibilité des étrangers vivant en France comme condition première à l'association de ces personnes à la vie démocratique de la commune. »¹⁵

Encore convient-il de faire la différence parmi ces structures entre, d'une part, les conseils consultatifs extra-municipaux composés de responsables élus ou désignés par les associations (Nantes) et l'élection par tous les résidents étrangers de conseillers associés (Mons-en-Baroeul, banlieue lilloise, 3 élus permanents depuis 1985). Cette dernière forme a eu plus de succès, tout en évitant l'accusation d'illégalité (les élus étrangers prennent la parole lors des suspensions de séance : ils y ont une voix consultative et délibérative). Mais la première forme subsiste à Strasbourg depuis 1994 avec le Conseil Consultatif des Etrangers : ce type nouveau de conseil consultatif extra-municipal a réussi à éviter deux écueils de la C.E.M.P.I.

D'abord, toute tentative de consultation des résidents étrangers se heurte au choix des représentants et aux problèmes qu'ils entraînent : non-représentativité, conflits entre les personnes et entre les communautés, sur-représentation des immigrations les plus visibles (maghrébines)... A Nantes, la première mouture de la C.E.M.P.I. réunissait les associations de défense des droits des étrangers et immigrés sous la direction du service solidarité qui n'existe plus en tant que tel aujourd'hui. L'A.D.R.I., Santé Migrants, la Cimade participaient à l'évaluation, l'information et l'adaptation des services publics aux populations étrangères et immigrées. Son objet était donc la lutte contre les discriminations au sein des institutions et organismes publics de la ville. En 1995, cette commission a changé de participants pour devenir une réelle structure de consultation des populations étrangères, via les responsables des associations dites « communautaires » (l'A.C.M.N.N. par exemple). Mais le problème de la représentativité s'est vite posé puisque presque tous ces responsables avaient la nationalité française, ce qui modifiait considérablement leur rapport aux affaires publiques :

« Il y avait un discours de substitution de gens qui voulaient le bien des autres mais qui n'étaient pas directement concernés. »

[François Préneau]

¹⁵ François PRENEAU, Assumer notre histoire et la dette morale qu'elle nous lègue, *Hommes et Migrations*, Novembre-Décembre 1999, n° 1222, p 48-53.

Ce qui est confirmé implicitement par les propos du médiateur de l'**A.C.M.N.N.**¹⁶ :

« Nous participons à la C.E.M.P.I. pour que le politique écoute ou entende des gens qui n'ont pas l'accès ou qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre. »

Des immigrés naturalisés ou des Français de naissance se retrouvaient bien involontairement représentants des résidents étrangers - exclus du droit de vote - et cela sans légitimité autre que leur activité associative. A Strasbourg, les représentants sont aussi des responsables associatifs mais ils sont élus par les associations et sont de nationalité étrangère. De plus, ils disposent d'un employé municipal permanent, d'un journal et d'autres moyens autonomes, ce qui accroît leur publicité. A Nantes, même si la C.E.M.P.I. était une institution permanente, elle était moins formalisée et parfois basée sur des rapports personnels entre des responsables associatifs et M.Préneau :

« Cette commission n'a pas très bien fonctionné [...] Nous, on a participé parce qu'il y avait des gens comme François, qui était assez intéressant, qui se bat quand même par rapport à ça et qui est quand même Adjoint à l'Intégration. Ne serait-ce que pour lui, par rapport à lui, donc continuer la réflexion sur des sujets qui pouvaient nous intéresser... »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

Deuxième écueil d'une institution de consultation des population étrangères et immigrées, elle peut n'être consacrée qu'aux soi-disant problèmes « spécifiques » rencontrés par les étrangers et pérenniser ainsi une vision culturaliste des problèmes socio-économiques qu'ils subissent. Tel n'était pas le cas de la C.E.M.P.I., qui brassait de larges sujets et associait aux débats les responsables municipaux des services concernés : les responsables associatifs n'avaient pas qu'un interlocuteur unique, spécialisé. Cependant, le fait de créer une structure spécifique alors que les participants étaient en majorité de nationalité française était dangereux, de l'avis de M. Préneau lui-même :

¹⁶ A la rencontre « Interculturalité et travail social » déjà citée.

« Les gens étaient intéressés parce qu'ils avaient une proximité, mais en même temps ça extériorisait d'une certaine façon des personnes qui sont aussi dans le champ politique normal. »

Conseil consultatif parallèle, sa spécificité malencontreuse aurait pu être contrebalancée par une participation égale des étrangers aux Conseils Consultatifs de Quartier, des micro-espaces publics mixtes, communs à tous les habitants de la ville. Nous avons vu précédemment que tel n'était pas le cas. A Strasbourg au contraire, la Ville a rendu obligatoire la présence dans les Conseils de Quartier de personnes désignés par le Conseil Consultatif des Etrangers. Cette imposition d'un quota, discutable, permet malgré tout de reconnaître que les étrangers sont concernés autant par les enjeux généraux touchant la cité que par le règlement de problèmes spécifiques (regroupement familial, exercice du culte, enseignement des langues d'origine...). A l'inverse, à Nantes et selon les dires de Zahia Belhamiti, la question du droit de vote des étrangers était taboue, alors qu'elle constituait officiellement la suite logique de la C.E.M.P.I..

Discours de substitution lié à une non-représentativité, enfermement dans une spécificité artificielle, questions non-posées, toutes ces limites n'ont pas permis la réussite ni le maintien de cette commission. Mais l'expérience de Strasbourg ou celle de Mons-en-Baroeul démontrent que l'existence d'une structure de consultation efficace a des conséquences positives sur les autres formes de participation à la vie locale : élections de parents d'élèves, de représentants des locataires H.L.M., associations d'habitants, conseils de quartier... Les étrangers ont plus de facilités à prendre part aux activités des structures locales classiques, car ils se savent représentés et reconnus par les pouvoirs publics locaux. Nous aurions pu prendre des contre-exemples européens, multiples, qui prouvent la nécessité de progresser dans cette voie afin de combler le retard incroyable de la France par rapport à la Grande Bretagne, où tous les ressortissants du Commonwealth ont le droit de vote à tous les échelons, à Stuttgart en Allemagne, où les représentants sont directement élus par les résidents étrangers, ou encore aux six pays qui ont accordé le droit de vote aux élections locales (Danemark, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Suède, Italie). Au Pays-Bas par exemple, l'élection d'étrangers n'a pas donné lieu à des revendications « communautaristes » mais au contraire à favorisé la participation des résidents étrangers à des espaces publics dont ils s'excluaient jusque là.

Le petit développement précédent sur la participation électorale des étrangers n'avait pour intérêt que de montrer que celle-ci est liée à la participation sociale, culturelle et politique à la

vie locale. Pour ce qui est des structures de consultation existantes à Nantes (C.O.D.A.C. et C.E.M.P.I.), mon analyse personnelle, comme le bilan « *peu glorieux* » qu'en tire François Préneau, rejoint l'hypothèse formulée par Marco MARTINIELLO selon laquelle « *la pratique de la consultation n'a que très rarement eu un impact sur les politiques publiques dans le sens d'une meilleure satisfaction des intérêts des minorités ethniques d'origine immigrée et partant, d'une réduction de leur impuissance politique.* »¹⁷ Ces objectifs étaient ceux de la C.E.M.P.I. et correspondent à peu près à ceux de la C.O.D.A.C (l'impuissance politique y étant remplacée par l'impuissance socio-économique) : ils sont encore loin d'être atteints.

¹⁷ Marco MARTINIELLO, Les limites d'une politique de consultation des migrants et des minorités ethniques d'origine immigrée, *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1999, p 83-95.

B - Vers la résolution négociée de la conflictualité sociale

La consultation et l'intégration des étrangers aux processus d'élaboration des politiques publiques semblent impossibles aujourd'hui. Les discours sur la démocratie « locale », « de proximité » ou « participative » ne peuvent dissimuler la crise générale qui affecte les mécanismes de la représentation politique en France, crise particulièrement lisible dans les taux d'abstention aux élections de ces dernières. Cette crise touche naturellement autant les Français que les étrangers ou les Français d'origine immigrée : comment ceux-ci pourraient-ils alors être intégrés dans un système politique qui ne fonctionne plus que partiellement ? Dans un tel contexte, la légitimité issue du terrain associatif, basée sur l'engagement personnel et l'action collective, tend à concurrencer la légitimité issue des urnes, celle du suffrage universel et de l'individu citoyen abstrait. Mais les tentatives de consultation des immigrés via l'intégration de responsables associatifs dans des espaces publics institutionnels (C.E.M.P.I., C.O.D.A.C.) se heurtent rapidement au problème de représentativité de ces responsables, par rapport à une population marginalisée dont l'intégration reste irréductible aux seules structures associatives.

Si la participation consultative a échoué jusqu'ici, en est-il de même de la participation concrète au fonctionnement des organismes socioculturels, institutions plus ancrées dans les préoccupations quotidiennes des habitants, dans l'espace de vie du quartier ? Cette question nous sert ici de transition pour aborder l'analyse de deux des modes de résolution de la conflictualité mis en œuvre par les acteurs du champ associatif local. Le premier est commun à l'ensemble du mouvement associatif français : c'est la question du financement et le poids prépondérant qu'y prennent les institutions publiques. Ce conflit de type classique porte sur la légitimité de cette intervention entre, d'un côté, la volonté d'indépendance des associations, de l'autre, le besoin de reconnaissance publique du rôle social qu'elles assument, besoin dont l'expression est renforcée par une nécessité de survie financière. Le second mode de résolution de la conflictualité est celui qui se développe à travers les pratiques de médiation socioculturelle : il concerne donc les conflits de représentations normatives, mais au lieu de se

placer dans une perspective juridique classique, il s'exerce au sein des relations sociales quotidiennes, notamment celles entre les populations immigrées et les administrations.

Avant d'analyser ces deux types de gestion des conflits, il est nécessaire de revenir sur ce besoin de participation concrète à la vie de la cité, via les associations donc dans un cadre plus ou moins institutionnalisé, certes, mais selon une logique différente de celle de la délégation.

Transition : La volonté des habitants d'une participation concrète : l'exemple de l'animation socioculturelle et de l'ACCOORD

L'originalité des animations socioculturelles nantaises est d'être toutes placées sous l'égide de l'ACCOORD, une grande association para-municipale qui gère les 13 Centres socioculturels, Maisons des Jeunes et de la Culture et Maisons de Quartier de la ville (ceux des communes de banlieue relevant des offices municipaux respectifs). Ceux-ci sont d'habitude gérés de façon autonome. La taille engendrant le creusement de la distance hiérarchique et une relative complexification des procédures, la participation des jeunes, et notamment ceux de parents immigrés qui en sont les premiers usagers, se réalise essentiellement sous une forme conflictuelle. La délégué régionale du F.A.S. le reconnaît volontiers :

« A travers l'ACCOORD, peut-être qu'on a des grosses structures comme ça, c'est peut-être un peu dommage : parce que les jeunes, est-ce qu'ils ont envie de rentrer dans des structures d'animation quand, pour eux, c'est vraiment de très grosses structures ? Alors que, par exemple, il y aurait de plus petites structures comme dans le Maine et Loire, est-ce que les jeunes n'auraient pas plus envie de rentrer au Conseil d'Administration ? Ici sinon, ils construisent des associations presque contre l'ACCOORD... »

[Marie-France Flahaut]

Si cette position est en partie due à la fonction du F.A.S. de financeur des associations de jeunes, donc à une volonté de réduire des dépenses jugées inutiles, elle se retrouve sous un vocabulaire plus critique dans la bouche de plusieurs membres d'associations. On se souvient que **Bien Jouer** s'est construite en réaction à la faiblesse de l'offre socioculturelle. Les

contraintes d'horaires, d'espace disponible, de gestion hiérarchique du Centre socioculturel de la Bottière, l'éloignement du centre « le Radar » situé au Pin Sec, tout cela a contribué à la création de **Bien Jouer** par plusieurs jeunes du quartier. Parallèlement, des réunions institutionnelles (police, Ville, H.L.M.) avaient lieu pour trouver « *ce qu'ils pourraient proposer pour les jeunes* » mais sans les consulter. C'est par sa participation à ses réunions et à d'autres que l'association obtiendra en mai 1997 le local nommé « l'Entract' », dont la gestion confiée au C.E.F.R.E.S., association para-municipale, avait rapidement viré à la banqueroute financière. Aujourd'hui, le bar associatif est bénéficiaire.

Cet exemple n'est pas le seul à illustrer cette forte volonté de participer concrètement à la gestion des équipements collectifs, hors des Conseils d'Équipement proposés par l'ACCOORD. À côté de cette stratégie de concurrence, en quelque sorte, il en existe deux autres : l'une utilisant la violence physique et le rapport de forces (peut-on alors parler de participation ?), l'autre étant axée sur le partenariat dans un rapport égalitaire.

Cette année, certains centres gérés par l'ACCOORD ont été le théâtre d'agressions et de saccages divers. La polémique, longuement abordée dans la presse locale, n'a pas eu d'écho dans les entretiens avec les responsables de l'action publique. Je n'ai pas non plus rencontré spécialement un dirigeant de l'ACCOORD. Cette violence n'est bien sûr pas exclusivement le fait de jeunes de parents maghrébins : tous les jeunes sont concernés par ce problème. Mais, dans les faits, ils ont eu des répercussions sur la vie associative des habitants d'origine maghrébine, ce qui justifie leur évocation. Voilà par exemple ce qui s'est passé à Malakoff :

« De violentes altercations ont eu lieu la semaine dernière au centre socioculturel de Malakoff : le responsable a été plusieurs fois [trois jours de suite] pris à partie par des jeunes, mécontents de la réponse négative fournie à leur demande de bourse aux projets [six jeunes dont trois mineurs voulaient partir seuls au ski] [...] Ces altercations ont finalement conduit à la fermeture de la structure, jusqu'à nouvel ordre. L'association des habitants du quartier [A.H.Q.M.] estime cette situation « déplorable ». Elle pénalise en effet les habitants de Malakoff, désormais privés de cours d'alphabétisation, de coins lecture et café... Et elle correspond à un malaise latent : le centre en est déjà à son cinquième responsable... »

[Ouest-France, 10/02/00]

A Malakoff, l'ACCOORD est la seule structure du quartier à disposer de locaux assez grands pour accueillir les services que propose l'A.H.Q.M. tel l'alphabétisation. Aucune Maison des Associations ne peut exister sur ce site déjà bien construit. Les associations ont leurs propres locaux rue d'Angleterre et des salles disséminées dans les tours mais elles restent dépendantes de l'ACCOORD pour les activités nécessitant un espace de réunion suffisamment grand (cours, repas communs...). La fermeture a affecté l'A.H.Q.M. et la vie sociale du quartier. A la même époque, en février, le centre socioculturel du Breil était incendié puis fermé à son tour, avec les mêmes conséquences. Comment s'expliquent ces cycles de violence ?

Il convient de mesurer avec justesse les difficultés auxquelles font face les travailleurs sociaux de l'ACCOORD. Si la petite enfance est un champ d'intervention plutôt tranquille, il devient quasi-impossible de trouver des modalités de participation à des animations socioculturelles pour les jeunes adolescents. Trop vieux pour se contenter des mêmes occupations que les « petits », jugés trop peu responsables pour pouvoir profiter d'activités autonomes et se voir confier du matériel, ils ne comprennent pas toujours les motifs de refus de leurs projets et se sentent considérés comme des interlocuteurs illégitimes. Ainsi, le cycle de violences à Malakoff a débuté par la visite du responsable du Centre aux parents des mineurs candidats pour le séjour au ski, qui ont réagi violemment à ce qu'ils interprétaient comme une preuve d'absence de confiance, alors qu'une telle démarche s'explique naturellement par les dispositions légales. Cette violence ne s'explique pas pour autant par une simple frustration des jeunes face à la complexité du système de l'ACCOORD : loin d'être irrationnelle (elle se répète trop régulièrement pour l'être), elle s'explique avant tout par la trop grande fermeture du système de financement des loisirs et correspond à une volonté de participation non prise en compte.

Selon la théorie de la mobilisation des ressources [Anthony OBERSCALL, 1973 ; Charles TILLY, 1978], la violence peut être utilisée stratégiquement par des groupes la concevant comme un moyen adéquat d'obtenir une reconnaissance officielle jusque là refusée par les autorités en place : nous verrons plus bas que les violences de février dernier ont relancé le partenariat entre les associations et l'ACCOORD. Sans vouloir comparer les jeunes de Malakoff aux ouvriers du XIX^{ème} siècle luttant pour la reconnaissance syndicale, on peut suivre William A. GAMSON lorsqu'il considère la violence comme un instrument d'entrée dans le système de participation et son usage comme un révélateur, non pas de la faiblesse des contestataires, mais de celle du système institutionnel et des groupes établis qui ne

parviennent plus à intégrer de nouvelles franges de la population.¹⁸ A Malakoff comme ailleurs, cette faiblesse est crûment manifestée par l'absence d'associations de jeunes, de locaux autogérés, de Maisons des Associations, bref, de participation large... Les difficultés de travail entraînent une chute des effectifs de l'encadrement pour les plus âgés, comme au Breil, tandis qu'une interprétation « culturaliste » privilégie le développement de pratiques de médiation (cf. chapitre suivant).

Mais nombreuses sont alors les associations d'habitants d'origine maghrébine qui organisent leurs propres animations socioculturelles en partenariat avec l'ACCOORD (exemples de **J.M.F.**, de l'**A.C.M.N.N.**...). Les activités socioculturelles des associations seront abordées de manière transversale. Nous voudrions plutôt insister ici sur une expérience originale qui a justement eu lieu à Malakoff il y a deux ans et qui illustre le désir de participer concrètement au fonctionnement des centres socioculturels, mais d'une manière plus ou moins autonome.

En mars 1998 se formait dans ce quartier un **Collectif maghrébin pour une plus grande ouverture des salles de l'ACCOORD**. Une manifestation collective « de papier » avait lieu dans la presse locale, en partie sous l'égide de l'**Association de la Communauté Algérienne Bretagne Pays de la Loire (A.C.A.B.P.L.)**. Les raisons d'une plus grande ouverture étaient dues à l'importance du nombre de membres dans les familles maghrébines, ce qui rendait les mariages problématiques, autant pour les convives que pour le voisinage qui s'était plaint régulièrement du bruit occasionné, d'autant plus que le Centre socioculturel est situé au beau milieu des immeubles. Cette mobilisation collective a permis d'exposer dans l'espace public local, via la presse (*Presse Océan* du 21/03/98 et *Ouest-France* du 23/03/98), la spécificité des besoins de cette population tout en les rattachant aux structures communes d'animation du quartier. Le résultat ? Une plus grande ouverture obtenue et un projet d'agrandissement d'une salle existante avec l'ajout d'une cuisine en septembre 2000. Cette promesse sera tenue, puisqu'à ce premier collectif uniquement maghrébin a succédé un second en février dernier, suite aux violences et à la fermeture du Centre : le **Collectif d'animation de Malakoff** est composé de l'**A.C.A.B.P.L.**, de CARPI (association portugaise) et de la section locale du S.E.L. (Système d'Echanges Solidaires), auxquels se sont joint des adultes usagers du Centre. Réunissant donc plusieurs dizaines de personnes, ce collectif a pour objectif de faire remonter

¹⁸ William A.GAMSON, *The strategy of social protest*, Homewood (Illinois), The Dorsey Press, 1975.

les demandes des habitants vers les directions de l'ACCOORD, du Centre socioculturel, et éventuellement de participer aux prises de décision.

« C'est pour ça qu'on a voulu faire le Collectif d'animation, pour participer, pour qu'ils ne prennent pas les décisions tous seuls, qu'ils demandent aux adhérents ce qu'ils veulent. [...] Au début, ils ont pris ça comme une concurrence, tu vois ? Mais après, quand on leur a expliqué... Vu qu'il fallait qu'ils nous fassent participer, au moins pour calmer l'ambiance, ils ont accepté. Ils ont dit que c'était un plus pour eux. [...] Le Centre, c'est fait pour les habitants et toute l'année il est fermé. C'est fait pour animer le quartier, c'est pas fait pour exclure. »

[Nadia, A.C.A.B.P.L.]

Les premiers résultats touchent d'abord les animations destinées aux jeunes (vidéothèque, billard, informatique, séjours d'été...). L'offre d'activités a augmenté selon tous les acteurs [Ouest-France du 26/07/00]. Surtout, l'ACCOORD travaille désormais en partenariat avec le Collectif, qui valide les orientations prises, et avec la Ville, qui vient de créer deux postes d'agents d'accueil pour gérer les locations de salles auprès des associations et des habitants. Controversé, cet investissement de la municipalité dans les activités de l'ACCOORD est une première historique. Signe de la dégradation des relations avec les usagers, ce changement est comparable à celui ayant affecté Bellevue avec la création de la Maison des Habitants et du Citoyen, dont on a vu l'intérêt pour certaines associations de ce quartier. Mais pour les associations de Malakoff, au premier rang desquelles l'A.C.A.B.P.L., le résultat important est la construction de 500 m² de locaux éloignés des tours, à la place de l'ancienne piscine de La Roche incendiée l'année dernière. Ces locaux provisoires destinés aux activités associatives et aux fêtes familiales répondent donc aux attentes exprimées il y a deux ans par le **Collectif maghrébin**. De plus, on l'a vu dans le cadre de la politique de la ville, l'Etat a retenu le site de Malakoff-Pré Gauchet pour un Grand Projet de Ville, qui augmentera les espaces collectifs disponibles pour les habitants et tentera de désenclaver le quartier.

Cette naissance de collectifs *ad hoc* est une preuve de la vitalité du mouvement associatif des habitants d'origine maghrébine, qui ne se contentent pas d'une confrontation répétée avec les institutions locales mais souhaitent réellement surmonter les conflits existants tout en étant considérés à égalité avec les professionnels du travail social et des politiques publiques. Cette exigence de reconnaissance qui transparaît dans chaque entretien, nous la retrouvons derrière

les questions du financement et de la médiation socioculturelle, deux domaines où la conflictualité incite les associations à adopter des stratégies de gestion de celle-ci tout en s'adaptant à leur environnement institutionnel.

1. Clamer son indépendance, réclamer des subventions

a) Le problème lancinant des financements : critique du Fonds d'Action Sociale

Les associations sont toujours confrontées au problème du financement, quel que soit leur domaine d'activité et leur public-cible. Nécessité absolue de vie et de survie pour elles, choix politique stratégique pour les autorités, les subventions font naître une tension chez les acteurs de la vie associative entre l'exigence d'autonomie et le besoin de reconnaissance. Chez les habitants d'origine maghrébine, ce problème prend une forme aggravée en raison de l'invisibilité imposée dans l'espace public, de la situation de précarité sociale et économique, du peu de ressources disponibles dans l'espace local et de la quasi-absence d'expériences passées dans le pays d'origine (ce facteur ne s'appliquant évidemment pas aux jeunes).

La question du financement, présente explicitement dans le guide d'entretien, n'a que rarement donné lieu à une exposition détaillée des comptes de l'association. Les sources de subventions et de recettes étaient évoquées à propos de tel ou tel projet, telle ou telle activité que les interviewés souhaitaient valoriser. Qu'est-ce qui explique leur discrétion sur ce sujet ? Le financement est encore souvent considéré comme une forme de compromission avec les institutions ou comme un soutien risquant d'entraîner une perte d'autonomie de l'association :

« [Comment cela se passe au niveau des subventions ?] Ca dépend des projets, ça dépend des fonctionnements : c'est F.A.S. et Ville de Nantes. Mais pour être indépendants, il suffit de ne pas avoir de pressions, donc de ne pas trop demander de subventions. »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

« Nous, on accepte tout argent à partir du moment où celui-ci est honnête et à partir du moment où cet argent n'est pas conditionné. C'est-à-dire qu'on te donne à condition que... Nous, on n'accepte pas. Vous donnez parce que vous avez confiance dans ce qu'on est en train de faire. »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

« A chaque rencontre avec les institutions, on leur dit tout le temps que nous sommes indépendants et autonomes. On veut pas un tuteur qui soit derrière nous et qui nous contrôle ou quoi que ce soit. On est contre. Mais ça n'empêche pas qu'on reçoive des subventions de la municipalité ou autre. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

Inversement, les subventions peuvent être aussi vues comme la reconnaissance de la légitimité des projets présentés et de la capacité de l'association à les mener à bien. Tout dépend des objectifs du groupement : si **A.L.F.A.** se positionne clairement dans le débat politique, autour du droit des femmes étrangères, l'**A.C.M.N.N.**, **Bien Jouer** ou **Deux Rives** agissent dans le domaine économique et social, espace régulé par les institutions publiques : elles ont donc besoin de leur soutien matériel et moral pour acquérir une place dans ce champ d'intervention. Chez elles, c'est le sentiment d'injustice qui domine dans l'allocation des ressources financières, notamment celles du Fonds d'Action Sociale, institution qui a longtemps été le financeur exclusif des associations d'immigrés et d'enfants d'immigrés. Nous avons vu que le F.A.S. agissait avant tout en faveur de l'intégration, selon trois secteurs d'intervention : accueil et insertion, animation socioculturelle et jeunesse, éducation et petite enfance. (cf. plus haut) Dans les entretiens, presque toutes les associations ont posé le problème du financement trop faible du F.A.S., faiblesse qui s'explique par ses objectifs et les contraintes formelles.

Ainsi, les associations « cultuelles » comme l'**A.C.M.N.N.** sont très peu subventionnées, puisque la religion est du ressort de l'espace privé de l'individu dans l'idéologie républicaine ; de même pour les actions de formation comme l'alphabétisation, le F.A.S. privilégie les organismes professionnels au détriment d'associations « communautaires ». Peut-être que celles-ci manqueraient de professionnalisme, mais surtout, elles s'adresseraient d'abord à une seule nationalité. Par exemple, la jeune fille rencontrée à l'**Association de la Communauté Algérienne de Bretagne et des Pays-de-la-Loire** me disait :

« Non, le F.A.S. ne nous finance pas. On fait des projets, on envoie des projets, mais il n'y a pas de réponse. Alors que le F.A.S., il devrait être le premier parce qu'il s'occupe des familles immigrées. »

[Nadia, **A.C.A.B.P.L.**]

L'absence de financement peut s'expliquer, de la part du F.A.S., par le refus de supporter des activités limitées à une seule nationalité, ici algérienne, même si dans les faits l'association peut s'adresser à plusieurs nationalités (ce qui est le cas de l'**A.C.A.B.P.L.** pour le Maghreb).

Deuxième facteur de faiblesse des subventions du F.A.S. : la demande y requiert qu'un certain nombre de conditions soient remplies : constitution d'un dossier sur un projet, respect des délais et des formalités, remise d'un bilan, prise de décision démocratique. La responsable régionale, confrontée à de nombreuses demandes insatisfaites, le reconnaît elle-même :

« On a des associations dites « communautaires ». On ne cherche pas forcément à financer ces associations-là : si elles ont des projets intéressants, on les soutiendra. Mais quelquefois, ces associations ont autant de difficultés à gérer elles-mêmes un budget... C'est vrai qu'il y a des contraintes et des contrôles. Donc c'est quelquefois un peu difficile. [...] Les associations « communautaires » les plus anciennes demandaient des cours d'arabe, mais c'étaient les pères maghrébins qui demandaient des cours pour leurs gamins, et du foot. Nous, le foot, on se dit : une année, une aide au démarrage, mais après c'est pareil pour n'importe quelle association. On ne va pas faire de spécifique... »

[Marie-France Flahaut]

Le fonctionnement du F.A.S. est mal perçu par les acteurs de la vie associative, toujours en quête de subventions trop rares et trop longues par rapport aux échéances financières (loyer). Le fait que le F.A.S. ne puisse financer que des activités (ponctuelles) et non des structures (permanentes) est mal accepté car il empêche l'assurance d'une viabilité sur le long terme. Cela contraste aussi avec le passé récent (années 80) où il accordait sans évaluation précise des subventions sous forme « d'abonnements ». En outre, aujourd'hui comme hier, le projet présenté doit être original, voire inédit : deux associations peuvent alors se retrouver en concurrence sur tel secteur d'activité, du territoire ou du public-cible. Cette série de contraintes liées à un fonctionnement opaque pour nombre d'associations peut se révéler sous une forme conflictuelle : c'est ensuite la légitimité du F.A.S. qui est mise en cause.

« Le Fonds d'Action Sociale est soi-disant chargé de soutenir les actions qui sont menées par des jeunes ou moins jeunes issus de l'immigration... Tu veux que je te

dises le financement qu'on a reçu du F.A.S. l'an dernier ? Par rapport à toutes les actions qu'on mène, hein, t'as vu la plaquette ? On a reçu que 15 000 Francs. C'est vraiment ridicule. C'est peu. Et t'as des associations qui reçoivent du F.A.S. des millions ! Ah oui, le F.A.S., c'est une grosse structure ! Ils ont un chiffre annuel de je ne sais plus combien de subventions. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

« C'est vrai que moi, je vois tous les jeunes qui défilent ici, même si c'est pour demander des fois 3 500 ou 500 000 F, que ce soit des jeunes ou des adultes, il y en a qui n'ont pas du tout conscience de ce que c'est qu'un budget sur le plan financier ! Mais ça ne fait rien : à partir de ça, on négocie, on rencontre. On a des gens qui arrivent, violents, en disant : « Madame Flahaut, on a droit à l'argent, c'est notre argent, celui des immigrés ! » Moi je dis : « Attendez ! Et on discute. » Je crois que c'est ça qui est important dans la vie. »

[Marie-France Flahaut]

L'histoire du F.A.S. et l'imaginaire négatif qu'elle suscite, celui des foyers de travailleurs, de la décolonisation, est à l'origine d'une perception contradictoire des institutions de la part des associations : d'un côté celle-ci réclame l'argent du F.A.S. en tant qu'association d'immigrés, de l'autre elle souhaite s'inscrire dans le cadre général d'activités et d'actions ouvertes à tous. C'est cette contradiction qu'exprimait l'ancien directeur national du F.A.S., Michel Yahiel :

« Le F.A.S. sort du ghetto d'une drôle de manière. Il en sort et il n'en sort pas. C'est-à-dire que nous, on en sort, et les associations n'en sortent pas, je crois que le problème est là. »¹⁹

Cette vision du F.A.S. comme ghetto est encore présente, même si les changements d'orientation sont plus perceptibles aujourd'hui par les associations : si son objectif demeure l'intégration, le F.A.S. ne dépend plus d'un Ministère et est devenu un organisme autonome, assumant un rôle de coordination entre les autres institutions, de partenariat dans le financement et de pôle de ressources dans le champ associatif. Par exemple, le F.A.S. a

¹⁹ Extrait de l'entretien mené et cité par Catherine NEVEU, Le financement étatique des associations en France et en Grande Bretagne, sous la dir. de Rémy LEVEAU et Catherine WITHOL DE WENDEN, *Modes d'insertion*

participé à l'élaboration puis à la signature de la convention cadre du Contrat de Ville de l'agglomération nantaise, aux côtés de l'ensemble des représentants des collectivités locales, des services déconcentrés et du Ministère.²⁰ Cette concertation assez nouvelle entre institutions partenaires s'exerce sur le plan financier au-delà des clivages politiques :

« Bon, on peut dire : « Le Conseil Régional : quelle politique ? Quelle couleur politique ? Etc. » Mais parce qu'on a réussi à démontrer que c'était une problématique « jeunes », le Conseil Régional est prêt à cofinancer avec le F.A.S. des actions pour les jeunes primo-arrivants, des jeunes qui n'étaient pas scolarisés, qui ont des difficultés. On ne l'aurait pas imaginé il y a dix ans ! Tout au moins sur notre région. »

[Marie-France Flahaut]

En outre, par ses refus répétés, ses contraintes de fonctionnement, le F.A.S. vise aussi à rendre indispensable aux associations la diversification de leurs sources de financements.

b) Diversification des sources de financement et des positions adoptées par les associations

Cette diversification des sources de revenus répond à celle des champs d'intervention. Alors que dans les années 70 les groupements se faisaient par nationalité (Amicales, Travailleurs...) et que dans les années 80 c'est l'intégration qui était recherchée (Mouvement des « beurs »), les années 90, marquées par une crise économique persistante, ont vu le réinvestissement des quartiers par les associations : les populations-cibles des activités des associations d'habitants d'origine maghrébine se sont également diversifiées car les moyens d'action touchent désormais aux enjeux généraux de l'espace public local (lutte contre la délinquance, qualité de l'espace de vie, insertion par l'éducation et le travail, animation du quartier...). A Nantes, on a déjà vu le poids de l'approche interculturelle dans le champ associatif, auquel répond la promotion du métissage culturel dans le champ politique municipal. Dans tous les domaines, d'autres institutions que le F.A.S. entrent dans le jeu des subventions.

des populations de culture islamique dans le système politique français, Paris, Convention MIRE 247/87, 1991, p 204-223.

²⁰ C'est-à-dire : Ministre délégué à la Ville, Préfet de Loire-Atlantique, Préfet des Pays de la Loire, Présidents du District de Nantes, du Conseil général, du Conseil Régional et les Maires des 21 communes de l'agglomération.

Les collectivités départementales et régionales interviennent pour les grands projets en faveur de l'insertion économique et de l'éducation. On a vu le rôle central de l'A.C.E.N.E.R. (organisme privé régional) dans l'organisation du festival Tissé Métilse. D'autres organismes privés, tel le C.C.F.D., ou publics, telle la C.A.F. apportent leur contribution. L'association de soutien scolaire **Deux Rives** reçoit ainsi 40 000 Francs annuels de la Caisse d'Allocation Familiale, son premier financeur. Les conditions du F.A.S. sont pour elle trop restrictives :

« Le F.A.S. finance des groupes de quinze jeunes. Comme nous, on a 130 jeunes, ça fait trop pour eux. Ils donnent selon leurs possibilités. Ils vont pas pouvoir financer... On est 130, ça fait combien de groupes ? Faut faire le calcul, mais ça en fait pas mal. Donc, ça pose problème ça, il y a une incohérence. Parce que, c'est vrai qu'il y a un besoin énorme de soutien scolaire. »

[Elizabeth Leroux, **Deux Rives**]

Avec les nouvelles approches, plus locales, c'est surtout les Mairies qui sont devenues les interlocuteurs financiers essentiels des associations. Les Mairies sont les premières citées après le F.A.S. Dans l'agglomération, hors Nantes, seules les communes de Saint-Herblain, Rezé et Orvault ont une taille suffisante pour financer fortement les associations. Après, tout dépend de l'orientation partisane des municipalités. Le plus souvent, l'aide permanente concerne le paiement du loyer et des charges. La Ville de Nantes ne souhaitant pas salarier les acteurs associatifs, elle ne participe qu'à hauteur de 10 % aux emplois créés dans ce champ d'activité. L'association **Bien Jouer**, qui comporte huit salariés (dont quatre pour « l'Entract' ») est la plus financée de toutes. Elle a su profiter de la loi Aubry sur les emplois-jeunes, dispositif avantageux puisqu'il met en valeur les « nouveaux services » et les « emplois de proximité ». Mais c'est aussi un dispositif transitoire qui appelle à la perpétuation de l'emploi créé par sa reprise par le secteur privé :

« On avait commencé à réfléchir aux conséquences que vont avoir les emplois-jeunes sur la dynamique associative. [...] Moi, je souhaite que le cahier des charges de la Ville encourage l'association à prévoir un avenir professionnel aux gens qu'elle recrute, mais pas chez elle ! »

[François Préneau]

Les procédures de D.S.U. participent également au financement des associations « sociales », via les collectivités locales et les différents Ministères concernés (Culture, Travail, Solidarité). Les Contrats de Ville participent de cette dynamique de diversification en fournissant un cadre général d'intervention sur le long terme et valable pour chaque institution signataire. Ainsi, la convention cadre du nouveau Contrat 2000-2006 prévoit de « *favoriser le maintien et la création de services proximité* » [p 13] en développant « *les actions de création d'activités sociales par les jeunes et les associations intervenant dans les quartiers* » [p 15], de « *soutenir les initiatives conduites par des associations intervenant auprès de groupes de femmes* » [p 27]... Pour renforcer le partenariat entre les associations et la politique de la ville (D.S.U.), la création d'une charte de partenariat et d'une structure de concertation est prévue.

Pourtant, toutes les associations ne parviennent pas à être financées entièrement par les institutions publiques ou privées. Ce fut par exemple le cas d'une association de « jeunes » comme **Bien Jouer** à ses débuts, à l'occasion du projet de nettoyage des cages d'escalier :

« On a proposé à Nantes Habitat, au C.E.F.R.E.S. [...] Donc on avait été les rencontrer aussi pour discuter avec eux. Il s'avérait que c'était un projet qui ne pouvait pas se faire, qui n'était pas viable parce que c'était des jeunes qui l'avaient proposé, tout simplement. Puisqu'on venait de se constituer en association, on n'était pas encore assez mature, on n'avait pas encore assez d'expérience dans le domaine... »

[Baroudi Ikhelef]

Ce manque de revenus est surtout le cas des associations « religieuses » pour lesquelles le mot « Islam » fait toujours figure de repoussoir auprès des politiques. Dès lors, ces associations doivent adopter des stratégies de compensation. L'**Association Islamique de l'Ouest de la France (A.I.O.F.)** peut compter sur les transferts effectués au plan national par la fédération de l'**U.O.I.F.** à laquelle elle se rattache, ainsi qu'à des financeurs étrangers (mais lesquels ?). C'est le cas aussi de **Jeunes Musulmans de France** depuis son détachement de l'**U.O.I.F.** en 1993. L'association nationale et la section de Nantes doivent faire appel à des « *subventions de la part de mécènes, de bienfaiteurs de France, comme de l'extérieur de la France.* » Il y a bien eu une subvention municipale de 9 000 francs en 1999, mais cela reste insuffisant. La Ville de Nantes a pu accorder cette subvention puisque **J.M.F.** n'est pas une association « cultuelle » mais « culturelle à base religieuse », donc partie de son champ de compétences.

Pour les association « culturelles », la Ville ne peut que permettre l'exercice du culte dans la dignité (permis de construire pour une mosquée, instauration d'un dialogue avec les représentants de la religion musulmane, information des services publics concernés...).

Les pays d'origine ne finançant plus les associations et celles-ci ne le souhaitant pas, de toute façon (particulièrement dans le cas d'une opposition politique comme chez **A.L.F.A.** ou chez **Amazigh**, l'association culturelle berbère), l'autofinancement reste la stratégie de substitution la plus usitée. C'est vrai non seulement chez les **J.M.F.** (« Journées J.M.F. » nationales) ou à l'**A.C.M.N.N.** (voyage de jeunes à Bruxelles), mais chez de nombreuses associations « communautaires » ou « culturelles » comme l'**Association de la Communauté Marocaine de Bellevue**, l'**Association Maghrébine du Sillon de Bretagne**, l'**A.C.A.B.P.L....** Les membres de cette dernière association organise par exemple des collectes pour pouvoir rapatrier les corps des défunts en Algérie à la place des familles ne disposant pas des ressources suffisantes. L'occasion la plus courante reste les fêtes et les soirées diverses autour d'un repas commun préparé par les membres, d'un concert de musiciens bénévoles, d'une représentation d'un spectacle... C'est aussi une manière de montrer la vitalité et la cohésion de groupements qui, par ailleurs, n'imposent pas de gros frais d'inscription. Pour les associations plus politisées, c'est une manière d'affirmer son indépendance face aux pouvoirs.

Si la diversification des modes de financement est réelle dans la situation nantaise, la grande part des subventions provient encore de la Mairie. Dans bien des cas, cela n'est pas problématique en soi ; dans un cas, cela le devient rapidement. Lorsque les activités financées sont d'habitude menées par des organismes publics ou privés de droit commun, les spectres d'une affirmation des spécificités des immigrés et de leurs enfants et d'un développement du « communautarisme » ressurgissent. C'est le cas des pratiques de médiation socioculturelle.

2. L'antagonisme de l'autonomie et de la délégation à travers l'exemple de la médiation socioculturelle

a) Creusement de la distance entre les institutions et les habitants d'origine maghrébine

Les difficultés relationnelles des immigrés avec les institutions sont à l'origine du développement des pratiques associatives de médiation socioculturelle. Par « institutions » il faut entendre deux choses distinctes : les administrations (Préfecture et Caisses de la Sécurité Sociale surtout) et les services publics sanitaires et sociaux (hôpitaux, assistance sociale...). Ces difficultés ne datent pas d'hier et sont constitutives de la situation migratoire, c'est-à-dire du passage d'un ordre juridique à un autre, inconnu ou méconnu et de ses conséquences. La première enquête menée en 1978 auprès d'immigrés maghrébins dans leurs usages et leurs représentations de l'Administration pointait déjà cette spécificité :

« Utilisateurs spécifiques, les immigrés le sont à double titre : par la nature des problèmes administratifs qu'ils ont à résoudre et par la conception qu'ils ont de l'Administration, souvent héritée en partie de leur expérience de l'Administration dans le pays d'origine. »²¹

Les problèmes que rencontrent encore les immigrés maghrébins ne sont pas seulement liés à la langue, à la crainte du contrôle ou de la discrimination administrative, mais renvoient plus largement au processus inachevé de socialisation administrative. Les administrations des pays du Maghreb demeurent soumises aux règles clientélistes et à la corruption, malgré les progrès accomplis ces dernières années (exemple du Maroc) : cela peut renforcer la méconnaissance des primo-arrivants du fonctionnement de l'administration française. L'incompréhension face à une difficulté rencontrée (refus non justifié, demande de pièce supplémentaire, attente trop longue...) peut entraîner la personnalisation de cette même difficulté, alors que celle-ci est due bien souvent à un dysfonctionnement général du service concerné (exemple du service des étrangers des préfectures). Des difficultés similaires concernant les deux parties de la relation sont également présentes dans les services sanitaires et sociaux : mauvaise interprétation des symptômes, ignorance de la structure familiale... Des compléments de formation des agents de la fonction publique sont régulièrement mis en place par des institutions comme le F.A.S. ; des écoles spécifiques de formation au travail social dans un contexte d'interculturalité fonctionnent (exemple de La Classerie à Rezé) ; enfin, des séances de formation en direction des immigrés ont lieu dans le champ associatif en complément de la « simple » alphabétisation. Mais toutes ces initiatives basées sur l'apprentissage des règles d'un côté et des normes culturelles de l'autre ne suffisent pas à résoudre ce problème.

²¹ Catherine WITHOL DE WENDEN, *Les immigrés et l'administration*, Paris, CNRS - DPM, 1978, 266 p.

Les difficultés sont évidemment renforcées par les différentes formes d'ethnicisation des relations sociales qui dissimulent la précarité économique et l'exclusion politique derrière de soi-disant « handicaps socioculturels » censés désormais tout expliquer. La vision essentialiste que beaucoup d'acteurs continuent de porter sur les immigrés maghrébins contribue à figer les cultures respectives dans un ensemble homogène, inchangé malgré l'Histoire et séparé définitivement de la culture dominante. Cette vision se manifeste par exemple dans l'emploi du terme « intégré » en tant qu'attribut personnel, alors que l'intégration n'est jamais un état mais toujours un processus de long terme.

Le travail effectué en 1978 insistait sur le danger que représenterait la création d'organismes et de structures spécifiques aux immigrés au sein même des services publics.²² Il recommandait l'identification de médiateurs et de contextes d'intervention. Depuis, l'action publique et la vie associative ont oscillé entre ces deux alternatives.

A Nantes, l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F. 44) a créé « Mosaïque », service spécialement destiné à « *favoriser l'intégration sociale, culturelle et professionnelle de toute personne et famille d'origine étrangère* » [plaquette de présentation]. Partenaire des services publics, elle propose des informations juridiques, une orientation, une aide à la constitution de dossiers administratifs et sociaux. Ce service se situe bien entre structure publique spécifique (l'U.D.A.F. est reconnue d'utilité publique) et pratique de médiation socioculturelle. Dans le domaine sanitaire, l'association la plus ancienne est l'Association Santé Migrants Loire-Atlantique (A.S.A.M.L.A.) créée en 1985 et issue du Gasprom pour répondre à une difficulté précise :

« J'étais alors médecin généraliste au Sillon de Bretagne. Nous avons voulu créer cette structure à l'époque pour combler un manque en particulier au niveau de l'hôpital où il n'y avait pas toujours d'explication à tel ou tel symptôme inconnu chez nous. »

²² Dans l'Administration, l'existence de services spécifiques est légitimée par la différence de statut juridique des étrangers : la nationalité reste LA distinction entre résidents d'un même territoire. Encore faut-il souligner que des immigrés de nationalité française peuvent continuer à être traités comme des étrangers (par la police par exemple). « *Aussi, le statut juridico-politique des immigrés peut-il être changé et même aboli en droit (ce qui advient avec la naturalisation) que rien ne serait changé pour autant dans sa condition sociale et, surtout, dans la position qu'il occupe dans la structure hiérarchisée de la société.* » Cf. Abdelmalek SAYAD, *L'ordre de l'immigration ou le paradoxe de l'altérité*, Bruxelles, Editions Universitaires, 1991, p 291-311.

Aujourd'hui, avec un budget de 500 000 Francs annuels, l'association compte six interprètes-médiateurs salariés, dont trois en langue arabe, une Algérienne et un Marocain. Mais son public-cible cette année a moins été la population d'origine maghrébine que les nouveaux arrivants turcs (Châteaubriant) et guinéens (Dervallières). En outre, la médiation est plutôt collective et basée sur l'interprétariat. Cela différencie l'A.S.A.M.L.A. des associations dites « communautaires » qui ont acquis une place importante dans le champ local de la médiation socioculturelle. Cette évolution notable était l'un des constats de départ de ce travail : quels en sont les facteurs explicatifs ? Comment les institutions réagissent-elles ? Sont-elles neutres face à un phénomène qui peut facilement être interprété comme une atteinte au « pacte républicain » ? Pour répondre à ces questions, la notion de « médiation socioculturelle », utilisée à tort et à travers, doit être définie et placée dans son contexte historique d'apparition.

b) La médiation socioculturelle : une mode passagère ?

Le développement des pratiques de médiation socioculturelle ne s'est pas fait à la seule initiative des associations d'immigrés. Les pouvoirs publics y ont joué un rôle important. Pour le comprendre, il faut analyser les conséquences de l'émergence d'une société multiculturelle et de sa reconnaissance officielle par l'Etat.

L'installation définitive des populations issues de l'immigration maghrébine en France suscite de nombreux conflits liés aux modalités de leur participation à la vie sociale. Les années 80 ont été l'occasion pour le mouvement associatif naissant d'affirmer le caractère inéluctable et la légitimité de cette sédentarisation. Les mouvements des « beurs » ont abouti, entre autres, à l'affirmation officielle du droit à la différence culturelle : mais ce droit peut aussi devenir celui de l'indifférence générale, la tolérance se bornant à un respect passif de la diversité. Là se situent les limites d'un multiculturalisme qui frise l'utopie en sous-estimant le maintien d'une hiérarchie entre les groupes socioculturels qui demeurent inégaux politiquement et économiquement. Un pluralisme véritablement assumé par la société suppose non seulement la tolérance culturelle mais aussi la gestion des conflits existants par une autorité légitime, censée assurer la médiation entre les groupes, et par la participation active des individus.

Historiquement, la médiation a donc pris deux formes parfois simultanément. La première est la médiation judiciaire : c'est celle qui domine l'histoire des Etats-Unis. En l'absence de tout débat de société portant sur le choix des normes à appliquer dans une société multiculturelle, le juge est devenu le médiateur principal des conflits entre individus de cultures différentes. Les droits individuels ne sont plus rapportés aux principes classiques d'égalité et de liberté mais au critère d'appartenance à un groupe perçu comme culturellement ou ethniquement homogène. Qu'on songe à la politique d'*affirmative action* aux Etats-Unis ou au strict respect des interdits alimentaires dans les services publics britanniques, on mesure l'écart qui les séparent du cas français (un écart s'expliquant encore et toujours par les histoires nationales).

Héritières de l'idéologie républicaine, les institutions françaises se fixent un impératif de stricte neutralité : la laïcité des services publics ne peut souffrir aucune exception, tout comme est « impensable » une représentation politique des différentes « communautés culturelles ». Mais dans une société multiculturelle, la séparation entre sphère privée et sphère publique n'est plus aussi nette. L'Etat ne pouvant intervenir dans la sphère privée, et en l'absence d'autres régulateurs, c'est aux juges français de dire le droit. On aboutit, comme aux Etats-Unis, à la médiation judiciaire des conflits entre normes socioculturelles, mais les principes d'interprétation sont très différents : le principe de personnalisation fait passer l'individu avant son groupe d'appartenance, de même que la résidence supplante la nationalité. En théorie du moins... Car dans les faits, une série d'accord bilatéraux avec les pays du Maghreb garantissent certaines applications des codes civils étrangers en France, tandis que des pratiques discriminatoires ont cours en silence dans les services publics (exemple de la police et du contrôle au faciès). La médiation judiciaire ne suffit donc pas à résoudre tous les conflits entre les populations immigrées, leur descendance, et les institutions. Celles-ci doivent jouer un rôle politique de garant de la diversité culturelle et de la cohésion sociale, tout en incitant les individus concernés à participer à cette renégociation des normes. De simples politiques sociales de droit commun ne suffisent plus, ce qui explique l'actuelle politique de promotion de la médiation socioculturelle à l'œuvre dans le champ associatif. Il faut examiner de plus près ce passage de la médiation judiciaire à la médiation sociale menée par les acteurs.

On peut lire dans la convention cadre du Contrat de Ville 2000-2006 une volonté de poursuivre cette politique de médiation, menée soit par les agents publics eux-mêmes, soit (ce qui nous intéresse ici) par les associations d'immigrés : il s'agit en effet de « *favoriser la création de poste d'adultes-relais* » [p 27], « *favoriser les médiations entre les institutions et*

les populations immigrées » [p 28], « *renforcer les actions dans les quartiers [autour de la thématique de] la médiation interculturelle auprès des publics migrants* » [p 33]. Cependant, la crainte inchangée de voir se profiler une fragmentation du travail social inspire la volonté de relier ces objectifs aux objectifs généraux de politique sanitaire et sociale : « *les personnes immigrées, à l'exception du dispositif d'accueil des primo-arrivants, ainsi que les femmes, ne font pas l'objet d'une approche spécifique, mais une attention particulière leur sera portée de manière transversale dans les différents objectifs et actions du Contrat de Ville* » [p 32].

Cette politique est inspirée des difficultés rencontrées par les professionnels du travail social dans leurs relations aux publics immigrés. Ces professionnels se trouvent en effet aux avant-postes des changements sociaux évoqués plus haut. Ce ne sont pas seulement les services sanitaires et sociaux mais tous les services publics qui sont concernés par ces changements. L'Education Nationale est là encore en première ligne, particulièrement dans l'accueil des enfants tout juste arrivés en France avec leurs parents, originaires de pays musulmans (Maghreb, Turquie, Iran...) et du milieu rural. Faiblement scolarisés, ignorant le Français, ces enfants ne sont pas toujours placés dans les classes adéquates (initiation, rattrapage...).

Dans la gestion de la différence culturelle se dessine une crise de l'identité professionnelle des métiers du « social », selon Nourredine BOUBAKER :

« Confrontés au partenariat, à l'injonction, à l'urgence, à des pressions multiples, de plus en plus à l'obligation de résultats, ces métiers doivent intégrer les notions de territoire, du local, de l'hétérogénéité des publics, de l'altérité. »²³

La rencontre « Interculturalité et travail social », à laquelle M. BOUBAKER a participé, exprimait bien ce besoin de dialogue entre, d'un côté des services publics sans cesse sollicités mais à compétences limitées, de l'autre des associations aux pratiques innovantes souvent accusées de remplir le rôle des premiers sans autre légitimité que celle de l'origine culturelle.

c) Les associations « communautaires », compléments ou substituts du travail social ?

²³ Extrait de l'article : Médiation : enjeux et ambiguïtés, *Migrants-Formation*, Septembre 1996, n° 106, p 84-94.

« Je trouve qu'il y a des choses qui se sont figées, aussi bien dans le travail social, et on ne cherche pas au-delà de ce qu'on doit faire, ce qui fait que très vite on va chercher des associations qui vont mieux répondre que nous. Et là, c'est toute la médiation. »

[Marie-France Flahaut]

L'essor de la vie associative des étrangers dans les années 80-90 a été en partie provoqué par les mécanismes de délégation des missions de service public mis en place par l'Etat (exemple de la politique de la ville) face aux insuffisances des politiques publiques. C'est l'hypothèse développée à plusieurs reprises par Rémy LEVEAU qui y voit une réhabilitation dans le champ associatif de pratiques coloniales. Cette délégation n'est évidemment pas proclamée officiellement mais on peut la constater partout, notamment dans les pratiques de « médiation socioculturelle ». Mais celles-ci procèdent-elles réellement d'une volonté de partenariat entre associations et institutions ou se sont-elles imposées « sur le tas », faute de mieux ? Et quels sont les apports spécifiques des associations « communautaires » à ce travail de médiation ?

Parmi les associations rencontrées, nombreuses se définissent comme « médiatrices » ou « intermédiaires » entre les populations immigrées et les institutions. De l'aide individualisée à l'information civique en passant par un soutien plus appuyé en cas de conflit (intervention de l'association auprès de la Préfecture...), ce premier type de pratiques renvoie à une conception de l'association comme « interface » au sein de l'espace public. Mais c'est à un deuxième type de pratiques, plus circonscrit, que nous référons lorsque nous parlons de « médiation socioculturelle ». Au moins deux associations, l'**A.C.M.N.N.** et l'**A.C.A.B.P.L.**, sont alors concernées. La première a déjà été longuement présentée : sa médiation intervient en cas de conflits familiaux et de délinquance (juvénile) ; elle est basée sur de nombreux partenariats, par exemple avec l'Agence de Prévention Spécialisée (A.P.S.). Aujourd'hui, cette médiation commence à s'orienter vers l'école, l'association y recherchant des partenaires.

La seconde s'incarne dans les fonctions de Nadia, emploi-jeune depuis mars 1998. « *Agent d'accueil et de médiation* », elle reçoit en matinée les personnes demandeuses, la plupart âgées et/ou illettrées et habitant en priorité Malakoff. Elle les soutient dans leurs démarches administratives en les conseillant et en les accompagnant dans les services concernés l'après-midi, afin de faciliter leur contact avec ces services (C.R.A.M., A.S.S.E.D.I.C., hôpitaux, assistance sociale, Préfecture). Dans les faits, son rôle est un peu plus large, puisqu'elle

entretient des liens plus proches avec ces personnes, souvent isolées suite au départ de leurs enfants : « *Ils me parlent de leurs problèmes, de leurs besoins.* » Ces liens peuvent devenir intimes avec, par exemple, la lecture des lettres reçues et apportées spécialement à Nadia.

La raison d'être de ces nouvelles pratiques n'est donc pas seulement la gestion du conflit entre l'individu immigré et les administrations, mais l'aménagement d'espaces de sociabilité, ou plus modestement le renforcement des liens sociaux entre personnes marginalisées : cet objectif de cohésion sociale est manifeste dans le choix du public-cible, qui ne se fait pas selon la nationalité ou la religion mais selon le quartier de résidence, « l'espace de vie ». En cela, les associations apportent déjà un plus à l'action sociale.

En outre, les personnes médiatrices (ce sont souvent des femmes) possèdent des caractéristiques particulières qui contribuent à fonder, avec l'expérience, leurs compétences. Tout d'abord, ce sont des enfants d'immigrés et non des immigrés eux-mêmes. Ils symbolisent donc une transition entre les générations (une association comme les **Quais de la Mémoire** remplit apparemment le même rôle intergénérationnel). Ensuite, leur conception de la culture et leurs propres références culturelles les ont conduit à relativiser les frontières entre les groupes, à les considérer comme flexibles et ouvertes les unes sur les autres. Enfin, ils tirent leur légitimité de leur connaissance et de leur proximité avec la population du quartier. Leur fonction de médiation socioculturelle est donc triple : entre les générations, entre les cultures, entre l'Etat et les immigrés. Mais cette triple gestions de la conflictualité ne s'exerce pas sans obstacles dans les relations quotidiennes avec les institutions et avec les populations.

« Les institutions nous reçoivent mal : « Vous êtes qui pour faire ça ? » Parce que généralement, c'est des dossiers confidentiels, des trucs comme ça. Alors nous, quand on vient avec nos gros sabots, c'est : « Vous avez pas le droit ! Qui est-ce qui vous a dit ça ? » Alors on est à chaque fois obligé de leur expliquer : que l'adhérent soit avec nous, qu'il donne son accord. »

[Nadia, **A.C.A.B.P.L.**]

La remise en cause des habitudes de travail administratif par l'apparition d'usagers hors-normes n'est pas sans provoquer des frustrations et des querelles, qui plus est lorsque l'accompagnateur se montre plus informé et plus revendicatif qu'il ne devrait l'être. Les procédures bien précises d'octroi de tel ou tel titre, de telle ou telle allocation, interdisent a

priori ce qui s'apparente à une subversion des normes administratives. Surtout, la fonction des médiateurs est encore très mal comprise : par exemple, les agents les confondent parfois avec des membres de la famille. Une fois dévoilée leur identité professionnelle, la crainte d'une concurrence déloyale peut surgir chez le personnel :

« On est mal perçu. Des fois, on est bien perçu parce que des fois on vient pour faire l'interprète. Ça marche mieux. Il y a un dialogue, ils comprennent mieux. »

[Nadia]

Cette question de la possibilité d'une concurrence entre médiateurs et agents publics, donc entre associations et institutions, est quelque peu artificielle, voire surréaliste. Les uns et les autres ne travaillent pas avec des moyens comparables. Même une association comme l'**A.C.M.N.N.** ne dispose pas d'assez de ressources pour mener tous ses projets à leur terme. C'est justement pour cela que les médiateurs essaient de faire remonter les besoins des populations vers les institutions compétentes. Mais les services publics ne peuvent pas répondre à tout, notamment dans le domaine des relations culturelles : là, les acteurs disposent d'une liberté d'action car seuls eux peuvent parvenir à créer de nouveaux liens de sociabilité.

Outre les obstacles dressés par les agents administratifs et les travailleurs sociaux, les médiateurs doivent aussi composer avec les réactions de leur propre communauté d'origine, qu'elle soit centrée sur l'espace, celui du quartier et/ou sur le temps, celui du passé migratoire. Combien « *d'intermédiaires culturels* » (Thierry FABRE, 1989), de médiateurs sociaux ont-ils affronté les accusations de trahison, d'arrivisme, de soumission de la cause collective aux intérêts d'ordre personnel ? De récentes recherches [Vincent GEISSER, 1997] ont montré la déconnexion des élus d'origine maghrébine de la communauté dont ils sont « issus ». L'histoire du mouvement des « beurs » est également riche d'enseignements sur le sujet de l'intégration méritocratique des responsables de S.O.S. Racisme ou de France Plus dans le champ politique français. De fait, ces responsables associatifs, par la mobilisation de ressources adéquates (légitimité « ethnique », liens partisans, usage des médias...), ont su se faire élire sans toutefois agir en tant que représentant de telle ou telle communauté.

Il est vrai que l'intégration des médiateurs socioculturels, bien qu'individuelle, se fonde sur une représentation collective : leur nouveau statut social leur est en partie attribué en raison de leur origine nationale ou ethnique. Dès lors se constitue une sorte de « marché ethnique » sous

l'impulsion des institutions (Etat, F.A.S., Mairies) qui tend à mettre en compétition les acteurs associatifs pour la gestion de la différence culturelle et des ressources financières qui lui sont consacrées. De nouveaux conflits peuvent apparaître, non plus entre les populations et les institutions mais internes au champ associatif. Les liens entre les médiateurs et les populations d'origine immigrée dont ils sont perçus comme les porte-parole doivent être maintenus et renforcés tout en évitant ces deux écueils : une assimilation complète dans les structures institutionnelles et une opposition systématique à toute forme de partenariat (qui implique toujours un compromis).

Figures marginales voire minorées dans l'espace public, sujets aux critiques les plus contradictoires, les médiateurs semblent pourtant indispensables non seulement au maintien de la tranquillité publique et de la paix sociale²⁴ mais surtout, face aux échecs des politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations, au raffermissement des liens sociaux et à la recherche d'un dialogue entre groupes culturels dans une « *société métissée* ». A travers la confrontation de systèmes éthiques distincts (exemple : catholiques/musulmans), ces acteurs associatifs participent à la renégociation des normes collectives et à la définition des éléments d'une « citoyenneté minimale ». La question de leur identité professionnelle reste en suspens juridiquement car elle est le résultat d'une symbiose complexe, entre héritage communautaire, réseaux de sociabilité de proximité et connaissances diverses acquises sur le terrain. Leur existence et leurs actions quotidiennes démontrent une fois de plus que l'identité, qu'elle soit personnelle ou collective, n'est pas une donnée naturelle mais une construction sociale, et que la vie associative est le lieu principal de son affirmation dans l'espace public. L'intensité de cette affirmation identitaire et du sentiment d'appartenance à un groupe dépend de la capacité des médiateurs socioculturels et, plus largement, de celle des dirigeants d'associations à faire correspondre les codes de la société française avec ceux des divers groupes dont ils sont issus. Apparus dans l'espace public pour servir d'interlocuteur aux pouvoirs publics et assurer avec leur soutien la régulation des conflits, ces intermédiaires culturels peuvent aussi déclencher une prise de conscience de l'appartenance nationale ou religieuse de la part des individus qu'ils touchent, ne serait-ce que par l'image de réussite sociale qu'ils véhiculent. L'identité collective peut ainsi sortir du cadre associatif pour devenir un enjeu du champ politique.

²⁴ Suite au meurtre d'un jeune de 23 ans d'origine algérienne par un policier de la brigade canine à Lille Sud, le 15 avril dernier, les appels au calme lancés par les responsables de la mosquée du quartier ont pu éviter l'émeute.

Deuxième Partie

**LA MOBILISATION DE NOUVELLES
IDENTITES COLLECTIVES**

Le « pôle offensif » ou la face externe des associations est plutôt caractérisé par les conflits qui s'expriment dans les différents espaces de participation (de la consultation institutionnelle à la médiation socioculturelle en passant par les différentes structures d'animation) : mais il ne faut pas l'y réduire, au risque de manquer ce qui fait la richesse de la vie associative des habitants d'origine maghrébine. Ce pôle externe, distingué du pôle interne « défensif » par simple souci de clarté analytique, est aussi le lieu de la négociation publique des identités. Si nous avons commencé par présenter les activités des associations « culturelles », ce n'était pas pour évacuer d'entrée leur portée dans l'espace public mais pour les situer par rapport au discours politique sur le « métissage culturel ». Leur contenu « culturel » n'en est pas pour autant fixé d'avance, ni par l'histoire, ni par les financeurs publics.

En effet, l'identité culturelle n'est pas une marchandise négociable : elle procède de la vie des groupes, des tensions qui les habitent et de leurs relations à l'environnement social, économique et politique. Seulement, l'identité culturelle des immigrés et leurs enfants devient un enjeu politique lorsque leurs formes d'expression publique entrent en contradiction avec les codes formels et informels de la société d'accueil. Et ce cas se présente désormais souvent en Europe du fait de l'installation et de la cohabitation d'individus issus d'univers culturels distincts. La question des identités collectives est forcément liée au thème de la « société multiculturelle », déjà abordé, et à celui de la « communauté », positive quand elle est « européenne » mais toujours dangereuse lorsqu'elle est « ethnique ».¹

En France, c'est la création de nombreuses associations qui a permis l'organisation autonome (par rapport aux Etats d'origine) d'identités collectives et le début d'une reconnaissance officielle de leur légitimité, grâce aux négociations opérées par les associations. C'était d'ailleurs l'un des objectifs de la loi du 9 octobre 1981 que de favoriser l'expression d'une identité culturelle propre aux immigrés selon leurs origines : « *l'association est l'expression des solidarités nationales, culturelles, sociales et l'instrument de leur approfondissement. Elle constitue à ce titre un moyen de rompre l'isolement dont peuvent souffrir les personnes transplantées, de renouer les liens avec le pays d'origine et de se réapproprier une identité culturelle.* » [extrait des débats parlementaires] Le terme « *réapproprier* » est fondamental car il désigne ce processus conscient de construction d'une identité culturelle dégagée à la fois du

¹ « Des groupes organisés autour d'une identité devenue collective et revendiquant la reconnaissance publique de cette identité construite autour d'une « origine » présumée ou imaginée à partir de la nation ou la religion. »

passé colonial, surtout chez les jeunes qui réapprennent l'Histoire refoulée par leurs parents, et de l'emprise des Etats d'origine, notamment dans le domaine de l'enseignement.

En effet, pour se poser en tant qu'associations « musulmanes », « maghrébines », « arabes » ou « algériennes », elles n'ont pas simplement reproduit en France une tradition présente dans les sociétés d'origine. Au contraire, les groupements suscités ne sont pas « primaires », c'est-à-dire basés sur une appartenance matérielle (nationalité, classe...), mais de véritables regroupements d'individus fortement différenciés, atomisés, voire isolés auparavant. Les traits culturels devant être mis en valeur publiquement sont choisis parmi ceux existants pour assurer la légitimité des identités collectives, non seulement vis à vis des codes régissant leur manifestation dans l'espace public, mais aussi vis à vis de l'individu membre et de son propre sentiment d'appartenance. Ainsi, une religion comme l'Islam, perçue négativement par l'opinion et par les acteurs politiques, peut finir par être délaissée par ses propres « fidèles potentiels » (les enfants d'immigrés) si son contenu n'est pas revisité, revalorisé par les associations « religieuses » et « culturelles ». Pour cela, les dirigeants devront mobiliser des ressources suffisantes dont l'usage se révélera être efficace dans l'espace public local. Ils devront aussi mobiliser leurs « troupes » afin d'opposer aux identités négatives stéréotypées une cohésion solide et harmonieuse qui seule leur permettra ensuite de développer des actions collectives.

Tout comme le contenu culturel des identités collectives, la forme associative a donc elle aussi été retravaillée pour satisfaire aux objectifs du groupement, et notamment aux objectifs d'ouverture, d'efficacité pratique et de reconnaissance symbolique. La logique pyramidale typiquement française qui avait présidé à la formation des premières associations de travailleurs puis à celles des « beurs » et des mouvements antiracistes cède progressivement la place à des structures plus souples, réticulaires, où l'individu joue un plus grand rôle qui lui permet d'être un acteur ayant des qualités spécifiques et non un membre anonyme, n'ayant à la limite qu'une valeur numéraire. Bien que suscitant des identifications symboliques et des références partagées, l'engagement n'est plus total mais « distancié » [Jacques ION, 1997]. Enfin, l'articulation des échelles d'action ne se fait pas, comme on le dit trop souvent, par une priorité exclusive donnée au territoire local mais plutôt par un savant mélange qui permet aux identités collectives de posséder, outre un solide ancrage local, un relais national et parfois un

Une définition de la « communauté ethnique », parmi les nombreuses existantes, extraite de Riva KASTORYANO, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*, Paris, Armand Colin, 1996.

horizon mondial. Le surinvestissement au niveau local (quartier, cité) ne doit pas être analysé comme la conséquence de représentations trop étroites mais, à l'inverse, comme une nouvelle ressource collective fondée sur des engagements personnels croissants. Par cet ensemble de traits touchant à leur organisation interne, les associations des habitants d'origine maghrébine signalent leurs capacités d'innovation en même temps que leur adaptation aux évolutions du modèle associatif français et de l'environnement institutionnel, adaptation clairement lisible dans le double processus de spécialisation et de professionnalisation des associations.

A l'issue de ces réflexions et des premiers résultats obtenus localement, le champ associatif apparaît toujours comme structuré par des tensions et des conflits de personnes, de normes et de valeurs : mais dans ces confrontations répétées et ces contradictions créatrices, ce sont la naissance et la reconnaissance de nouvelles identités collectives, efficaces sur le terrain et légitimes dans l'espace public, qui deviennent les enjeux de la participation associative locale. Ainsi décrite, qu'est-ce qui sépare foncièrement la vie associative des immigrés et de leurs enfants de la vie politique *stricto sensu* (partis, élections, lobbying, mouvements sociaux...) ? Cette interrogation maintes fois renouvelée dans l'histoire des associations acquiert ici une dimension « identitaire » nouvelle : si leurs pratiques quotidiennes ne sont pas d'emblée perçues comme « politiques » ni par les acteurs, ni par l'observateur extérieur, les références identitaires sur lesquelles elles s'appuient sont les premiers éléments d'une conscience politique, organisée, collective, à la hauteur des enjeux posés par la société multiculturelle.

A – Sociabilités associatives et sentiments d'appartenance

Si les associations oeuvrent dans l'espace public local en s'insérant dans des procédures de l'action publique, dans des structures de consultation politique, en luttant contre l'échec scolaire ou en animant la vie des quartiers populaires, leur existence ne saurait s'y résumer. Au contraire, l'analyse des pratiques de médiation socioculturelle a démontré que seuls les individus peuvent intégrer différentes normes culturelles et servir de « ponts » entre les groupes sociaux. Plus généralement, toutes les activités des associations visant à la découverte de cultures étrangères, aux rencontres individuelles, à la mixité sociale, à l'ouverture sur autrui participent de cette légitimation de la présence des immigrés, ici maghrébins, dans l'espace public. A l'opposé, il existe aussi quelques associations orientées vers leurs seuls membres, évitant l'exposition publique de leur identité culturelle et religieuse, toujours plus soucieuses de leur survie en tant que groupe que de leur insertion dans l'espace public local. Mais ces deux formes, la seconde étant minoritaire, ont pourtant quelque chose en commun : elles sont construites en réaction à l'absence de légitimité, voire au déni de dignité qui leur est imposé par la société d'accueil. L'identité, ensemble de caractères privés et personnels, devient ainsi un enjeu public, au niveau national à travers les débats politiques, mais surtout au niveau local lorsqu'elle est manifestée et défendue collectivement par les associations.

Du regard des personnes croisées dans la rue aux pratiques discriminantes des guichets, de la méconnaissance empêchant le dialogue au mépris affiché justifiant l'exclusion, les identités individuelles et collectives, supposées et réelles, des habitants d'origine maghrébine sont l'objet de nombreux clichés, préjugés et fantasmes de la part de l'opinion du *quidam* comme de l'attitude des agents des services publics. Des représentations et des pratiques dramatiques, certes, mais liées à la nature même de l'espace public tant il est vrai que « *les espaces du public sont des espaces de sociabilités problématiques parce que ce sont des lieux accessibles à tous où coexistent par conséquent des modalités plurielles de les occuper physiquement, sensoriellement ou symboliquement.* »² C'est donc d'abord contre ces images négatives que vont se construire les identités collectives qui donneront du sens à la vie associative et de la légitimité à ses activités. Mais en tant que groupement, l'association forge également une identité collective pour conforter ses membres dans leur engagement au service du collectif : la formation des individus, la valorisation des aspects culturels, la célébration de normes

religieuses ne se réalisent pas d'elles-mêmes. Il y faut le déploiement d'une véritable stratégie identitaire de la part des dirigeants et/ou des fondateurs, stratégie répondant avant tout à l'impératif d'efficacité qui s'impose de plus en plus chez les jeunes associations (**Bien Jouer, J.M.F...**).

Pour reprendre le cas de l'Islam, dans la situation de migration européenne, son application comporte un nombre croissant de variantes qu'il serait fastidieux d'énumérer ici³, mais dont l'existence interdit l'emploi d'un terme tel que « communauté musulmane », construction artificielle des Etats européens, de même que l'association « communautaire » n'existe pas sous la forme d'un groupement primaire (préalable à la migration), du moins à Nantes. C'est pourquoi la définition de l'identité musulmane est fortement conditionnée par le regard extérieur, les associations devant innover dans l'interprétation des Textes, privilégiant leur adaptation à la situation migratoire et à la société multiculturelle, plutôt que le maintien utopique de traditions des pays d'origine. Nous pourrions comparer ce dépassement dans la forme associative des groupements primaires à caractère religieux au dépassement des affinités personnelles qui lient des jeunes de parents immigrés mais qui se recomposent à la faveur du processus de participation à la vie locale. Ainsi, du local géré par des jeunes Français d'origine maghrébine, on parvient souvent à une stratégie d'ouverture et de mixité qui signe la volonté de ces jeunes de s'auto-définir, en tant que « citoyens » ou « militants » par exemple, en dehors des cadres stigmatisants liés à leur origine ou à leur espace de vie.

Ce passage d'identités illégitimes à de nouvelles identités légitimes et efficaces s'appuie en outre sur les évolutions récentes du modèle associatif français, caractérisé comme un mixte entre les aspects « sociétaires » et « communautaires », et du modèle de l'engagement, auparavant illimité, total, aujourd'hui plus sélectif et individualisé. [Jacques ION, 1997] Ces évolutions globales touchent naturellement les habitants d'origine maghrébine et leur permettent d'élargir leurs cercles d'appartenance, du moins associative sinon identitaire. Des réseaux d'associations supplantent les fédérations (Amicales, travailleurs, « beurs ») et favorisent l'émergence de relais extérieurs au « monde de l'immigration », d'individualités objets ou sujets de processus d'identification symbolique, notamment chez les jeunes, bref : de personnes « opératrices d'accessibilité et de légitimité ». [Abdelkader BELBAHRI, 1999]

² Claire CALOGIROU, L'espace du privé, l'espace du public. Frontières et rencontres, *Migrants-Formation*, Décembre 1996, n°107, p 5-12.

1. Des identités collectives illégitimes dans l'espace public

a) Le refus de la stigmatisation et du devoir d'invisibilité

L'illégitimité de la présence des immigrés maghrébins et de leur enfants dans les espaces publics se manifeste selon des formes multiples qui peuvent néanmoins être ramenées pour l'essentiel à un non-droit, la stigmatisation, et à un devoir, l'invisibilité.

Le non-droit est celui du stigmate lié aux critères physiques, à la tenue vestimentaire, au comportement, au langage, et dû au caractère « psychologique », aux divergences supposées des normes, des valeurs, des habitudes et des codes sociaux et culturels, les premiers étant les manifestations « logiques » des seconds. Il serait intéressant de comparer les discriminations et leurs justifications actuelles à l'encontre des Maghrébins aux persécutions passées dont les populations du Maghreb furent victimes à l'époque des colonies françaises : une continuité apparaîtrait sans doute entre les dissertations racistes d'aujourd'hui sur une prétendue « culture maghrébine » et les caractères de la psychologie arabe, telle qu'elle fut présentée par de soi-disant spécialistes de la « mentalité primitive ».⁴

Quant au devoir, conséquence de ce non-droit, c'est celui d'invisibilité que la société impose aux immigrés maghrébins dans la manifestation de leur identité, voire de leur existence. Les exemples abondent de signes extérieurs d'appartenance religieuse, tel le « foulard », ou d'appartenance nationale, tel le drapeau, soupçonnés de porter atteinte à l'unité de la République ou à la laïcité de l'espace public. Une multitude d'acteurs interviennent dans ces conflits (institutions, partis politiques, mosquées, Etats d'origine...) qui prennent rapidement une envergure nationale du fait de l'enjeu politique (donc électoral) qu'ils représentent. Ici, tout en gardant à l'esprit ce climat général, il convient de s'intéresser au devoir d'invisibilité qui touche les associations, leurs dirigeants, leurs membres et leur public potentiel, afin de comprendre à quoi s'opposent les constructions identitaires rencontrées durant l'enquête.

³ Pour une sociologie de la « diaspora » des musulmans en Europe, on peut se reporter à l'ouvrage introductif de Chantal SAINT-BLANCAT, *L'islam de la diaspora*, Paris, Bayard, 1998, 200 p.

⁴ Cette réflexion déjà évoquée sur l'idée de « communauté illusoire » est à mon avis centrale dans l'ouvrage d'Abdelmalek SAYAD, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Editions Universitaires, 1991.

Plusieurs critères d'appartenance peuvent être les objets de la stigmatisation dans l'espace public : dans les entretiens, nous en avons répertorié six parmi lesquels l'origine nationale ou géographique (Maghreb) et la religion musulmane sont les plus importants quantitativement et qualitativement. A leurs côtés se tiennent des critères de discrimination « additionnelle », qui traversent d'ailleurs toute la population française, qui sont : l'âge (cas des jeunes et, dans une moindre mesure, des personnes âgées), le sexe (cas des femmes) et la résidence (quartiers d'habitat social). Enfin, on peut considérer que la stigmatisation des immigrés maghrébins et de leurs enfants est aussi due à leur position socio-économique, à leur appartenance à la classe ouvrière : cette « précarité » étant à la fois cause et conséquence de ces stigmatisations. Bien entendu, une association ou un individu peut réunir plusieurs de ces stigmates : être une jeune femme d'origine maghrébine, musulmane « pratiquante » et habiter dans un quartier d'habitat social semble être le cas qui réunit le plus de critères discriminants. Est-ce un hasard si aucune personne rencontrée dans les associations enquêtées ne correspondait à ce cas de figure pourtant courant dans la population étudiée ? (Cette question renvoie nécessairement, d'une part à celle de la représentativité des associations, d'autre part à celle de l'exclusion hors de l'espace public des populations les plus stigmatisées).

L'origine nationale et géographique, qui sont souvent entremêlées dans les représentations, est prétexte à toute une série de préjugés qui vont d'une xénophobie latente à un racisme affiché. Les associations nous en ont fourni de nombreux exemples qui, au delà de leur évidence, ont ici un caractère politique puisqu'ils sont lus par elles en termes de « discrimination raciste ». Les quelques extraits suivants montrent la combativité des interviewé(e)s sur cette question. Ainsi, l'association **Bien Jouer** insiste sur le refus des jeunes d'origine maghrébine à l'entrée des discothèques nantaises (à propos de la technique du « testing » que nous analyserons plus loin) et à l'entrée sur le marché du travail (à propos de la vacuité de l'idée « d'intégration »). L'Association Locale des Femmes Algériennes considère quant à elle ce stigmate en des termes culturels, davantage liés à la migration elle-même qu'à une origine précise. Nous verrons plus loin que cette association s'inscrit également dans le combat contre les discriminations sexuelles « additionnelles » qui touchent les femmes immigrées.

« On a fait un testing. Il y avait deux groupes de jeunes : deux jeunes Français basanés – c'est des Français quand même, mais ils sont basanés – et deux Français blancs. [...] Vraiment, tu sens tout de suite que c'est vraiment parce que l'autre... C'est par la couleur de peau qu'il est refusé. »

« Là, on est en train de prendre le problème à l'envers : on veut faire croire que c'est le jeune qui n'est pas du tout intégré. Mais c'est complètement faux. Le jeune, il est né en France, il est intégré. Mais le problème, c'est que c'est la société qui ne veut pas l'intégrer. Parce que le jeune qui est issu de l'immigration, lorsqu'il va aller chercher du travail, et bien il va avoir beaucoup plus de mal qu'un Français normal. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

« On a toujours l'impression que l'immigré vient là pour prendre les allocations familiales, pour prendre le boulot de l'autre : on ne le voit pas avec une différence, avec sa culture, ses acquis, son vécu... On le voit comme un extra-terrestre qui arrive et qui prend tout. »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

Les associations basées sur l'origine nationale ou géographique sont évidemment elles aussi objets de stigmatisation dans l'espace qu'elles investissent. Ainsi, pour l'**A.C.A.B.P.L.**, le terme de « communauté algérienne » suscite toujours, quinze ans après, méfiance et crainte :

« Ils [les habitants] croyaient, ils croient toujours qu'on s'enferme, qu'on veut pas s'ouvrir aux autres, qu'on touche que la communauté [...] C'est surtout les institutions... »

[Nadia, **A.C.A.B.P.L.**]

Les exemples d'une discrimination fondée sur l'origine et manifestée au sein des institutions sont aussi présents dans le discours des deux responsables de l'action publique. Ils sont interprétés comme un manque évident de connaissance du public immigré et de formation professionnelle (ce qui rejoint la problématique précédente de la médiation socioculturelle) :

« [A propos de l'Education Nationale] Moi, j'en vois des exemples tous les jours. C'est pas possible ! Une jeune qui est arrivée en Bretagne dans le cadre du regroupement familial ; les enseignants complètement paniqués parce que la gamine de douze ans ne parle pas français : comme si c'était un zombi qui

tombait du ciel ! [...] On l'a mise en C.P. ! Elle a perdu six mois avant d'arriver au collège et les enseignants ne cherchent pas les méthodes un peu éducatives. »

« On a une fille qui arrive ici, une jeune nana qui nous demande de l'aide parce qu'elle veut partir en stage en Espagne dans le cadre de sa formation de secrétaire bilingue. Alors on essaie de comprendre pourquoi elle arrive là : en fait, c'est sûr que, visiblement, elle est un tout petit peu bronzée, elle ne parle pas très bien français, si je lui demande son prénom elle s'appelle, je ne sais plus, Rachida... La mairie nous l'a envoyée ici ! Alors que c'est vraiment du droit commun, c'était une aide, une bourse. »

[Marie-France Flahaut, **F.A.S.**]

Le second stigmate par ordre d'importance est lié à la religion musulmane : on le retrouve donc dénoncé dans la bouche des membres de l'**A.C.M.N.N.** et de **J.M.F.** Si la première le dénonce chez les institutions en tant qu'association ayant besoin de leur soutien, la seconde le ressent plus vivement encore en tant qu'association fréquemment accusée d'intégrisme. Car, dans son cas, à l'ignorance totale du contenu de l'Islam s'ajoute la psychose collective, le conflit entre laïcité républicaine et prosélytisme supposé, voire même la peur des attentats... L'attitude raciste de la police est particulièrement dénoncée par cette association.

« Le mot « musulman » a été un frein partout. De 1992 à 1998, nous n'avons reçu aucune aide matérielle d'aucune institution. Et aujourd'hui, c'est toujours une aide partielle. »⁵

[**A.C.M.N.N.**]

« C'est ça la difficulté, c'est la suspicion. Elle est trop présente . Et on est tout le temps obligé de se justifier. [...] Moi, aujourd'hui, je suis Français, je parle le français, je vis dans ce pays, je n'ai pas l'intention d'aller vivre où que ce soit à l'extérieur : mes enfants sont français, ils vont à l'école dans ce bled. Bref, je pense, je rêve, je lis, je mange, je dors français. Mais malgré ça, je m'appelle Farid, j'ai un faciès un peu basané et en plus je suis musulman, mais c'est pas

⁵ Intervention du médiateur socioculturel de l'**A.C.M.N.N.** à la rencontre « Interculturalité et travail social ».

tout, je suis président d'une association musulmane : alors ça fait trop de choses à la fois et ça, ça fait que tu es indésirable. Souvent, on te le fait comprendre. »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

L'interviewé relate ensuite son expérience avec la police et notamment celle des douanes européennes. Dans un contexte idéologique (le « sécuritarisme ») et juridique (Convention de Schengen) qui assimile facilement immigration maghrébine, islamisme et terrorisme, les responsables d'associations musulmanes sont des individus étroitement surveillés par les services spécialisés (Renseignements Généraux, Direction de la Surveillance du Territoire) et le réseau naissant des polices européennes. Certains peuvent taxer ce discours de paranoïaque et considérer les expériences individuelles, tel celle de Farid Abdelkrim, comme des cas isolés. Mais ce qui importe ici n'est pas tant la réalité de la répression que sa perception par les acteurs et le sens qu'ils lui donnent, spontanément ou selon un cadre pré-construit. Pour le reste, que les polices des douanes filtrent les passages aux frontières selon les critères d'appartenance nationale, religieuse ou politique des individus, nul ne peut sérieusement le contester (le débat se situe plus sur le plan de la légitimité politique de ces contrôles).

Origines nationale, géographique et religieuse sont donc les pivots de la stigmatisation spécifique aux immigrés dans l'espace public. Les autres critères transversaux que sont l'âge, le sexe et la résidence concernent davantage les jeunes (Français) de parents immigrés, les femmes et la minorité d'individus ayant réussi socialement ou économiquement. Ce dernier aspect semble être paradoxal : pourquoi les immigrés ayant bénéficié d'une promotion sociale demeureraient encore sujets à la stigmatisation ? Cette affirmation ne va-t-elle pas à l'encontre de la distinction entre « bons » et « mauvais » immigrés sur laquelle s'appuient les racistes ? Cela s'explique par l'alchimie complexe des sentiments xénophobes et racistes que nous pouvons résumer ici en une citation éclairante : « *Ils sont plus visibles parce qu'ils sont plus proches. Et cette proximité rend la différence résiduelle insupportable.* »⁶ L'impératif d'invisibilité est exprimé ici à son plus fort degré : les élites d'origine immigrée deviennent plus visibles en tant qu'élites justement, non plus en raison d'une distance culturelle « abolie ». Mais cette visibilité, légitime, leur est toujours contestée au moindre prétexte.⁷

⁶ Isabelle TABOADA-LEONETTI, Les élites d'origine étrangère (stratification sociale des communautés immigrées et émergence de l'ethnicité dans la société française), *Les Temps Modernes*, Mars-Mai 1984, n° 452-454.

⁷ On peut penser, par exemple, aux harangues passées de Jean-Marie Le Pen sur le « mutisme » des joueurs d'origine immigrée de l'équipe de France de football lorsque celle-ci entonne l'hymne national avant un match.

Quant à la stigmatisation des quartiers d'habitat social, elle est dénoncée par l'association de jeunes **Bien Jouer** : l'un de ses objectifs est en effet de combattre les images négatives véhiculées par les médias et par l'opinion publique, images dont on connaît tous la teneur.

« On veut pas que l'on montre les quartiers comme des quartiers, je dirais, « défavorisés », « sensibles », des quartiers qui sont « ghettoisés », où il y a du « communautarisme ». Ca, c'est ce qu'on veut faire croire mais c'est complètement faux, je suis désolé. Les jeunes sont aussi bien capables de prendre le tramway ou d'aller en ville en voiture, sans aucun problème. C'est pas des jeunes qui sont enfermés dans leur quartier, qui vivent dans leur quartier jour et nuit. C'est faux. C'est ce qu'on dit mais c'est pas vrai. »⁸

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

Cette association reprend aussi la dénonciation d'une stigmatisation due à l'âge, qui touche d'ailleurs autant les jeunes que les personnes âgées. Ces dernières sont par exemple quasiment absentes des dispositifs d'aide à domicile, en raison encore une fois d'un manque de volonté institutionnelle, d'information publique et de formation professionnelle des agents.

Enfin, la discrimination par le sexe est plus particulière : elle n'est pas propre à la société d'accueil puisqu'on la retrouve, souvent accentuée, dans des sociétés du Maghreb fortement différencié sexuellement. Outre la continuité entre machisme méditerranéen et patriarcat musulman, le lien entre ces deux espaces physiques est juridique : c'est le Code de la Famille, dont certains points s'appliquent en France (via des accords bilatéraux) et qui constitue le principal « cheval de bataille » de l'**Association Locale des Femmes Algériennes**.

b) Affirmation d'une unité et d'une singularité collective

Parfois à l'origine de leur création, souvent rencontrées dans leur recherche de partenaires, les stigmatisations-discriminations sont des motifs puissants d'action de la part des associations. Il a été dit précédemment que la vie associative des immigrés maghrébins était à ses débuts

Cet accusation, si dérisoire soit-elle par rapport à la position sociale des joueurs mentionnés, est habile puisqu'elle permet à chacun de se prêter à son tour, devant son écran, à ce sinistre exercice de comparaison rendu aisé par les conditions techniques télévisuelles (silence des commentateurs, gros plan, travelling...).

étroitement liée au mouvement antiraciste, à Nantes comme dans la France entière. Même si cet héritage pèse toujours, cette époque est en grande partie révolue. Il semble qu'après avoir affirmé la légitimité de leur présence sur le sol français, les associations s'orientent résolument vers l'affirmation d'identités collectives propres, construites à l'opposé de celles qu'on leur prête de manière négative. Cette réappropriation d'identités collectives légitimes s'opère classiquement par un retournement des stigmates [Erwin GOFFMAN] qui prend dans l'espace public la forme d'une affirmation d'une unité et d'une singularité commune aux membres des associations.

Parmi celles étudiées, on peut en distinguer deux types : les associations à vocation sociale, souvent identifiées à un territoire, et les associations à vocation identitaire, basées sur la culture d'origine et la religion. Ce sont évidemment les secondes qui construisent le plus fortement de nouvelles identités collectives : ce sont **J.M.F.**, **Amazighe**, **A.L.F.A.** et toutes les petites associations socioculturelles (d'**Averroès** à l'**Association Maghrébine du Sillon de Bretagne**). Mais une association comme l'**A.C.M.N.N.**, on l'a vu, comporte à la fois une base religieuse, ne serait-ce que grâce à son lieu de culte, et une vocation sociale. Elle a construit son identité par un long travail de terrain, sur un territoire précis qui correspondait, en outre, à un territoire de l'action publique : cela lui a permis d'assurer sa légitimité auprès des institutions, tandis que sa dimension religieuse était utilisée comme ressource de reconnaissance sociale auprès de la population et de ses membres. C'est donc une « *association atypique* » selon l'expression des dirigeants aux-mêmes. Hormis ce cas particulier qui mériterait à lui seul une étude approfondie, l'enquête confirme l'hypothèse développée par Riva KASTORYANO selon laquelle existe une division du travail associatif.⁹

Les associations « sociales » se base parfois sur une identité « maghrébine », « arabe » ou « immigrée » à leurs débuts : mais très vite, elles se construisent une nouvelle identité liée davantage à leurs activités réelles (« faire ») qu'à leurs origines communes (« être »). L'exemple de l'**A.C.A.L.A.**, devenue **A.C.A.B.P.L.**, illustre ce processus :

« Au début c'était culturel. Après, quand on a vu les demandes et tout ça, on a été obligé de changer. On n'a plus le temps de faire du culturel. Quand ça s'appelait

⁸ Les guillemets correspondent ici au ton critique et distant dont use l'interviewé dans l'emploi de ces termes.

⁹ Riva KASTORYANO, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négociant l'identité*, déjà cité.

l'A.C.A.L.A., c'était plus culturel : les traditions, les tenues vestimentaires, la gastronomie, tout ça... Ils faisaient aussi plus de fêtes que nous. »

[Nadia, **A.C.A.B.P.L.**]

Pour ces associations, la notion de territoire l'emporte sur celle de communauté dans la définition de leur identité : « *priorité Malakoff* » pour l'**A.C.A.B.P.L.**, Nantes Nord pour l'**A.C.M.N.**, les quartiers Est pour **Bien Jouer**... Même **J.M.F.**, qui procède d'une stratégie identitaire musulmane évidente, ne peut ignorer l'importance du territoire :

« Le lieu de prédilection pour l'action de J.M.F., c'est véritablement les quartiers, les zones de concentration, les banlieues. C'est ni les mosquées, ni les endroits publics genre consultation... »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

L'unité des membres est donc constituée par leur territoire de résidence, leur espace de vie, ce qui entraîne non seulement une référence spatiale commune mais surtout une proximité concrète, « de voisinage », des problèmes rencontrés par la population-cible et auxquels l'association se propose de remédier. Contrairement aux acteurs institutionnels qui - à l'exception peut-être des chargés de quartier de la Ville - ne peuvent pas avoir une vision précise de chaque quartier pris séparément en raison de la taille de l'agglomération, les acteurs associatifs « sociaux » connaissent bien les particularités de leur quartier. Dans le même temps, cette unité s'accompagne d'une singularité vis-à-vis de l'extérieur, des partenaires éventuels comme des autres associations.

Cette singularité collective transparait dans l'appellation : « socioculturelle », « culturelle » et « sociale » ne sont pas des mots équivalents dans l'ordre des représentations. Mais la singularité s'exprime bien au-delà, dans les activités bien sûr, mais aussi dans les réunions internes et dans les manifestations publiques. **Bien Jouer**, par exemple, n'est pas un terme qui livre immédiatement son contenu identitaire. Celui-ci existe pourtant et se rend visible lors de nombreuses occasions : j'ai découvert cette association lors d'une journée intitulée « *1, 2, 3... Bien jouer !* » qui s'articulait autour d'un repas solidaire (c'est-à-dire peu onéreux) composé

d'un « couscous républicain »¹⁰ et de concerts de groupes mélangeant les styles musicaux (des « musiques métissées » fusionnant les origines : raï teinté de reggae, salsa mâtinée de rock...). L'identité de **Bien Jouer** ? Elle est davantage basée sur une classe d'âge que sur un territoire. La journée « 1, 2, 3... *Bien jouer !* » se déroulait au centre-ville, le bar **l'Entract'** est situé à la Bottière, le Mondial des Supporters au stade de La Beaujoire... Mais la classe d'âge ne suffit pas à forger une identité collective légitime à ces « *enfants illégitimes* » [SAYAD, 1979]. De fait, l'interviewé a insisté sur une identité mixte socialement et culturellement, ne voulant pas que le groupement soit assimilé à un secteur d'activité ni à la « jeunesse » (où s'arrête-elle lorsque certains membres ont la trentaine ?) et encore moins à l'origine maghrébine.

La singularité est aussi liée à de nouvelles pratiques d'aide et d'animation sociale, parmi lesquels la médiation socioculturelle apparaît comme la plus efficace : au plus près des changements sociaux, de la diversité culturelle et des difficultés qui en résultent, les individus membres deviennent des intermédiaires uniques, privilégiés voire indispensables. Cette identité semble avoir remplacé dans les esprits celle d'élite « beur » dont les représentants sont aujourd'hui taxés de « beurgeois ». En même temps, le processus de professionnalisation s'est poursuivi, notamment grâce aux emplois-jeunes qui assure à leurs titulaires une stabilité économique et une reconnaissance sociale : cette émergence d'une identité professionnelle dans la vie associative, qui n'a pas encore livrée tous ses résultats, méritera d'être observée de près dans les prochaines années. Nous en verrons les conséquences locales actuelles.

Ce sont donc les associations à vocation religieuse et/ou culturelle (les deux s'entremêlant) qui construisent le plus fortement une identité collective. Les plus anciennes des associations « culturelles » réagissent aux stigmates en axant leur discours et leur pratique sur l'exigence de dignité, qui s'exprime à la fois par l'obtention d'un statut d'interlocuteur légitime auprès des autorités, par exemple dans le cadre des négociations sur la construction d'une future mosquée ou dans l'organisation matérielle des abattages rituels des deux Aïd, et par la revendication de lieux spécifiques à leur religion (mosquée, carré musulman...). La plus récente et la seule spécifique aux jeunes, l'association des **Jeunes Musulmans de France**, développe, à côté de cette attitude réactive, une attitude active et créatrice dans ses idées (interprétation de la religion) et dans ses actions (théâtre, multimédia...). Cette identité

¹⁰ Une formule qui « fait recette » dans les deux sens du terme : les associations de jeunes d'origine maghrébine adhèrent nombreuses à ce type d'activité festive ; le F.A.S. les soutient financièrement puisqu'il y voit un moyen original de promouvoir « l'intégration républicaine ».

collective s'exprime dans de grands rassemblement régionaux et nationaux, tel le XIII^{ème} Forum de la Fédération Ouest qui a réuni 3 000 personnes en février 1999, avec la présence notable d'un célèbre groupe de rap parisien, les New African Poets (N.A.P.). En ce sens, on peut dire que l'exigence de dignité est remplacée par l'expression d'une fierté nouvelle :

« [A propos des personnalités invitées aux « journées J.M.F. »] *L'idée c'est ça, c'est de montrer cette image que le musulman, c'est pas toujours synonyme de problèmes, de délinquance, de casse. Etre musulman, ça peut être quelqu'un qui réussit, qu'on adule, qu'on applaudit et qui, malgré sa position haute et élevée, peut te présenter une image de l'humilité qui est une vrai leçon pour moi aujourd'hui.* »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Peut-être davantage que les plus anciennes, cette jeune association tente également de se forger une identité collective à partir d'une situation de minorité immergée « en terres chrétiennes ». Les formes exacerbées de traditionalisme, marquées par des relations étroites aux pays d'origine (envoi d'imams et d'enseignants), sont remplacés par une formation des individus en France (exemple de Saïl Morad de l'**U.O.I.F.** formé à l'Institut Européen des Sciences Humaines de Château-Chinon, créé par l'**U.O.I.F.** en 1991), une lecture nouvelle des Textes, une certaine ouverture sur l'environnement laïc (**J.M.F.** travaille au niveau national avec la Ligue de l'Enseignement). La religion est vécue *ici et maintenant* :

« *Cette identité ne peut pas faire fi de l'Islam, de l'éthique musulmane, de la spiritualité musulmane. Maintenant, cet Islam dont nous parlons, nous, on fait en sorte que ce soit in Islam qui soit en phase avec la réalité, un Islam contextualisé. C'est pas un Islam dans les nuages pour quelque chose d'irréaliste, quelque chose d'utopique. C'est : on prend l'Islam, on vit en France ; qu'est-ce que l'Islam en France signifie ?* »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Enfin, une troisième catégorie d'associations participe de cette construction identitaire à partir, entre autres, de la religion : ce sont les associations qualifiées de « culturelles ». En fait, la distinction culturelle/religieuse est très peu opérationnelle pour les associations étudiées. A cela deux raisons. Premièrement, les associations gestionnaires d'un lieu de culte se sont

créées, non pas selon la loi régissant les congrégations religieuses (1905) mais selon la loi de 1901 modifiée en 1981. Deuxièmement, les immigrés maghrébins - et leurs enfants - ne peuvent séparer religion et culture, les deux concepts étant intimement liés dans les pays d'origine, tandis qu'en France leur séparation totale, la laïcité, est un vieil héritage historique et un critère de définition de l'espace public. Pour l'illustrer, il suffit de citer les rites religieux qui, inscrits dans la mémoire collective, sont interprétés comme des rites nationaux et culturels. Discours de réaction à l'environnement et facteur de valorisation de soi comme porteur d'un passé culturel riche, l'Islam est finalement un mode de réappropriation de l'identité partagé par la majorité des associations « culturelles ».

Un tel essai de typologie ne peut faire l'impasse sur une association aussi importante que l'association culturelle berbère **Amazighe** en nombre de membres et d'années d'existence. Si l'identité berbère se construit moins en rapport à la religion (islamisation au XIV^{ème} siècle par les Ottomans) qu'en opposition à la domination arabe (depuis le VII^{ème} siècle), elle n'en est pas moins riche et passionnante. Ne pouvant ici dissenter sur la civilisation berbère, on se contentera de dire que les moyens sont essentiellement pédagogiques et culturels (cours, interprétariat, expositions, échanges...) et que les objectifs d'**Amazighe** sont « *la promotion et le développement de la culture berbère* », « *le regroupement des sympathisants de la culture berbère sans restriction de nationalité, d'opinion ou de confession* » [plaquette de présentation] ainsi qu'un objectif plus politique, celui de la reconnaissance officielle du berbère au Maghreb (15 millions d'Africains du Nord parlent berbère), un point que nous aborderons ailleurs. Quant à l'identité collective, elle est davantage marquée par le riche héritage historique que par les maigres perspectives d'évolution actuelles :

« On va mieux vers l'autre lorsqu'on se connaît mieux soi-même. On aide ainsi les jeunes bacheliers installés en France à réviser leur option berbère pour le bac et à ne pas renier leurs origines. [...] les Berbères sont, au même titre que les Espagnols, les Grecs et les Italiens des gens du terroir, attachés à leur terre et ouverts sur l'extérieur. Nous sommes pacifiques, mais très déterminés. »

[Jedjiga Ouggad-Douillard, **Amazighe**, Ouest-France, 13/10/99]

La division du travail social entre les associations « socioculturelles » et « religieuses » se vérifie donc à Nantes. Les premières gèrent les difficultés matérielles quotidiennes en offrant une assistance dans un cadre collectif de proximité en voie de professionnalisation, les

secondes se chargent d'une identité culturelle perçue comme indissociable de l'Islam, source d'épanouissement, de fierté et d'ouverture sur l'environnement. Mais comment s'organisent concrètement ces tentatives de constructions d'une identité collective légitime ? C'est ce qu'il convient d'examiner maintenant à travers deux exemples, ceux de **Bien Jouer** et de **J.M.F.**

2. Evolutions de l'expression associative des sentiments d'appartenance

a) Maintien et dépassement des groupements primaires

C'est dans le contexte précédemment décrit de refus des identités négatives imposées et d'affirmation d'une singularité par rapport à l'extérieur que doivent se comprendre les modalités du fonctionnement des associations d'habitants d'origine maghrébine. Ainsi, les deux associations de jeunes étudiées, l'une laïque, l'autre musulmane, développent des activités favorisant leur ouverture aux individus et aux autres groupements : cela permet un dépassement du groupement primaire basé sur les affinités personnelles, l'espace de vie du quartier ou l'appartenance religieuse.

Dans le cas de **Bien Jouer**, le refus de l'enfermement s'est vite présenté comme un objectif prioritaire. Pour améliorer le quotidien des jeunes et l'image du quartier, l'ouverture s'est imposée comme moyen principal d'action et a donné lieu à l'élaboration d'un discours prônant la mixité (sexuelle, sociale, culturelle). Ce discours a été d'autant plus suivi de faits que le groupement primaire qui était à l'origine de l'association s'est vite affaibli.

C'est l'une des caractéristiques communes à de nombreuses associations de jeunes que cette difficulté à assurer leur pérennité à moyen terme : fondées par un groupe de copains d'enfance et/ou de voisinage, elles affrontent avec acuité les problèmes de leadership lié à un cadre juridico-politique externe (élection d'un bureau, désignation d'un porte-parole...). Ces problèmes sont renforcés par l'attitude des institutions, notamment du F.A.S.. Nous avons vu précédemment que les procédures contractuelles (D.S.Q., D.S.U...) mises en place à partir de 1981 ont fortement contribué à légitimer la vie associative des habitants des quartiers d'habitat social : les jeunes sont incités à créer des associations pour contrer la dégradation de leur espace de vie, rassembler les bonnes volontés et devenir des interlocuteurs identifiables et valables. Mais chez les jeunes de parents immigrés, qui sont les plus engagés dans la vie

associative de ces quartiers, cette politique d'encadrement a parfois modifié la présentation que les groupements donnaient d'eux-mêmes : les subventions du F.A.S. n'étant accordées qu'aux enfants d'immigrés, ceux-ci ont dû se présenter comme « beurs » ou « jeunes Maghrébins » alors que le référent ethnique était largement absent de leurs motivations initiales. Cette « *mise en scène ethnique* » [Jocelyne CESARI, 1993] est restée le plus souvent au stade de la rhétorique, mais elle a creusé un écart entre les individus aptes à manipuler ce nouveau code symbolique et les autres. Les premiers ont pu bénéficier d'une promotion individuelle sous la forme d'avantages divers (notoriété, emploi...) tandis que les autres ont subi ce détournement des objectifs initiaux de manière passive : leurs protestations et leurs désaffiliations ont condamné l'avenir de nombreuses associations. Cette histoire est celle des années 80 : **Bien Jouer** est une association des années 90 qui a su tirer les leçons du passé. L'entretien avec un militant fondateur de l'association a révélé de manière totalement spontanée (pas de question directe) une vision très critique du F.A.S. De fait, **Bien Jouer** ne s'est jamais présentée comme une association de « jeunes issus de l'immigration » et n'a donc pas subi les conséquences néfastes de la « *mise en scène ethnique* », du moins au niveau du leadership. C'est donc ailleurs, dans l'ordre socio-économique, que se situent les causes de l'estompement progressif du groupement d'origine basé sur des affinités personnelles :

« Par la suite, le groupe s'est plus ou moins estompé puisque certains sont partis travailler, une personne est partie travailler à la piscine [Jules Verne, nouvellement construite dans les quartiers Est], d'autres sont partis de leur côté faire ce qu'ils avaient à faire puisque chacun était sans emploi, sans ressources. Le problème était là : il est très difficile de pouvoir travailler bénévolement dans une association si tu n'as aucune ressource, surtout pour un jeune. Donc c'est à partir de là que le groupe a commencé à s'estomper. Il y a eu ensuite d'autres personnes qui sont venues intégrer l'association, des personnes un peu plus âgées que celles qui y étaient au départ. [Moi : « Comme Marine, par exemple ? »] Comme Marine, comme Philippe, des personnes qui ont maintenant la trentaine. Il y avait à peu près cinq ans de différence avec les jeunes qui avaient mis en place l'association. Eux avaient plus ou moins une situation, je dirais. Eux sont venus intégrer l'association et l'épauler en même temps. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

Le dépassement du groupement primaire paraît donc imposé de l'extérieur par les difficultés économiques et l'impossibilité du bénévolat en l'absence d'insertion sur le marché du travail. Mais il convient de rappeler que l'embauche d'un jeune membre pour la gestion de la nouvelle piscine était une revendication de l'association elle-même ; celle-ci avait aussi, à ses débuts, proposé de reprendre le marché du nettoyage des cages d'escaliers de la Bottière : l'insertion économique était donc l'un de ses objectifs premiers. Dès lors, le dépassement du groupement primaire était logique et pouvait même correspondre à un certain succès. Avec l'arrivée de nouveaux membres, puis avec la reprise de **l'Entract'** (le bar associatif), l'objectif principal va devenir celui de mixité dans les adhésions et dans les activités :

« Lorsqu'on avait organisé « 1, 2, 3... Bien jouer ! », on avait voulu le centrer en plein centre-ville pour amener les quartiers vers le centre et pour que les gens du centre puissent échanger avec les gens du quartier. Parce que notre souhait, c'est quoi ? C'est qu'il y ait une mixité sociale, tout simplement. Parce que c'est vrai que lorsqu'on regarde la société actuelle, les sociétés ne sont pas mélangées. T'as la classe ouvrière, t'as la moyenne classe, la grande classe... C'est pas mélangé, t'as plein d'inégalités qui font que tu ne peux avancer qu'en espérant que ça puisse changer en faisant un mixage de ces classes sociales. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

Cette mixité des origines sociales et culturelles est l'objectif de nombreuses manifestations organisées par l'association, la plus grande étant le « *Mondial des supporters et des cultures* » de 1998 à laquelle une vingtaine d'équipes étrangères ont participé aux côtés de celles des villes françaises. Soutenu à hauteur de 900 000 Francs par la Ville, ayant attiré 10 000 personnes au total, cet événement n'a malheureusement pas pu se dérouler au centre-ville malgré la volonté des organisateurs. Car cette mixité revendiquée est aussi spatiale, l'association s'employant à faire éclater les frontières entre le centre et les quartiers Est.

Le cas des **Jeunes Musulmans de France** est sensiblement différent. Groupement primaire basé sur l'appartenance religieuse, l'identité collective qu'il symbolise semble moins susceptible d'ouverture et de mixité. Cela ne signifie pas une absence de travail en partenariat, bien au contraire : de nombreuses passerelles existent entre **J.M.F.** et d'autres organisations. On peut citer la Ligue de l'Enseignement au niveau national (commission « Laïcité et Islam ») et... **Bien Jouer** au niveau local :

*« C'est plutôt un partenariat en direction des associations culturelles qui nous intéresse aujourd'hui, qu'elles soient musulmanes ou non d'ailleurs, c'est pas le problème. A Nantes, la section de **J.M.F.** a développé des choses avec l'association **Bien Jouer**. Je ne sais pas si tu connais. Ce n'est pas une association musulmane, c'est une association de jeunes qui font des choses et qui, à un moment donné, se retrouvent avec ce que fait **J.M.F.** A partir de ce moment-là, nous, ce qui nous intéresse, ce sont les résultats. »*

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Ce partenariat, rendu nécessaire par l'impératif de résultats, se fonde effectivement sur une valorisation de la mixité, mais alors que chez **Bien Jouer** celle-ci s'appuyait sur l'idée de citoyenneté sans frontières, elle est ici le signe d'une interprétation « nouvelle » de l'Islam :

« Que tu sois juif, chrétien, musulman, athée, que tu sois noir, blanc, que tu sois algérien, tunisien, français ou portugais, peu nous importe si ce qu'on est en train de faire dans les quartiers permet un mieux-vivre, permet aux jeunes d'être mieux, c'est tout ce qui nous intéresse. C'est ça l'universalité du message de l'Islam. Il faut faire le Bien avec toutes les bonnes volontés qui désirent le faire. Il n'y a pas de sectarisme, d'arrière-pensées, de nationalisme. »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Si l'association possède une évidente identité religieuse, elle rompt nettement avec l'approche en termes ethniques et nationaux qui est encore majoritaire dans les associations musulmanes des adultes primo-arrivants. C'est d'ailleurs avec **J.M.F.** que le clivage générationnel est le plus marqué : d'un côté des adultes se regroupent pour obtenir un lieu de culte puis pour le gérer, le plus souvent sous la houlette d'organisations qui reproduisent les clivages nationaux maghrébins (U.O.I.F., F.N.M.F., Mosquée de Paris...) ; de l'autre des jeunes de parents immigrés se constituent en associations « musulmanes » pour former, éduquer et soutenir les jeunes d'un quartier dans leur vie quotidienne. Ces jeunes associations se sont constituées lors du reflux du mouvement « beur ». Les précurseurs sont les fondateurs de l'Union des Jeunes Musulmans (U.J.M.) de Lyon en 1987. Cette association ressemble en bien des points à **J.M.F.** (discours, moyens, objectifs) sinon que celle-ci est à vocation nationale, comme me l'a souligné son président. Créée en 1992, elle est la première tentative réussie de fédération de

différentes associations locales de jeunes musulmans. Avant 1992, elle n'était qu'un département « jeunesse » au sein de l'U.I.O.F. et s'en est progressivement détachée suite à l'affirmation d'aspirations spécifiques aux jeunes et à l'émergence de nouveaux dirigeants. Aujourd'hui, on peut affirmer que l'identité collective exprimée par **J.M.F.** est exclusivement musulmane (et non maghrébine ou arabe), bien qu'elle réunisse surtout des jeunes d'origine maghrébine. Mais l'identité est davantage utilisée comme une ressource que comme une fin : elle donne à l'association un cadre moral et spirituel à ses actions sociales et éducatives.

Sa référence constante aux Frères Musulmans, mouvement égyptien fondé en 1928, est souvent interprétée comme une preuve de prosélytisme, voire d'intégrisme. Outre que l'observation des activités proposées ne confirme pas ce soupçon, il est également possible de développer une autre interprétation plus scientifique de l'émergence de cette référence dans le champ associatif français (et européen). Les associations s'en réclamant valorisent un aspect particulier du mouvement des Frères Musulmans, celui qui s'inscrit dans la *Salafiyya*, c'est-à-dire dans le réformisme religieux, l'interpénétration entre la tradition et la modernité, et qui s'exprime dans les actions sociales et éducatives.¹¹ Méconnue en Europe, cette doctrine a d'autant plus de succès chez les jeunes musulmans qu'elle se distingue nettement des différentes références nationales mobilisées par les associations culturelles, qu'elle est située en dehors du champ de la compétition pour la représentation politique de l'Islam en Europe. La référence à Hassan Al Banna n'est en effet utilisée que dans son aspect social, « rédempteur », et non dans l'aspect politique qui n'apparût que dans les années 40 (engagement dans la guerre de 1948). Selon Jocelyne CESARI, son influence grandissante auprès des jeunes musulmans d'Europe peut être comparée scientifiquement à l'influence de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.), fondée en 1927, qui prônait également un idéal moral via des activités sociales.¹² On retrouve donc cette diversité des modes d'action sociale et cette importance accordé au savoir chez **J.M.F.**, qui propose de nombreuses conférences, débats et cercles de réflexion sur des problèmes de société (et non de théologie religieuse...).

Chez les deux associations, la diversification des activités répond à la volonté d'ouverture sur un public extérieur au groupement primaire. Ainsi, afin de battre en brèche une image austère

¹¹ Il est impossible d'analyser plus profondément le contenu, d'ailleurs changeant, de la doctrine d'Hassan Al Banna. On pourra se reporter à l'ouvrage de l'un de ses plus importants représentants européens actuels : Tariq RAMADAN, *Sources du renouveau musulman, de Al Afghani à Hassan Al Banna, cent ans de réformisme islamique*, Paris, Bayard-Centurion, 1998.

de l'Islam, **J.M.F.** a développé des activités « culturelles » au sens propre : la musique, le chant et surtout le théâtre. A Nantes, la section locale a créé la troupe **Etat des Lieux** : plus exactement, cette troupe est née à l'occasion d'un mariage, elle n'a rejoint qu'ensuite l'association qui s'appelait alors **J.M.F. Ouest**. Aucun des acteurs actuels n'a jamais suivi de cours de théâtre, mais leur motivation est grande d'aborder par ce moyen artistique des sujets de la vie quotidienne des jeunes des quartiers d'habitat social. L'arrière-fond est religieux, mais c'est une version morale de la religion : respect des parents, de l'autorité, d'autrui, réussite scolaire... Les pièces, qui s'intitulent « *Le retour de Tuco* » ou « *La famille c'est sacré* », sont jouées dans les centres socioculturels (Bottière, Dervallières, Bellevue, Clos Torreau, Boissière, Malakoff). La notoriété de la troupe grandit à la faveur d'articles de presse. Ceux-ci ne sont pas toujours exempts de critiques, à l'image d'un article de *Ouest France* suite à la représentation de « *La vie de ma mère* » où la mère était jouée par un garçon. Je pense que c'est cet article qui a suscité la colère exprimée par Farid dans l'entretien :

« Ici à Nantes, la troupe Etat des Lieux fait des représentations dans les centres socioculturels suivies de débats avec les acteurs sociaux, les jeunes du quartier, les habitants du quartier : et bien, on est encore en train de les taxer d'intégristes : « Et pourquoi vous n'avez pas de filles dans votre troupe ? Et pourquoi vous faites ça au nom de l'Islam ? » On a envie de dire aux gens : « Mais écoutez, nous, on vit dans un pays où on a le droit d'être qui on est et de penser comme on veut. » Je pensais que c'était la liberté dans ce pays ! Je croyais que c'était l'égalité quel que soit son sexe, sa religion, ses opinions politiques, et puis je croyais qu'il y avait un peu de fraternité dans l'affaire ! Mais finalement je m'aperçois que pour beaucoup de gens, et surtout ceux qui prétendent être les plus fervents défenseurs de ce slogan, ça ne reste que des paroles en l'air ! »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

La visibilité sociale de l'Islam est tellement problématique en France que l'affichage public de cette appartenance religieuse est toujours soupçonné de prosélytisme.¹² Dans le cas dont il s'agit, la critique semble fondée : il n'y a effectivement aucune jeune fille dans **J.M.F.** Cette

¹² Jocelyne CESARI, *Musulmans et républicains : les jeunes, l'Islam et la France*, Bruxelles, Editions Complexe, 1998, p 131-132.

¹³ Ce mot, plus que celui « d'intégrisme », est présent dans presque chaque article de la presse locale sur **J.M.F.**, au moins sous la forme interrogative, alors qu'on peut très bien considérer qu'un journal catholique comme *Ouest France* en fait aussi tous les jours, du prosélytisme, même si c'est un prosélytisme chrétien...

absence est-elle volontaire de la part de l'association ou imposée par l'environnement socioculturel ? En tout cas, cette absence de mixité sexuelle est assumée par l'interviewé qui en appelle aux grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et notamment à la liberté de croyance pour légitimer cette réalité. Ajoutons en outre que l'U.O.I.F. a provoqué en mars 1995 la création de la Ligue de la Femme Musulmane afin de regrouper les différentes associations locales (sur le modèle de **J.M.F.** sans doute). Enfin, on a vu que l'**A.C.M.N.N.** connaissait le même problème pour faire participer les femmes à des activités communes.

La construction de nouvelles identités collectives légitimes dans l'espace public se réalise donc d'abord par un dépassement des groupements primaires liés aux appartenances les moins volontaires (résidence, nationalité). Ce dépassement s'effectue progressivement par une diversification des activités et une plus grande ouverture sur l'environnement, même si toute ouverture a ses limites : une « communauté d'esprit » doit exister entre les anciens et les nouveaux membres, une continuité des actions doit être assurée sur le long terme... Les deux associations étudiées ici ne sont pas des cas isolés. C'est toute l'évolution de l'engagement et du fonctionnement associatif qui favorise l'émergence de ces nouvelles identités collectives.

b) L'élargissement des cercles d'appartenances : du groupement au réseau

Le modèle associatif classique a connu des évolutions profondes au cours de ce siècle. S'il n'est pas question de les énumérer ici, les plus décisives pour les associations étudiées doivent être analysées afin de comprendre comment elles affectent les constructions identitaires.

Les associations étudiées sont très diverses quant à leur champ d'action et à leurs valeurs, à tel point que certaines peuvent exister sans développer de liens avec d'autres (associations « communautaires » de quartier, voire d'immeuble). Mais, chez celles qui interviennent sur l'espace public, un intense travail en commun peut être mené sur des sujets ponctuels (cas des Collectifs par exemple). Comment caractériser la situation de ces dernières ? Une minorité peut appartenir séparément à une fédération spécifique, nationale ou mondiale : **Bien Jouer a**, un temps, fait partie de Droit de Cité, l'**A.I.O.F.** est membre de l'U.O.I.F., l'**Association Culturelle Berbère Amazighe** participe au Congrès Mondial Amazigh... Mais globalement, à l'exception des musulmans, on assiste au déclin des fédérations d'associations. N'ayant que

peu d'éléments issus des entretiens, nous ne pourrions développer plus avant cette remarque sinon par le biais de deux courts exemples. L'interviewé membre de **Bien Jouer** évoque avec amertume le court épisode « Droit de Cité », une fédération réunissant une trentaine d'associations locales de jeunes mais qui a fini par être dissolue par la Justice en 1998 (même si aujourd'hui, une association portant le même nom a été recréée à Paris) :

« Droit de Cité était une association qui avait démarré sur Paris et les représentants de l'association, les dirigeants, profitaient du réseau pour obtenir des financements conséquents, puisqu'il y avait un réseau quand même qui était important, et avec ces financements en fait finançait des projets locaux, directement sur Paris. Le réseau n'a pu obtenir qu'une seule chose, qu'un seul projet national, c'était le projet « Prose Combat », le journal « Ultimatum ». C'était le seul projet national. Sinon, ils ont fait des tours nationaux, mais c'était... Ca rimait à rien. [...] Elle avait toutes les subventions et a mis en place un studio de production, a financé une salle de sport... C'était vraiment l'association arnaque. C'était une vitrine de toute manière. [...] Nous, on a constaté ça dès le départ puisqu'on s'est affilié et qu'on a résilié peu de temps après. On a fait comprendre que c'était pas du tout nos idéaux, que ce qui se passait c'était pas normal. Et en fait, depuis qu'on est parti, Droit de Cité s'est cassé la gueule. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

L'histoire ressemble de près aux mésaventures récentes de S.O.S. Racisme ou à celle plus ancienne de France Plus, mise en liquidation judiciaire le 25 avril 1997 suite aux dépenses disproportionnées de leurs dirigeants (Renault 25, cartes de crédit, costumes...). Elle n'est qu'une histoire de plus dans la longue recherche des associations de jeunes d'origine maghrébine de s'organiser au niveau national, recherche toujours entravée par l'utilisation de ressources collectives à des fins de promotion personnelle, économique ou électorale. Dans un registre différent, le parcours personnel de Zahia Belhamiti illustre bien les difficultés qui ne manquent pas de surgir lorsque les objectifs d'un membre, répondant aux attentes d'un public, vont à l'encontre des valeurs de l'association, ici l'Amicale des Algériens :

« On s'occupait surtout des loisirs, des sorties culturelles : on visitait l'Institut du Monde Arabe, les mosquées, on faisait des animations pour les jeunes. Et au fil du

temps, quand on a commencé nous à s'imposer en tant que femmes, il y a eu problème. On avait des permanences à la Maison des Associations de Zola [quartier nantais] et quand les femmes venaient nous voir, les hommes étaient là. Il y avait un problème puisqu'à l'époque on disait que « je divorçais les femmes » [rires], que je montais la tête aux femmes et que ce n'était pas une bonne chose que de venir me voir. Alors que ce n'était pas notre objectif : notre objectif c'était de leur donner des informations, de leur expliquer, de leur dire un peu ce qu'elles pouvaient attendre des droits qu'elles avaient, qu'elles pouvaient avoir ! Donc c'était très mal perçu et ça s'est très mal passé. [...] Quand une femme était venue me voir, elle se faisait battre par son mari, c'était très difficile. »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

Nous retrouvons ici le problème d'une mixité revendiquée mais par toujours assumée, notamment dans le cadre très contraignant d'une association para-gouvernementale. Cette participation individuelle à l'Amicale des Algériens, initiée au hasard d'une rencontre, prendra fin à l'occasion de la création par la Ville d'un groupe de réflexion spécifique aux femmes aboutissant à l'ouverture de « l'Espace Simone de Beauvoir », une association disposant de vastes locaux et regroupant aujourd'hui 32 associations de femmes. Dans ce cas précis, le groupement basé sur l'appartenance nationale a laissé place à un véritable espace inter-associatif et inter-individuel dont les frontières sont d'autant plus difficiles à saisir qu'elles excèdent le champ associatif et débordent sur le champ politique (cf. plus loin). Il serait tentant d'utiliser le terme de « réseau » pour qualifier l'Espace Simone de Beauvoir : seulement, cet espace a été institué par une volonté politique municipale et ne procède donc pas uniquement des volontés individuelles même si elles ont participé à son institution sur un mode consultatif. Il s'agit là d'une simple mise à disposition de locaux gérés en commun qui ne diffère, à la limite, des classiques Maisons des Associations que par son objet unique, les femmes. Par « réseaux », nous entendons plutôt qualifier les résultats plus ou moins informels de l'action dispersée des individus dans leurs relations sociales et à travers leur engagement. En citant Jacques ION, nous dirons que « *ce n'est plus le réseau de groupements qui constitue le cadre de l'engagement, c'est au contraire de plus en plus les individus eux-mêmes qui créent les réseaux.* »¹⁴

¹⁴ Jacques ION, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997.

En fait, c'est véritablement au niveau de l'individu et de son engagement personnel qu'il convient désormais de raisonner. De nombreuses personnes rencontrées étaient soit membres de plusieurs associations, soit anciens membres d'une autre association. Saâd, animateur à l'**A.C.M.N.N.** est par exemple un ancien membres de **J.M.F.** ; Smail, fondateur des **Quais de la Mémoire** est aussi membre actif de **Bien Jouer** et de **BADJ** ; Zahia Belhamiti, présidente d'**A.L.F.A.**, a débuté sa « carrière » associative au sein de l'Amicale des Algériens ; Mohsine Herda, membre d'**Averroès**, est trésorier du Centre Interculturel de Documentation... On pourrait multiplier les exemples qui confirment l'émergence d'un engagement basé sur des appartenances plurielles, non exclusives. Ce type d'engagement caractérisé par la transitivité est rendu possible par la dissociation précédemment décrite entre appartenances primaires et engagement associatif ou, autrement dit, par la séparation entre vie privée et vie publique.

Selon Jacques ION, l'évolution principale du champ associatif français durant les trente dernières années est précisément ce passage de l'engagement militant à « *l'engagement distancié* ». Alors que le premier impliquait un fusion de l'individuel et du collectif au profit de celui-ci, le second permet à l'individu de fixer lui-même les limites et le sens de son (ses) engagement(s). Celui-ci peut être conditionné dans le temps, dans un secteur particulier... C'est l'individu qui fixe le rôle qu'il assumera au service du groupement, non l'inverse. Il est enfin reconnu dans sa spécificité et dans ses capacités acquises souvent hors de l'association.

Reprenons l'exemple décidément fécond de **Bien Jouer** : nous avons vu que l'arrivée de membres plus dotés en capital avait permis d'étendre les activités de l'association et surtout d'acquérir la gestion de **l'Entract'**. Les nouveaux membres actifs ont fait profiter le groupement de leurs expériences professionnelles passées, comme Marine Lecabellec qui fut employée de banque (capacité de gestion financière, connaissance des mécanismes de financement), ou de leurs connaissance universitaires et de leur « carnet d'adresses », comme Guillaume Kopp diplômé de Sciences Politiques : par son intermédiaire, **l'Entract'** a pu organiser des conférences-débats avec des invités tels que Serge Halimi, Patrick Weil, Jean-François Kahn ou Bertrand Renouvin. La typologie proposée par Abdelkader BELBAHRI est ici éclairante.¹⁵ Guillaume Kopp y fait figure « *d'opérateur d'accessibilité* » dans le sens où ses connaissances personnelles permettent de faire participer aux activités de l'association des personnalités importantes de l'espace public ; ces personnalités sont des « *opérateurs de*

¹⁵ Abdelkader BELBAHRI, Générations issues de l'immigration et espace public : la citoyenneté paradoxale, *Ecartés d'identité*, Juin 1999, n°89, p 18-23.

légitimité » puisque leurs productions artistiques, sportives, littéraires ou leurs activités journalistiques, politiques, économiques sont connues et reconnues dans l'espace public et que cette reconnaissance rejaillit nécessairement sur l'association qui les invite à s'exprimer.

Les opérateurs d'accessibilité peuvent aussi être des agents publics : personnels municipaux (rôle d'Abdellatif Bengnaoui, chargé de quartier à Nantes Nord, interlocuteur privilégié de l'**A.C.M.N.N.**) chargés de mission du D.S.U. ou même responsable politique (rôle de François Préneau dans le parcours de Zahia Belhamiti). Les associations « culturelles » regroupant des individus issus des classes moyennes comptent nombre d'opérateurs d'accessibilité et de légitimité : **Averroès**, par exemple, ne pourrait tenir des conférences aussi « sérieuses » sans l'appui de son président par ailleurs diplômé de l'E.H.E.S.S. et disposant à ce titre d'un réseau de connaissances étoffé dans le milieu universitaire. Enfin, ces opérateurs peuvent être issus du champ associatif local, c'est même souvent le cas : Rida Teffahi, président du Centre Interculturel de Documentation, est un appui de taille dans le montage de projet, le C.I.D. s'occupant aussi des pôles de ressources associatives.

Cette énumération ne serait pas complète sans mentionner l'importance des réseaux locaux, nationaux et internationaux chez les associations musulmanes où « *tout ce petit monde se connaît et se reconnaît* » [J.CESARI, déjà cité, p 126] Ainsi, la création officielle de **J.M.F.** en 1993 doit énormément à l'existence de personnes-relais dans deux pôles urbains, le Nord de la France et la région nantaise (Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet). Aucune stratégie nationale n'a été élaborée, ce sont les individus qui ont permis le maillage territorial de l'association :

*« A Nantes, il y a des gens qui, à un moment donné, ont été touchées par le message de l'**U.O.I.F.** Ces gens-là étaient en contact avec des personnes d'Angers. Donc les personnes d'Angers ont été touchées par le message de l'**U.O.I.F.** via des gens qui étaient à Nantes. Donc c'est ça, je veux dire, toi tu appelles ça le hasard, moi j'appelle ça le destin ! Ca dépend où on se situe ! »*

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Cet élargissement des cercles d'appartenance est donc permis à la fois par la distinction entre les appartenances primaires et l'engagement associatif et par la nouvelle prépondérance de l'individu sur le collectif. Cette dernière évolution est-elle contradictoire avec la construction

d'identités collectives ? Définitivement non, dans la mesure où les engagements individuels et les réseaux qu'ils créent sont fondés sur une « *communauté d'expérience* » [A.BELBAHRI, déjà cité, p 23] articulant inscription dans l'espace local et références plus lointaines. A la lueur de ces premiers résultats, il est temps maintenant de ré-interroger l'idée préconçue tant répandue d'une vague de reflux sur le local depuis le début des années 90.

B – Organisation et fonctionnement

Comment sont organisées de manière concrète, dans la vie quotidienne des associations, les nouvelles identités collectives ? Comment ces liens de sociabilité élargie se traduisent-ils dans le fonctionnement interne des associations ? De quelle manière la forme associative historiquement constituée est-elle réinvestie pour permettre l'expression des sentiments d'appartenance et le passage, dans le registre de l'identité collective, du légitime à l'efficace ? Toutes ces questions nécessitent de considérer l'association en tant qu'organisation et non plus en tant que simple groupement social d'individus. Autrement dit, dans l'étude de la mobilisation d'identités collectives dans le champ associatif, après avoir répondu au « pourquoi », il faut tenter de répondre au « comment ».

Avec l'élargissement et la multiplication des cercles d'appartenance, le territoire d'action et de réflexion des associations ne peut plus être cantonné au niveau local, surtout pour celles intervenant dans l'espace public. A l'heure de la mondialisation, une nouvelle articulation se fait jour entre l'espace local et d'autres plus vastes (régional, national, mondial) qui ne peut pas être lue simplement comme une juxtaposition ou une superposition de territoires. Le fameux « retour au local », fruit des échecs des tentatives fédératives, est *en partie* une adaptation organisationnelle au nouvel environnement institutionnel engendré par les lois de décentralisation. Mais il ne peut s'y résoudre : ce réinvestissement des espaces de la vie quotidienne par les individus engagés ne s'est pas réalisé en rupture avec les liens déjà établis par-delà les différents quartiers d'habitat social et les différentes agglomérations.

La nécessité d'une ouverture sur de nouveaux publics et de nouveaux secteurs d'activité a été soulignée : comment se traduit-elle dans les mécanismes formalisés de l'adhésion ? La prépondérance de l'individu sur le collectif a-t-elle des répercussions sur la prise de décision ? Dans un contexte marqué par une domination des technologies de communication et une

valorisation politique de la « *transparence* », comment les associations répondent-elles à l'impératif de publicité, élément constitutif de l'espace public [Jürgen HABERMAS, 1978] ? Enfin, à l'aide des résultats obtenus, il nous faut ré-interroger l'un des constats de départ de cette recherche à savoir le large processus de professionnalisation à l'œuvre dans la champ associatif, et particulièrement dans celui des quartiers d'habitat social. Ce processus étant plus ou moins imposé par les contraintes extérieures (problème du bénévolat en l'absence d'insertion économique, urgence des besoins sociaux, effets de la politique de la ville...), quel sens et quelle légitimité lui accordent les acteurs ? Ce processus se limite-t-il à certains secteurs d'intervention ou assiste-t-on à une diffusion du modèle du professionnel associatif ?

Plusieurs de ces questions ont été abordées dans la première partie consacrée au sens de la conflictualité dans le champ associatif. Mais l'angle d'analyse était alors celui de l'orientation des associations vers les institutions, des pouvoirs publics aux financeurs en passant par les services publics. Ici, c'est l'autre face du problème qui est dévoilée et qui renvoie au pôle interne des associations, orientées cette fois-ci vers la participation active de leurs membres. A l'issue de cette partie, nous pourrons alors revenir sur la typologie de Hanspeter KRIESI, sociologue des organisations, qui distingue quatre scénarios d'évolution organisationnelle : la commercialisation, la convivialité, l'institutionnalisation et la radicalisation (rappel de la note de bas de page n°9 de l'introduction générale). Ces deux dernières trajectoires semblent être dominantes chez les associations étudiées, ne serait-ce que parce qu'elles interviennent toutes dans l'espace public local. Elles nous inciteront à réfléchir sur les rapports entretenus entre le champ associatif et le champ politique et sur les points de rencontre observés à Nantes.

1. L'articulation entre une action locale et une pensée globale

a) Le paradoxe du retour au local

Tous les travaux récents sur les associations issues de l'immigration maghrébine insistent sur leur retour dans l'espace local : les désillusions qui ont suivi les retombées du mouvement « beur », les effets de la décentralisation et des procédures de Développement Social Urbain, la dégradation des quartiers d'habitat social, la recherche d'une identité fondée sur le territoire

sont les facteurs les plus couramment avancés. Pourtant, l'étude menée à Nantes nous révèle que les choses sont loin d'être aussi simples.

On remarque par exemple que les organisations « beurs » ont eu très peu de répercussions dans l'agglomération : selon Rida TEFFAHI, observateur privilégié de cette époque, « *les mouvements civiques et revendicatifs des jeunes « beurs » et « potes », relayés à Nantes par des associations de solidarité, n'ont provoqué aucun effet durable chez les jeunes. Dans d'autres régions, ce mouvement s'est prolongé par des initiatives locales orientées vers le social.* »¹⁶ L'investissement de l'espace local n'a donc pas pu être une réaction aux échecs « beurs ». Plus décisive ont été les formes successives de la politique de la ville, lancée au début des années 90 pour contrer la dégradation socio-économique et inciter les habitants à participer à la vie locale. Nous en avons vu des exemples dans le paragraphe consacré à la territorialisation de l'action publique. Seul ce facteur explicatif est applicable au cas nantais.

Par contre, de nombreuses réserves peuvent être émises sur la valorisation d'une identité territoriale. Si celle-ci peut exister chez des associations de jeunes comme **B.A.D.J**, dont les activités sont toutes situées à Bellevue et qui revendique son inscription dans le quartier, une association de taille plus grande comme **Bien Jouer** ne se limite pas au quartier de la Bottière : elle refuse même la distinction somme toute récente entre centre-ville et quartiers et articule son action autour du thème fédérateur de la Cité et non pas des « cités » :

*« A travers notre minuscule expérience, l'enjeu, c'est l'unité et l'identité nationales. Nous intervenons tous azimuts, toutes générations confondues. L'équipe pense ville et non quartier, jeunesse mais pas seulement, et pas uniquement jeunesse issue de l'immigration. La réussite de Bien Jouer, c'est que personne ne s'y ressemble. »*¹⁷

[Guillaume Kopp, **Bien Jouer**]

¹⁶ Rida TEFFAHI, *Populations issues de l'immigration sur la ville de Nantes. Diagnostic statistique et vie associative*, Nantes, F.A.S., Mars 1997, Rapport final, p 22.

¹⁷ Extrait de l'article consacrée à l'association, « Les héros d'aujourd'hui vivent et travaillent... en banlieue », *Marianne*, 25-31 Janvier 1999, p 52-56. Le journaliste part du constat suivant : « Nantes, quartier de la Bottière. Enfin... dites « la Bottière » et oubliez le mot « quartier ». Ali, 20 ans, ne peut plus supporter le terme : « on est dans la ville et pas en dehors. Si tu acceptes la frontière, tu es fichu. » La ligne de démarcation entre le centre-ville – à dix minutes – et la Bottière s'était dessinée au fur et à mesure que l'endroit, dans la pupille des élus, perdait son identité rassurante de quartier populaire pour devenir une zone à la personnalité confuse, avec une jeunesse imperméable au discours habituel des éducateurs. » [p 53]

De même, il est vrai que les populations-cibles des activités des associations « sociales » sont celles qui résident dans l'agglomération, voire dans un quartier précis. Mais ces activités n'empêche pas, au contraire, de mener le combat contre les inégalités sociales à un niveau plus vaste. Par exemple, l'**Association Locale des Femmes Algériennes** s'occupe d'abord des problèmes rencontrés par les femmes musulmanes de Nantes : elle ne souhaite pas pour autant s'y enfermer et travaille en partenariat avec les autres associations de femmes de l'Espace Simone de Beauvoir (droits des femmes), avec les syndicats français (racisme) et avec les associations algériennes (Code de la Famille). Elle développe ainsi un véritable discours engagé politiquement qui articule différents espaces d'intervention :

« On participe à la Marche 2000 sur la violence faite aux femmes cette année. On travaille seul dans le cadre de notre spécificité, dans le cadre de la défense du droit des femmes étrangères, mais on travaille en partenariat dans le cadre du droit des femmes en général. Aujourd'hui, les violences ne sont pas qu'à l'encontre des femmes étrangères ou immigrées, elles sont partout dans le monde : la femme en général est bafouée. »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

Bien sûr, hormis celles des jeunes, il existe à Nantes de véritables associations de quartier : l'**A.C.A.B.P.L.** qui, malgré son appellation, ne concerne que Malakoff, ainsi que l'ensemble des associations « culturelles » : l'**Association Maghrébine du Sillon de Bretagne**, l'**Association de la Communauté Marocaine de Bellevue**... Mais ces associations sont-elles enfermées sur l'espace du quartier ? Ne participent-elles pas de réseaux plus étendus ? Il existe par exemple de nombreuses pratiques inter-associatives dans le domaine de la coopération avec les pays d'origine. Des associations de quartiers différents s'unissent pour travailler en partenariat avec des organisations de ces pays. Prenons l'exemple de l'**A.M.S.B.** et de l'**Association Culturelle Marocaine**, situées au Sillon à Saint-Herblain Nord : elles travaillent en partenariat avec l'**A.S.A.M.L.A.** et Orthopédie Sans Frontières afin d'envoyer du matériel médical et scolaire à l'association Famille et Environnement de Sidi Yahia, située dans la banlieue d'Oujda (Maroc). Plus qu'une aide humanitaire anonyme, c'est un véritable échange culturel : la présidente de Famille et Environnement, Fatima Jaafar, a donné une conférence au Centre socioculturel du Sillon en octobre dernier, une troupe de théâtre d'Oujda s'y est produite... Ces pratiques sont devenues courantes chez les associations de quartier, à Nantes comme ailleurs, et Zakia DAOUD l'a illustré dans un

ouvrage sur l'association Migration et Développement.¹⁸ Les exemples d'échanges culturels entre pays abondent : l'**A.C.M.N.N.** organise un séjour en Belgique ; **Bien Jouer** accueille des Ecossais, des Sud-Africains, envoie des jeunes en Palestine et soutient moralement, sinon matériellement, l'association d'Alger R.A.J. (Rassemblement Action Jeunesse créée en 1993 suite à l'annulation des élections) ; **Amazighe** fait des échanges linguistiques le pilier de son enseignement du berbère...

Que ce soit par l'inscription de l'action locale dans une vision globale (citoyenneté, égalité...) ou par la réalisation de projets internationaux (coopération, échanges, soutien politique...), les associations ne se limitent pas à des activités de proximité. Ce « retour au local » est donc un processus complexe. La disparition des fédérations et l'absence d'organisations nationales des associations (jeunes, musulmans, maghrébins, femmes...) n'est pas le signe inquiétant d'un émiettement du mouvement associatif, de même que l'engagement sur le terrain local n'est pas nécessairement accompagné d'une valorisation de cette échelle d'action. En fait, on peut considérer - les observations précédentes nous y conduisent - que les associations craignent les effets pervers d'une trop grande structuration nationale (perte d'autonomie, délégation...) et préfèrent évoluer plus spontanément, même si c'est de manière éphémère. La comparaison avec les évolutions du champ politique est possible ici : les années 90 ont vu le succès des comités locaux et des coordinations nationales (infirmières, étudiants...), structures très peu hiérarchisées, se réunissant au coup par coup, favorisant l'expression directe des membres auprès des autorités. Le mouvement des sans-papiers, par exemple, se rapproche des autres mouvements des « sans » (Droit au Logement, Agir contre le Chômage...) en ce qu'il a privilégié les initiatives locales aux stratégies nationales. Les actions collectives ne passent plus obligatoirement par la capitale. Ce qui n'empêche pas, au contraire, des manifestations ponctuelles d'envergure nationale.

L'exemple de l'histoire de **J.M.F.** peut aider à éclairer ces remarques. Elle tient tous les trois ans un grand rassemblement national. Entre temps, elle organise fréquemment des rencontres au niveau local et annuellement des congrès au niveau régional. La manifestation extérieure de l'association articule donc trois échelles territoriales. Au niveau de l'organisation interne, **J.M.F.** est passée d'une structure fédérative à une dispersion en dix sections locales :

¹⁸ Zakia DAOUD, *Marocains des deux rives*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997.

« On fonctionnait avant avec des fédérations qui fédéraient les sections au niveau local, c'était régional [exemple de J.M.F. Ouest] Mais bon, on les a fait disparaître parce que c'était trop lourd au niveau de la gestion, trop bureaucratique, trop administratif. On veut créer quelque chose de souple au niveau structurel. »

[Farid Abdelkrim, J.M.F.]

Enfin, la perte du rôle phare de Paris se confirme chez cette association qui est, je pense, une préfiguration des futures organisations des populations d'origine maghrébine. Il n'y a plus de section parisienne de J.M.F., sinon dans la banlieue éloignée, à Dreux et à Evreux. Le local n'est valorisé que dans son aspect pratique : il permet d'accroître l'efficacité des actions par une proximité des acteurs institutionnels et associatifs et une inter-connaissance plus facile :

« Paris, c'est beaucoup plus complexe que la province. Au niveau du travail associatif, c'est très compliqué parce que c'est grand. Il faut y avoir une présence. Les gens vivent assez dans l'anonymat à mon sens, donc c'est difficile de nouer des relations et puis de poser quelque chose de... Une petite province comme Nantes c'est simple, tout le monde se connaît rapidement, donc les connexions se font assez vite. »

[Farid Abdelkrim, J.M.F.)

Les autres associations musulmanes, celles qui sont « culturelles », ont toujours été inscrites dans les enjeux nationaux. Aujourd'hui, cela prend une tournure conflictuelle assez prononcée du fait de la consultation lancée par M.Chevènement pour organiser l'Islam de France :

« La France, la République pour prendre les grands mots, est en train de réfléchir son rapport à l'Islam et aux musulmans de France. Il y a donc un conflit d'influence. Localement, c'est même un conflit assez fort entre ceux qui gèrent actuellement des lieux de culte et qui sont plutôt liés à l'U.O.I.F., et la Mosquée de Paris qui aurait bien voulu gérer des lieux, surtout que nous avons pris la décision de permettre l'autorisation et de faciliter la construction d'une nouvelle mosquée à Nantes rapidement. »

[François Préneau]

Le champ associatif nantais des habitants d'origine maghrébine est donc caractérisé par une articulation complexe entre les différentes échelles spatiales : au niveau organisationnel, l'autonomie et les réseaux sont préférés aux fédérations pyramidales ; au niveau des ressources disponibles, l'ancrage local permet une meilleure inter-connaissance et une proximité ; au niveau des objectifs, les enjeux locaux sont perçus comme indissociables des enjeux nationaux et mondiaux. Ce sont les associations les plus récentes et les plus engagées dans l'espace public qui réunissent l'ensemble de ces éléments. Elles confirment la remarque de Jacques ION selon laquelle « *la croissance des investissements « à la base » semble désigner le local comme lieu privilégié alors même qu'elle est l'expression d'une sorte de déterritorialisation des engagements* » [déjà cité, p 48]. Cette déterritorialisation se manifeste également à travers le processus des identifications symboliques.

b) Les identifications symboliques

Nous avons précédemment introduit la notion de réseaux d'opérateurs de légitimité et d'opérateurs d'accessibilité. Ces derniers sont aisément repérables : il s'agit de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, économiques et politiques qui fournissent aux groupements des ressources matérielles mobilisables (financement, locaux, formation, sponsors...). Par contre, les premiers ont un rôle plus large que la légitimation des pratiques associatives. De fait, dans bien des cas, ils sont objets d'un processus d'identification symbolique initié par les responsables associatifs à leur propre destination, à celle des membres et surtout à celle des publics potentiels des associations. Dit de manière plus claire, il existe des individus d'origine maghrébine ou de confession musulmane qui, par leur exploits sportifs, leurs production artistique ou leur engagement politique font figure de *modèles* notamment auprès des jeunes générations. Leur personne incorpore et symbolise les objectifs et les aspirations profondes des groupements associatifs. A Nantes, ce processus n'a été repéré que chez les jeunes.

L'exemple le plus frappant d'identification symbolique est présent là encore chez **J.M.F.** Nous l'avons déjà évoqué dans le cadre de la promotion de l'intégration républicaine : les personnalités invitées aux « Journées J.M.F. » apparaissent comme des « *opérateurs symboliques d'intégration* » [Vincent GEISSER, 1993]. Au terme de l'analyse de l'articulation local / global, il apparaît que ces personnalités participent, d'une part, à un élargissement des identifications collectives et d'autre part qu'elles sont instrumentées par les associations dans le cadre d'une stratégie identitaire. En effet, si **J.M.F.** a invité Jamel

Debbouz, Jamel Bourras (acteurs), Thierry Henry et Nicolas Anelka (champions du monde de football), ce choix ne s'est pas fait au hasard : outre que tous possèdent une visibilité médiatique dans deux des domaines préférés des jeunes (on a vu aussi que la musique rap était présente dans les congrès régionaux), ils correspondent également à une certaine éthique musulmane que l'association veut promouvoir. Le président national n'hésite pas à nouer des contacts personnels avec ces célébrités afin de leur faire partager la philosophie de **J.M.F.** :

« A l'occasion d'une manifestation organisée par l'U.O.I.F. à Paris avec Tariq Abdul-Wahad, le basketteur, moi, j'ai fait connaissance avec lui, j'ai sympathisé, et quand j'ai eu l'idée de mettre en place la revue, je l'ai appelé, je lui ai demandé s'il était possible que je vienne une petite semaine aux Etats Unis pour discuter avec lui, le suivre, voir un petit peu comment il fonctionnait. Il a accepté. Pendant cette semaine, on a vraiment fait connaissance comme il faut, on est devenu des amis, enfin je le pense. On parlait de plein de choses et entre autres de J.M.F. Je lui faisais savoir un petit peu ce que c'était. Moi, cette idée, c'est une idée que j'ai eu il y a un long moment de faire venir des notoriétés qui sont musulmanes, qui ne l'affichent pas toujours parce qu'il y a des pressions... »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Depuis quelques années, on assiste incontestablement à l'émergence sur la scène médiatique d'acteurs, de musiciens et de sportifs d'origine maghrébine qui adoptent par moments une position de porte-parole des jeunes, glissant dans leur discours qui une référence à une bavure policière, qui une dénonciation des inégalités de traitement... Le temps de Smaïn est révolu : comique sympathique, « beur » bon teint, peu enclin à la virulence dans les propos, il a été remplacé par des acteurs plus complets qui n'hésitent pas à prendre position dans des débats de société (exemple de Sami Naceri, héros du film « Taxi » dans une émission de Thierry Ardisson où il a vertement critiqué un autre invité célèbre, Eric Raoult, ancien ministre de la ville). Ce phénomène très récent mériterait une analyse spécifique tant les codes et les usages des médias sont différents de ceux du champ associatif. Nous l'évoquons ici à titre indicatif.

Plus ancienne chez les jeunes des quartiers populaires est l'identification symbolique à la cause palestinienne. Déjà, lors des manifestations « beurs », des jeunes portaient des foulards à la « mode » palestinienne ; la même chose se passe lors d'émeutes urbaines, le foulard servant aussi à dissimuler le visage. Est-ce un hasard si l'un des trois échanges réalisés par

Bien Jouer s'est fait avec des Palestiniens ? Organisé en partenariat avec une importante association nantaise de réfugiés, Gaza-Jérusalem, le voyage en Palestine a réuni douze jeunes dont cinq membres de **Bien Jouer**. L'identification prend ici une tournure affective :

« Quand on écoute les médias, on a l'impression que les Palestiniens sont des terroristes... le problème est là, c'est que les pauvres Palestiniens sont encerclés, ils n'ont pas le droit de bouger, ils n'ont pas le droit de sortir, alors que les Israéliens se baladent dans tout le pays et font ce qu'ils veulent. [...] On a appris pas mal de choses et, personnellement, j'ai été impressionné par l'accueil et la solidarité de ce pays. Les palestiniens sont très solidaires entre eux, c'est incroyable. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

Ce voyage devrait se solder par l'accueil à Nantes de Palestiniens au mois de novembre prochain. La possibilité a même été évoquée d'envoyer des formateurs et de la logistique pour soutenir les populations locales, même si ce projet semble prématuré et quelque peu hors des objectifs initiaux du groupement (c'est davantage le rôle de Gaza-Jérusalem). Le fait est que, comme lors de l'accueil de jeunes des townships sud-africains en 1999, l'échange d'expériences proches est facteur d'enrichissement identitaire pour les deux parties engagées.

Le processus d'identification symbolique qui est à l'œuvre chez ces associations de jeunes leur permet donc de se projeter dans un horizon plus vaste de représentations : mais cette articulation complexe entre le global et le local se retrouve sous d'autres formes chez l'ensemble des associations étudiées. De la coopération internationale aux échanges culturels en passant par le soutien politique, la vie associative des habitants d'origine maghrébine s'inscrit dans les profonds changements de l'époque, ceux liés à la « mondialisation ». Cet élargissement des champs d'action et de réflexion s'accompagne d'une ouverture sur l'espace public local et d'une démocratisation du fonctionnement interne de la plupart des associations.

2. L'ouverture démocratique contre la tentation du repli sur soi

a) De l'adhésion à la prise de décision

Le modèle de l'association tel qu'il fut élaboré en 1901 peut être lu comme une transposition dans les groupements de la société civile des éléments constitutifs de la société politique. On y retrouve ainsi les trois « strates » de la démocratie représentative : le peuple souverain, c'est l'assemblée générale des adhérents, ses représentants formant le conseil d'administration, tandis que le gouvernement devient le bureau. Les associations ont longtemps vécu conformément à ce modèle juridique : les évolutions déjà évoquées concernant les modes d'engagement individuel, la supplantation des structures pyramidales par des réseaux (etc.) ont conduit à un abandon relatif de ces règles formelles. Ces changements s'inscrivent là encore dans la crise générale qui affecte la représentation politique, syndicale ou associative, et les multiples conflits de pouvoir que celle-ci entraîne.

Les mécanismes de délégation sont critiqués, sinon sur des actions ponctuelles ; le leadership est souvent assuré successivement par différentes personnes (**Bien Jouer**). Si l'équilibre comptable est un impératif toujours respecté, dans les petites associations (la quasi-unanimité de celles enquêtées) les assemblées générales s'étiolent, les convocations disparaissent, le bureau ne livre plus de compte-rendu ni ne délivre de cartes de membre. Par exemple, le rapport moral rédigé à l'issue de chaque A.G. n'est plus à usage interne mais entre souvent dans une stratégie de communication et de visibilité via un article de presse ou une conférence publique (cf. plus bas). Les entretiens n'ont permis de récolter que quelques informations sur le fonctionnement administratif des associations : celles-ci n'étaient données qu'incidemment et ne constituaient jamais le fonds du discours tenu par les interviewés. Néanmoins, l'observation rend possible d'avancer quelques constats sur deux domaines essentiels de la vie associative : l'adhésion individuelle et la prise de décision collective.

Nous avons déjà souligné le fait que l'individu tend à devenir prioritaire par rapport au collectif du fait d'un mode distancié d'engagement et d'un élargissement consécutif des cercles d'appartenances. C'est donc le nombre qui perd de sa force. Stratégiquement, il peut encore être une donnée essentielle qui se manifestera lors de réunions, de congrès (exemple des « journées J.M.F. ») ou de manifestation de rue (exemple de « 1, 2, 3.. *Bien Jouer!* »), mais l'adhésion a perdu son caractère obligatoire en s'individualisant. En cela, les associations enquêtées se distinguent nettement des syndicats et des partis politiques puisque c'est d'abord les qualités individuelles qui importent au groupement associatif :

« On n'est pas un mouvement politique qui va comptabiliser ses cartes de membres pour aller exercer une pression ou un lobby quelconque, non. [...] Qu'on ait 10 000 membres ou qu'on en ait 5, ce n'est pas ça le souci. Il y a des gens qui veulent travailler. Quand quelqu'un manifeste le désir de mettre la main à la pâte, et bien, il est le bienvenu. Bien entendu, ça ne se fait pas comme ça, comme toute association. Pour devenir membre actif au sein de toute association, il faut être d'accord avec la philosophie, il faut bien connaître le mouvement, et cetera. Et puis là, effectivement, il faut payer une cotisation. Il ne faut pas seulement venir faire les choses, il faut mettre la main à la pâte. Mais on ne comptabilise pas... »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

La section nantaise compterait en fait 50 adhérents et 200 jeunes qui « gravitent autour » [L'Hebdo de Nantes, 01/06/00] : les premiers sont les membres actifs de l'association, mais les seconds sont davantage qu'un public. En effet, l'adhésion individuelle n'est que la traduction formalisée d'une volonté de donner de son temps au service du collectif selon ses capacités : tout aussi importante est la masse des « sympathisants » de **J.M.F.** qui reçoivent et transmettent le même message de solidarité, d'éducation et de piété musulmane. Jocelyne CESARI avait déjà remarqué à propos de l'**Union des Jeunes Musulmans** de Lyon, organisation partenaire de **J.M.F.**, que son influence s'étendait bien au-delà des frontières de l'agglomération lyonnaise : « il existe même des jeunes qui, en région parisienne ou dans d'autres villes que Lyon, se revendiquent de l'**U.J.M.** Cette adhésion ne se concrétise pas dans des formes organisées, mais dans des contacts personnels et des échanges d'information ou des soutiens dans des mobilisations diverses. »¹⁹ Ce phénomène de passage de l'adhérent au sympathisant est surtout valable pour les associations de portée nationale, telle **J.M.F.**, et sans doute pour celles à vocation internationale, telle **Amazighe**.²⁰

Hormis **Amazighe** qui affirme réunir 200 membres, aucune association n'a donné de chiffre précis, sinon pour telle ou telle activité. Ainsi, l'association **Deux Rives** compte 130 jeunes au sein de son activité d'accompagnement scolaire, mais ce sont les familles qui sont membres de l'association : 85 familles de 16 origines nationales différentes, la plupart maghrébines. De

¹⁹ Jocelyne CESARI, *Musulmans et républicains : les jeunes, l'Islam et la France*, déjà cité, p 103.

²⁰ On rencontre en effet de nombreux sympathisants de la cause berbère, particulièrement en Bretagne : ne dit-on pas au Maghreb que les Bretons sont les « Berbères français » ? [parole de touriste breton...]

même, l'**A.C.A.B.P.L.** fonctionne selon une adhésion familiale : les 120 familles paient chacune une cotisation annuelle de 30 Francs seulement, pour accéder aux services de médiation et de cours d'arabe. L'**A.C.M.N.N.** fonctionne selon le même principe. Le type d'activités proposées, les faibles ressources financières du public-cible et l'importance de la famille dans les cultures maghrébines peuvent expliquer ce type d'adhésion collective.

Que l'adhésion soit individuelle comme chez les associations de jeunes ou familiale comme chez les associations « communautaires », son contenu a été profondément modifié. La distinction même entre adhérents et non-adhérents ne tient plus devant l'observation : dès lors, on parle d'un côté, de sympathisants, de destinataires et de public-cible (cf. plus bas), de l'autre, de membres actifs. Ce sont eux les véritables acteurs de la vie associative, ce sont eux qui prennent les décisions et qui font ensuite appel à de nombreux « bénévoles » pour les concrétiser. Combien sont-ils ? Une poignée. Trois emplois salariés aux **Deux Rives** où l'accompagnement scolaire est assuré par 40 « intervenants » bénévoles. Quatre à l'**A.C.A.B.P.L.**, dont un emploi-jeune (médiation). Chez l'**Association Locale des Femmes Algériennes**, les membres actifs se résument également à quatre personnes :

« Après, on a des bénévoles qui viennent quand il y a des événements, des manifestations, des débats. Mais on est quatre actifs : c'est pas énorme. On est deux à être là depuis le départ, mais c'est très variable : on peut être cinq pendant 3 mois... Après il y a des filles qui partent. »

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

Comme de nombreuses autres, telle l'**A.C.M.N.N.** avec M. Boukriss, cette association semble structurée autour de sa présidente. L'âge, l'antériorité de l'engagement, les compétences peuvent expliquer cette prédominance d'un individu sur l'ensemble des membres actifs. Cela ne signifie pas pour autant un accaparement du pouvoir décisionnel par une seule personne. A l'inverse, les dérives passées tant au sein des Amicales qu'au sein du mouvement « beur » ont démontré la nécessité de répartir équitablement la prise de parole et de décision. Chez **J.M.F.**, l'organisation interne est précise : autour du président de la section nantaise, Hadj Seddak, quatre responsables se partagent quatre secteurs : administration, formation, action culturelle et relations publiques. **Bien Jouer** se distingue aussi par une stricte distribution des rôles : pour chaque activité et à chaque événement, une ou deux individualités s'occupent de « *la conduite du projet* » en fonction d'un « mandat impératif » en quelque sorte. Si Guillaume

organise les conférences de **l'Entract'**, c'est parce qu'il connaît des personnalités du fait de son parcours universitaire ; si Baroudi prend en charge le projet d'épicerie solidaire, c'est « avec les autres leaders de **Bien Jouer.** » [plaquette de présentation] Parallèlement, la présidence est assurée de manière tournante, et les A.G. sont le théâtre de grandes discussions collectives. Ici, la démocratie représentative a cédé la place à des formes de démocratie directe et associative. La prise de décision est collective, l'unanimité étant toujours recherchée. La neutralisation des tentatives de leadership est une des caractéristiques majeures des associations de jeunes. Chez les associations « culturelles » subsiste sans doute des formes de fonctionnement moins démocratique, mais l'absence de données interdit le développement total de cette hypothèse dans le cadre de cette recherche.

b) Du public visé à la publicité des actions

Les membres, bien que très actifs, étant peu nombreux et la figure de l'adhérent s'effaçant, c'est le public-cible qui donne une cohérence et une efficacité aux associations d'habitants d'origine maghrébine. Nous avons tracé précédemment, à propos des constructions identitaires, les grandes lignes de partage de ces différents publics : l'action sociale privilégie les populations du quartier et celles originaires du Maghreb ; le culte religieux rassemble évidemment des musulmans maghrébins (mais pas seulement, à l'exemple de l'**A.I.O.F.** qui touche d'autres nationalités) ; les activités socioculturelles touchent les adultes d'une origine nationale précise (algérienne, tunisienne ou marocaine) ou d'origine maghrébine (exemple de l'**A.M.S.B.**) et les jeunes sans références d'origine (**Bien Jouer**). Le sexe intervient dans la définition du public-cible de l'association **A.L.F.A.** tandis que la classe socio-économique semble être un critère absent, sinon chez **Averroès** qui situe résolument son public dans les professions universitaires et libérales. Cette diversité des publics peut être présente à l'intérieur d'une association en apparence exclusive : le culte exercé au local de la rue des Renards (**A.C.M.N.N.**) est ouvert aux non-musulmans et fait l'objet d'une traduction simultanée ; certains bénévoles de l'association ne sont pas de confession musulmane. Cette publicité de l'activité culturelle est assez rare pour être soulignée.

Le modèle de l'espace public tel qu'il fut présenté par Jürgen HABERMAS comportait quatre critères : la rationalité critique, la délibération collective, la participation individuelle et, finalement, la publicité. C'est ce dernier critère qu'il convient d'examiner ici, au regard des actions menées par les associations. La publicité ainsi conçue dans la société bourgeoise avait

le sens de « rendre public », d'exposer à tous les raisons et les résultats de l'action collective engagée. Avec les évolutions politiques (suffrage universel) sociales (individualisation) et techniques (médias), l'impératif de publicité s'est peu à peu transformé en impératif de « communiquer » : l'espace public est devenu le lieu central des luttes pour le contrôle des flux d'informations et de communications efficaces.²¹ C'est pourquoi nous nous intéresserons ici principalement aux moyens de communication externe des associations. Le rôle des manifestations (inter)culturelles ayant été décrit précédemment, la publicité est comprise avant tout sous l'angle de la « logistique », c'est-à-dire celui de l'allocation des ressources matérielles permettant une communication externe efficace.

Au préalable, il faut distinguer publicité et promotion. La publicité se limite à donner un caractère public à des prises de positions ou à des informations inédites et touche donc le domaine des idées et des représentations politiques et/ou collectives. Les moyens utilisés sont essentiellement ceux des médias traditionnels (tract, bulletin, presse...) ou modernes (Internet, vidéo, radio...) : il s'agit de véhiculer un contenu, le contenant importe peu. A l'opposé, la promotion possède une dimension commerciale, même s'il peut s'agir aussi de transmettre un message, le contenant prenant de l'importance (esthétique, fonctionnelle...). Les moyens de promotion ne sont pas gratuits, ils se vendent comme des marchandises. Les exemples suivants illustreront cette distinction qui peut exister à l'intérieur d'une seule association, selon les objectifs qu'elle fixe à sa stratégie de communication.

Une association comme **A.L.F.A.** qui veut rendre public une position adoptée au sein d'un des collectifs dont elle fait partie (Coordination 44 pour le droit de vivre en famille, Comité de vigilance contre l'extrême droite, Collectif Algérie...) peut tenir une conférence de presse, une réunion publique, diffuser des tracts, organiser une manifestation... Par exemple, pour exprimer une solidarité au peuple algérien se déroulait chaque vendredi un rassemblement sur la place du Change. En outre, les « 72 heures pour l'Algérie » ont eu pour objectif de sensibiliser les Nantais à cette cause avec le soutien des pouvoirs locaux :

« On a fait des concerts gratuits, les gens sont venus chanter gratuitement. La Ville a participé et nous a loué les Salons Mauduit gratuitement. Il y a eu trois jours comme ça où les subventions sont arrivées sans problème. »

²¹ Tout ceci étant présenté de façon très schématique, on peut se reporter à l'ouvrage d'Isabelle PAILLIART, *L'espace public et l'emprise de la communication*, Paris, Ellug, 1995.

[Zahia Belhamiti, **A.L.F.A.**]

Le fait d'insister sur la gratuité est significatif de la dimension politique de l'action menée, de même que la subvention municipale, importante, est un geste très politique s'agissant d'une crise si complexe que la crise algérienne. Les interventions des associations dans le champ politique sont *par nature* publiques et gratuites. De plus, l'observation de la situation nantaise conduit à penser que ces associations ne se positionnent pas nécessairement dans les débats publics mais que cette publicité est d'abord suscitée par une attitude réactive face à un acte gouvernemental ou un événement particulier. Dans le premier registre, il y a le texte élaboré en commun par plusieurs associations françaises de jeunes musulmans en opposition à la déclaration d'intentions que le Ministre de l'Intérieur voulait imposer à ses interlocuteurs en préalable aux négociations pour une organisation de l'Islam en France :

« La première mouture présentée par M. Chevènement avait un ton très colonisateur, très avilissant pour nous. Donc, avec les Etudiants Musulmans de France, avec l'Union des Jeunes Musulmans, avec le Collectif des Musulmans, on a concocté un petit communiqué dans lequel on exprimait notre regret de voir qu'en France, aujourd'hui encore, on pouvait s'exprimer de la sorte avec les représentants de la deuxième religion de ce pays. On l'a dit de façon sérieuse et je crois que c'est l'une des raisons qui a fait que M. Chevènement s'est repris, qu'il a retravaillé son texte. »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Là encore, c'est par l'union de plusieurs associations que le message acquiert un caractère public et revendicatif, que les identités collectives et les objectifs des groupements peuvent peser dans le débat politique. Mais ce passage au politique ne se réalise pas sans difficultés : lorsqu'une association de jeunes, « sociale » ou « culturelle » décide de réagir à un événement particulier, tel une bavure policière, son action concerne des enjeux qui dépassent ceux initialement fixés. Ainsi, le 8 février dernier, lorsque Zamani Derni, un jeune de 24 ans, est retrouvé mort à la Maison d'Arrêt de Nantes, le corps couvert de traces de coups, sa sœur, bouleversée, vient trouver les responsables de **Bien Jouer** : ne la connaissant pas, ceux-ci s'engagent tout de même à porter son témoignage et sa rancœur dans l'espace public (institutions, presse, opinion publique). Mais les questions soulevées par cette mobilisation publique relèvent vite du champ non plus associatif mais politique :

« Ca prend une ampleur politique parce que le problème c'est que, s'ils se permettent, je dirais, de dévoiler la vérité, de dire que c'est les mâtons qui l'ont frappé et qui lui ont donné la mort, ça va chambouler tout un système. Là, ça devient politique puisque, ensuite, le gouvernement ne va pas accepter que l'on puisse dire que la Justice ou les centre de détention ou autres font de telles choses, quoi. Ils ne peuvent pas se le permettre. C'est pas possible. Donc c'est un combat qui est assez difficile aussi. »

[Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

L'association ne maîtrisant pas les ressources et les enjeux du champ politique, mais souhaitant quand même que toute la lumière soit faite sur ce dossier, va donc faire rapidement appel à d'autres associations plus « politiques » comme le Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (M.I.B.), Agora (Vaulx-en-Velin) et à des organisations antiracistes, de S.O.S. Racisme au Comité Anti-Expulsion (C.A.E. 44) en passant par la Ligue des Droits de l'Homme. Tous ces groupements forment alors le Collectif « Justice pour Zamani » placé sous l'égide de **Bien Jouer** qui en est l'initiateur. Il est également intéressant de remarquer la présence de la section nantaise de **J.M.F.** dans ce collectif « *d'associations militantes* » [tract annonçant le rassemblement du 29 mars]. Les rapports des jeunes avec la police et la Justice sont tellement conflictuels que toute association de jeunes, a fortiori d'origine maghrébine, se positionne publiquement à chaque incident, à chaque mort suspecte. Dans cet exemple, l'énergie de nombreux membres actifs a été consacrée à mobiliser les jeunes de Nantes : diffusion quotidienne de tracts en centre-ville, articles de presse, manifestations, occupation du hall du Palais de Justice et évacuation par les forces de l'ordre... Plusieurs centaines d'individus ont ainsi pris part, à Nantes et à Angers, à la mobilisation lancée par le collectif.²²

Nous voudrions souligner un dernier aspect important de l'intervention d'associations non-politiques dans le champ politique : malgré que la mobilisation ainsi décrite ait été provoquée par un événement extérieur aux groupements (mort suspecte d'un inconnu en prison), elle ne procède pas seulement d'attitudes individuelles réactives. Au contraire, les engagements successifs de chacun des groupements, notamment de **Bien Jouer** et de **J.M.F.**, puis des individus composant le public-cible, font partie d'un processus interactif et cognitif centré sur

²² Un des plus importants tracts, celui appelant au rassemblement du 29 mars, figure en annexe.

le changement de cadre d'interprétation. La notion de « *cadre d'injustice* » a été développée par les sociologues américains de la théorie de mobilisation des ressources, citée plus haut : « *la rébellion contre les autorités est partiellement dépendante de l'élaboration et de l'adoption d'un cadre d'injustice (injustice frame), un mode d'interprétation qui définit les actions d'une autorité comme injustes et simultanément légitime la désobéissance.* »²³ [p 466] Dans le cas qui nous occupe, le cadre d'injustice, initialement diffus parmi les participants, a sans doute été fourni par l'association Familles en Lutte contre l'Insécurité et les Décès en Détention, créée à Vaulx-en-Velin et proche de l'association Agora.²⁴

Dans un autre cas, la presse peut aussi assurer un rôle de « *coproduction* » [Michel DOBRY, 1986] du nouveau cadre d'injustice, non pas spontanément mais sous l'impulsion des associations : la pratique du « *testing* » en est une bonne illustration. Suivant le modèle de S.O.S. Racisme lui-même d'inspiration anglo-saxonne, **Bien Jouer** « *a mené une opération contre les discothèques* » en présentant successivement deux groupes de jeunes, l'un maghrébin et l'autre blanc, aux portes de neuf établissements. Pour démontrer publiquement la réalité de la discrimination, les scènes étaient discrètement filmées par Baroudi et deux journalistes étaient présents tout le long de la soirée. Preuve à valeur juridique utilisée ensuite lors du dépôt de plainte, ce film fut diffusé publiquement plusieurs fois (par exemple lors de la journée « *Un pas contre l'indifférence* ») ; les journalistes locaux assuraient quant à eux une large résonance médiatique (première de couverture) qui apparente le « *testing* » à une « *manifestation de papier* » [Patrick CHAMPAGNE, 1984] destinée d'abord à l'opinion publique, aux hauts fonctionnaires et finalement aux responsables politiques, tant il est vrai que le champ journalistique est devenu un sous-champ à l'intérieur du champ politique.

L'introduction de la notion de cadre d'injustice permet ici de conserver aux associations leur potentiel contestataire et innovant. Elle nous permet en outre, sur un plan plus scientifique, de mieux saisir la relation entre, d'un côté l'action collective lancée par des associations affirmant publiquement leurs identités, de l'autre côté l'action politique menée par des acteurs agissant de manière stratégique (ressources, enjeux...), les deux parties étant ici difficilement distinctes. A l'issue de cette analyse, il apparaît que l'action collective ne pouvant être

²³ David A. SNOW, E. Burke ROCHFORD, Steven K. WORDEN, Robert D. BENFORD, Strategic alignment processes, micromobilization and movement participation, *American Sociological Review*, n°51, Août 1986, p 464-481. Cette notion a été introduite auparavant par William A. GAMSON, Bruce FIREMAN, Steven RYTINA, *Encounters with unjust authority*, Homewood (Illinois), The Dorsey Press, 1982.

²⁴ Le tract émanant de cette association nationale figure également en annexe.

expliquée en termes instrumentaux, ce ne sont pas les objectifs stratégiques du groupement mais la mobilisation construite chez le public-cible qui donne sens à l'intervention politique des associations dans l'espace public.

Enfin, l'un des constats de cette recherche fut l'extraordinaire profusion d'articles de presse consacrés aux associations étudiées. Bien que le projet d'en dresser une liste thématique exhaustive n'ait pu aboutir faute de temps, la lecture des deux journaux locaux, *Ouest-France* et *Presse-Océan*, nous permet de tirer quelques résultats significatifs concernant la publicité des actions menées par les associations. D'abord, l'importance donnée aux associations « culturelles » et aux activités « socioculturelles » semble due à la volonté éditoriale de livrer des informations pratiques à destination des habitants : tournoi de football, organisation d'une fête interculturelle de quartier, soutien scolaire, toutes ces actions sont fortement valorisées dans les pages locales des deux quotidiens. Ensuite, quelques associations comme **Bien Jouer** ou l'**A.C.M.N.N.** utilisent beaucoup la presse pour faire passer leurs annonces, leurs messages et rendre compte de leurs résultats. Nombre d'associations possèdent d'ailleurs leur propre « dossier de presse », symbole de la reconnaissance publique de leur utilité sociale. Lorsque **Amazighe** a fêté ces dix ans en organisant deux journées d'exposition d'art berbère, elle a transmis un court communiqué à la presse, publié sous la forme d'un « info-service » de 25 lignes dans *Ouest-France*. Pour finir, il faut souligner le caractère peu conflictuel du contenu des articles qui privilégie un registre consensuel et descriptif, même si ces journaux peuvent se transformer en tribunes publiques à propos de cas précis (la mort de Zamani Derni, les violences contre l'ACCOORD, le « testing » à l'entrée des discothèques...). Seuls les articles sur les sans-papiers occupant la Bourse du travail ont un contenu polémique plus marqué, mais les sans-papiers maghrébins restent totalement absents du collectif nantais.

A côté de cette publicité au sens originel du terme, il existe aussi des actions de promotion plus commerciale. Elles ont été repérées chez les deux associations musulmanes. Lors de manifestations inter-associatives, comme la journée « *Un pas contre l'indifférence* » du 6 mai dernier, l'**A.C.M.N.N.** tient un stand qui non seulement présente l'association sous forme d'exposition de photos commentées mais propose à la vente des C.D. de chants religieux, de lecture du Coran, ainsi que des foulards pour les femmes (Saâd m'avouant cependant ne pas en vendre beaucoup dans ces occasions). Plus professionnelle est l'activité du président national de **J.M.F.** qui dirige une société de production nommée H.A.B. Productions. Bien que celle-ci se situe en dehors de l'association pour des raisons légales (la loi de 1901 exclue

les activités lucratives), le message culturel et spirituel qu'elle est destinée à transmettre est identique à celui que **J.M.F.** transmet au travers de ses réunions, de ses congrès et de ses activités diverses. L'émergence de cet « *Islam entrepreneurial* » [Catherine WITHOL DE WENDEN, 1991] se confirme aujourd'hui, y compris à Nantes : il peut s'expliquer par l'absence ou la faiblesse des subventions alloués par les pouvoirs publics aux associations confessionnelles. Afin de mieux comprendre ce phénomène de commercialisation, il faut le replacer dans la tendance générale de spécialisation et de professionnalisation à l'œuvre dans le champ associatif. Après avoir abordé les liens que celui-ci entretient avec le champ politique, nous allons donc analyser, pour finir, ceux qui le rapproche du champ économique.

c) Spécialisation et professionnalisation

Hors quelques associations dont les statuts se réfèrent à des champ d'intervention et à des objectifs très larges, comme **Bien Jouer** qui veut promouvoir une citoyenneté tout azimut, les groupements étudiés se sont spécialisés dans un domaine d'activités (**Deux Rives**, **Averroès**) dans un territoire bien délimité (**A.C.A.B.P.L.**, **A.C.M.N.N.**) ou en direction d'un public spécifique (**A.L.F.A.**, **J.M.F.**). De fait, ils tendent à fonctionner quotidiennement sur la logique de leur secteur plutôt que sur la logique d'une fédération, inexistante, ou de réseaux, informels. Cette autonomisation du fonctionnement fut, par exemple, celle de l'association des étudiants algériens des Dervallières qui, face aux demandes croissantes et aux difficultés de gestion, a dû se transformer en association quasi-professionnelle, les **Deux Rives**, avec trois animateurs permanents salariés. La signature de la « *Charte de l'accompagnement scolaire* », les réunions fréquentes avec d'autres associations semblables, le partenariat avec l'I.U.F.M. ou avec la bibliothèque du quartier sont les manifestations de cette spécialisation, même si cela n'exclue pas des activités différentes de manière ponctuelle. C'est chez ces groupements territorialisés à vocation éducative que cette tendance est le plus affirmée : la logique technique de qualité des services rendus prévaut sur tout autre considération.

Mais les autres associations « sociales » se spécialisent également, notamment en ciblant leur public (exemple des retraités maghrébins de Malakoff chez l'**A.C.A.B.P.L.**) et d'autant plus facilement que la création d'emplois-jeunes devient massive dans le champ associatif. En effet, cinq des neuf associations enquêtées comptaient au moins un emploi-jeune, les seules exceptions étant **Amazighe**, **Averroès**, **A.L.F.A.**, tandis que la section locale de **J.M.F.** a

rédigé un projet visant à la création de deux emplois-jeunes, l'un d'animateur médiateur de proximité (lutte contre la délinquance), l'autre d'animateur culturel inter-quartiers.

Cette double tendance de spécialisation et de professionnalisation a été repérée par tous les auteurs ayant étudié la vie associative des populations issues de l'immigration maghrébine. La situation nantaise telle qu'elle vient d'être décrite en a fourni plusieurs illustrations. Les causes en sont connues : recul des références idéologiques, substitut à l'entrée sur le marché du travail, exigences du terrain investi (urgence sociale), délégation des missions de service public (D.S.U.)... Mais cette double tendance est-elle compatible avec la mobilisation de nouvelles identités collectives ? La spécialisation ne conduit-elle pas à un émiettement du champ associatif, à un repli des groupements sur leur propre champ d'intervention ? Quant à la professionnalisation, ne risque-t-elle pas de faire glisser les acteurs associatifs hors de l'espace public et de les enfermer dans un champ économique de seconde zone ?

Il semble pour l'instant que ce passage à une activité professionnelle, outre qu'il répond à un impératif d'efficacité pratique, correspond parallèlement à un profond souci de reconnaissance. Le fonctionnement de l'**A.C.M.N.N.** a ainsi gagné en efficacité par l'introduction d'éléments de professionnalisation : emploi-jeune, partenariat économique, missions de service public subventionnées (délinquance, soutien scolaire...) permettent à l'association d'asseoir sa position dans l'espace public et son rôle de porte-parole des nouveaux besoins sociaux. Le travail en collaboration avec les services de la Ville et de l'Etat est source d'enrichissement et d'amélioration réciproques et facilite en outre l'intégration dans les dispositifs des politiques publiques de franges marginalisées de la population. La question de l'autonomie de ces grandes associations professionnalisées demeure tout de même posée :

« Il y a quatre salariés au sein de l'Entract' et quatre au sein de l'association. Ca, c'est des postes qu'on a gagné par notre sueur, par notre volonté. C'est pas des postes qu'on nous a donné comme ça pour nous dire : « Tenez, des postes, et taisez-vous ! » C'est des postes qu'on a gagné, on s'est battu pour les avoir. Et on réclame tout le temps notre indépendance et notre autonomie. »

[|Baroudi Ikhelef, **Bien Jouer**]

Reconnaissance publique et efficacité professionnelle peuvent donc aller de pair. Pour autant, l'association « professionnalisée » ne se replie par sur son secteur puisque, autre tendance, le discours sur le « partenariat » se généralise dans le champ économique. La plaquette de **Bien Jouer** annonce dès la première page : « *partenaire indépendant des pouvoirs publics et des entreprises, nous oeuvrons ensemble à l'amélioration de la vie dans les cités* ». Autonomie, délégation et professionnalisation ne semble donc pas contradictoire pour cette association dont on a vu par ailleurs, et notamment dans les extraits de l'entretien, qu'elle conservait tout son potentiel revendicatif et son attachement à des valeurs universelles (égalité, citoyenneté, justice...). De même, le bar-restaurant **l'Entract'** n'est pas un simple commerce (il en possède toutes les caractéristiques) car il y entre une « valeur ajoutée » de lieu de socialisation, de débats publics et de réinsertion socioéconomique. En effet, avant de toucher l'ensemble du groupement, de ses valeurs et objectifs, la professionnalisation concerne d'abord les individus en leur fournissant des moyens de subsistance économique tout en maintenant leur engagement associatif. A cet égard, la position de Farid Abdelkrim, président national de **J.M.F.**, est intéressante : titulaire d'un B.E.P., d'un bac professionnel et d'un D.E.A. de sociologie, il est devenu gérant de la société H.A.B. Productions, qui promeut des jeunes talents issus de la communauté musulmane dans des domaines allant de la musique au théâtre et du cinéma à l'écriture. Son projet actuel est la parution de la revue *Jeune Musulman* (« *qui n'a rien à voir avec J.M.F.* ») dont j'ai pu voir un brouillon lors de l'entretien et qui met en relief les dimensions culturelles et sportives de la communauté musulmane. Cette activité professionnelle est strictement individuelle et entrepreneuriale :

« Ca, ça sort du cadre associatif. Ca, c'est moi qui le fait et si ça marche, c'est bien parce que le message est passé et puis c'est bien parce que ça fait rentrer de l'argent et que ça me fait vivre. Si ça ne marche pas, et bien ça veut dire que ce n'est pas un support intéressant aujourd'hui pour faire passer un certain nombre d'idées. Tu comprends ? Moi, je crois que tout ce qui doit être support, tout ce qui doit être ouvrage, magazine, etc., quand tu es une association comme la nôtre qui fonctionne à 100 % bénévolement, il ne faut pas t'attendre à des miracles. »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

La séparation ici est nette entre le non-lucratif, le collectif et le commercial, l'individuel. Seul le message transmis, celui de la foi musulmane, réunit ces deux modes d'engagement. Dans les faits, c'est bien l'absence de subventions et l'impossibilité d'éditer un bulletin gratuit à

destination des jeunes qui ont conduit au lancement de la revue *Jeune Musulman* par H.A.B.. Ainsi, les contraintes légales de la forme juridique de l'association peuvent provoquer un passage à l'économique, à une professionnalisation individuelle parallèle en quelque sorte qui puisse assurer la transmission des valeurs et des objectifs du groupement initial. Mais le passage à l'économique peut aussi permettre au groupement de survivre financièrement et de développer de nouveaux projets associatifs :

*« Les bénéfices que nous pouvons réaliser ici seront inévitablement réinvestis à long terme sur les autres projets que nous développons à **Bien Jouer**, épicerie solidaire ou Mondial des supporters à l'occasion de la coupe du monde. »*

[Malik , bénévole à l'**Entract'**, cité dans *Ouest-France*]

L'événement des « journées J.M.F. », occasion de démonstration nationale d'unité et de convivialité, a été rendu possible par l'organisation d'une grande foire-exposition de sociétés proposant des produits liés à la religion musulmane : cette sous-traitance de la dimension commerciale visant à payer la location de l'imposant Parc du Bourget.

« Nous, on fait payer l'entrée : c'est une participation aux frais, c'est bien entendu pour payer les locaux. Et puis, la foire commerciale, elle a pour objectif de renflouer le déficit parce que ce n'est pas avec 70 Francs d'entrée pour deux jours qu'on va payer l'ensemble des locaux qu'on a pris et les prestataires qui vont être présents. »

[Farid Abdelkrim, **J.M.F.**]

Processus inéluctable, la professionnalisation est donc l'objet d'une légitimation *a posteriori* par les responsables associatifs : elle répond à un impératif de survie financière, à un besoin d'efficacité pratique, à un désir de reconnaissance officielle... Seules les associations « culturelles » sont épargnées car elles fonctionnent à la convivialité et n'interviennent que rarement dans l'espace public et encore moins dans le champ politique.

La notion d' « *idéalisme pragmatique* » développée par Jacques ION²⁵ peut s'appliquer à trois associations : **A.C.M.N.N.**, **J.M.F.**, **Bien Jouer**. Pour elles, le souci de résultats concrets

²⁵ Jacques ION, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Privat, Toulouse, 1991.

obtenus ici et maintenant l'emporte sur la volonté de victoire sur leurs « adversaires ». Tout en conservant des objectifs sur le long terme, elles cherchent une efficacité sur le court terme. Les compétences techniques, le carnet d'adresses, la mobilisation de réseaux, la compétence gestionnaire s'affirment comme des qualités indispensables. Cela signifie-t-il une sortie du champ politique, une mise de côté des valeurs et des principes unifiant le groupement ? Non, puisque l'autonomie continue d'être affirmée dans le jeu des négociations avec les pouvoirs publics et avec les autres financeurs. Les valeurs guidant l'action associative sont l'objet d'un constant rappel à l'adresse des adhérents et du public-cible et lors d'événements particuliers (cf. précédemment) dans lequel l'interpellation des élus et la capacité de mobiliser les médias jouent un rôle croissant. L'opposition entre champ économique et champ politique est donc vaine dans l'étude des associations intervenant dans l'espace public et combinant ces deux champs d'intervention.

Cette double tendance de publicisation et de professionnalisation, si paradoxale qu'elle soit, est logique car elle s'inscrit dans l'évolution générale de l'espace public analysée par les sociologues politiques, au premier rang desquels figure Jürgen HABERMAS. Cet auteur a bien décrit comment les acteurs de l'espace public, autrefois issus de la société civile, se sont transformés sous l'impulsion de l'administration et du marché pour devenir de véritables professionnels, dont l'influence correspond non à la rationalité de leurs arguments mais à la position sociale privilégiée qu'ils occupent désormais dans un espace public institutionnalisé.

Conclusion générale

L'étude de la vie associative des habitants d'origine maghrébine se situe donc à la croisée de plusieurs chemins de réflexion : les dimensions collectives de cette participation ne peuvent être comprises qu'en référence au sens vécu de l'engagement individuel, au poids des difficultés de la vie quotidienne, à l'impact des évolutions institutionnelles et sociétales, à l'émergence d'un espace public local... C'est cette diversité qui contribue à la fois à la richesse et au dynamisme de ces groupements volontaires et autonomes : la forme juridique n'est jamais figée dans un type de pratiques déterminé mais se renouvelle à chaque génération de militants. De même, nous n'avons pas rencontré d'associations « maghrébines » mais des associations très diverses composées d'individus se réclamant parfois d'une ethnicité maghrébine, mais se construisant le plus souvent une identité collective propre, irréductible à un parcours migratoire ou à une origine géographique.

Dans cette perspective, qu'ont en commun une association de promotion de la culture berbère qui organise des cours de préparation au baccalauréat, un groupe de pères marocains qui se réunissent pour se remémorer leur pays d'origine, des algériennes qui défendent les droits des femmes immigrées et militent pour une abrogation du Code de la Famille, des jeunes qui veulent faire renaître le lien social et citoyen au sein de la population de leur quartier, d'autres jeunes qui aspirent à vivre ensemble leur foi musulmane, et des professeurs et des médecins d'origine maghrébine qui diffusent leurs connaissances sur la civilisation arabe ? Cette diversification des trajectoires individuelles et des ambitions collectives interdit *a priori* d'avoir une vision synthétique de la vie associative des habitants d'origine maghrébine. En ce sens, leur communauté ne peut être qu'illusoire et imposée par le regard extérieur tant du chercheur que de l'élu et du journaliste. Cela ne signifie pas, évidemment, que des tendances générales soient observables dans l'évolution récente de ce champ associatif. Nous avons noté, par exemple, une volonté croissante de participer à la vie de la cité ; par ailleurs fut confirmée l'existence d'un double processus de spécialisation et de professionnalisation. Mais ces tendances s'expliquent davantage, de notre point de vue, par les nouvelles caractéristiques de l'espace public et par les changements des formes d'engagement associatif que par la « nature » de groupes sociaux et culturels profondément hétérogènes.

Dans cette perspective, nous proposons au début de cette recherche l'hypothèse d'une éventuelle distanciation du politique de la part du mouvement associatif « issu » de l'immigration maghrébine. Cet argument est souvent avancé pour expliquer les errements successifs et l'absence actuelle de mouvement social maghrébin unifié en France. A la lumière des quelques résultats obtenus, il nous faut, sinon infirmer définitivement, du moins tempérer cette hypothèse de *dépolitisation* : les décideurs du champ politique et ceux des sous-champs administratif et journalistique sont, à l'inverse, apparus régulièrement au cours des entretiens comme des figures incontournables du champ associatif pour les habitants d'origine maghrébine. Certes, les élus locaux restent perçus d'abord comme des interlocuteurs ou des partenaires, que ce soit dans le cadre des procédures de Développement Social Urbain ou dans celui des négociations municipales pour la construction d'une nouvelle mosquée. La teneur de ces négociations n'est pas directement politique tout comme ne sont pas perçus comme politiques les enjeux liés aux questions de dignité du culte ou d'amélioration de la vie quotidienne. Mais, là encore, il faut distinguer les associations entre elles et pour cela revenir sur la typologie des trajectoires organisationnelles proposée par Hanspeter KRIESI [1993].

Deux orientations sont les deux variables de cette typologie : l'orientation des associations vers les autorités publiques sous une forme conflictuelle ou partenariale (*variable A*) et l'orientation des associations vers leurs membres sous une forme participative (*variable B*). On aboutit ainsi à quatre trajectoires possibles. La première, l'*institutionnalisation*, est celle des groupements privilégiant l'orientation vers les institutions au détriment d'une participation effective des individus à la vie du groupement (*A +, B -*) : parmi les associations étudiées, l'**Association Culturelle Musulmane de Nantes Nord** semble suivre ce type de trajectoire [cf. p 32-35], mais on pourrait y ajouter l'**Association Islamique de l'Ouest de la France** de par le rôle monopolistique qu'elle tient dans les négociations à propos de l'organisation locale du culte musulman.¹ Certaines associations agissant dans le secteur social peuvent aussi suivre cette trajectoire, telle **Deux Rives** (accompagnement scolaire).

La seconde trajectoire, inverse de la première, est celle de la *convivialité* et concerne les associations uniquement orientées vers la participation de leurs propres membres (*A -, B +*).

¹ En ce domaine, projets concurrents et prises de position se succédant, l'A.I.O.F. (branche de l'U.O.I.F.) peut voir sa place privilégiée remise en question. Selon François Préneau de la Ville de Nantes : « *Il y a un certain*

Les associations « culturelles » y entrent pour une large part : **Association de la Communauté Marocaine de Bellevue**, **Association Maghrébine du Sillon de Bretagne...** Elles ont malheureusement été peu étudiées ici en raison de leur enfermement sur une groupe d'immeubles ou un micro-quartier et, consécutivement, de leur faible présence dans l'espace public local. **Jeunes Musulmans de France** peut également être décrite comme une organisation avant tout conviviale, dans le sens où elle ne participe pas aux procédures de consultation, qu'elle ne bénéficie pas de subventions et qu'elle vise à améliorer la vie quotidienne des jeunes sur le double plan spirituel et matériel. La troisième trajectoire, la *commercialisation*, caractérisée par l'absence d'orientation envers les autorités et les membres (A -, B -), n'a été repérée nulle part à Nantes.

Par contre, la trajectoire de la *radicalisation* qui désigne à la fois une orientation vers les autorités publiques et une forte participation des adhérents (A +, B +) semble être celle de l'association de jeunes **Bien Jouer**. Elle fut la plus intéressante à analyser de par l'ampleur que ses actions prennent dans l'espace public non seulement local mais national. Elle concentre sans nul doute la plus grosse part de subventions municipales tout en aménageant pour ses membres un espace de revendications qui peuvent être qualifiées de politiques. Refusant les étiquettes « maghrébines », « immigrées » ou « habitantes », **Bien Jouer** renouvelle la conception de la citoyenneté et les modes de l'engagement collectif. A ses côtés figurent des associations réunissant des Berbères (**Amazighe**) et des femmes maghrébines (**Association Locale des Femmes Algériennes**). Ces trois groupements ont en commun de vouloir représenter *des minorités dans la minorité*, ce qui peut expliquer leur passage plus aisé à l'action politique. Leur existence seule bat en brèche l'idée citée précédemment de manque de dimension politique à la participation associative. Cette idée avait été exprimée lors de la journée « *10 heures pour l'immigration* » organisée par le Collectif des sans-papiers à la Bourse du Travail (avec la présence de nombreuses personnalités : Madiguène Cissé, Alima Boumédiène, Charles Hoareau...). Le fait que les associations franco-françaises de défense des droits des immigrés et les associations d'immigrés « *marchent parallèlement les unes à côté des autres* », le fait que « *chacun a sa paroisse* »² ont sans doute des réalités. Les immigrés restent souvent enfermés dans un seul type de participation (socioculturelle, festive) et sont considérés plus comme demandeurs que comme acteurs par les responsables. Mais les

nombre de personnes qui pense réellement que l'U.O.I.F. est un ramassis d'intégristes manipulateurs, et ils considèrent que ça ne peut pas être des partenaires comme les autres. »

² Opinions exprimées par des individus présents à un débat sur la citoyenneté lors de cette journée.

réalités locales changent vite et le présent ne préjuge pas de l'avenir. En effet, le mouvement associatif nantais est profondément inscrit dans les évolutions qui affectent, d'une part, le mode d'engagement associatif, d'autre part, l'espace public. Les enseignements suivants apparaissent comme les résultats essentiels du travail de recherche effectué.

En présence de multiples conflits sociaux, culturels et politiques [première partie], les associations étudiées se sont révélées les moteurs d'une mobilisation légitime et efficace [deuxième partie]. Selon François CHAZEL : « *La mobilisation consiste essentiellement en une création de nouveaux engagements et de nouvelles identifications – ou quelquefois en une réactivation de loyautés et identifications « oubliées » - ainsi qu'en un rassemblement, sur cette base, d'acteurs – ou de groupes d'acteurs – dans le cadre d'un mouvement social chargé, au besoin de la confrontation directe et éventuellement violente avec les autorités en place, de promouvoir et parfois de « restaurer » des fins collectives.* »³ Les associations de jeunes en particulier ont parfaitement illustré ce processus de mobilisation qui permet à un groupe social « *de passer d'un été passif à la participation active à la vie publique.* »⁴ [p 69]

Dans la perspective de Jürgen HABERMAS, et avec lui, on peut affirmer qu'au XX^{ème} siècle le tissu associatif a remplacé les clubs et les salons de l'espace public bourgeois. De frontières poreuses, constitués davantage de réseaux de sociabilité que de lieux formalisés, l'espace public informel a donc évolué tout en continuant d'assurer ces deux fonctions, l'une signalétique (faire remonter les nouveaux besoins auprès des autorités), l'autre dramatique (diffuser ces questions parmi la population grâce à une mise en scène publique). HABERMAS constate malgré tout un assèchement du potentiel critique de l'espace public, face à la « colonisation » du monde vécu par l'administration et par les forces économiques, ce que nous avons constaté à travers le processus de professionnalisation ou à travers celui d'institutionnalisation de certaines associations.

Mais des événements particuliers, des temps de crise (comme aujourd'hui) peuvent réactiver ce potentiel essentiel au bon fonctionnement de la vie d'une démocratie, notamment par l'usage étendu de l'arme juridique, seul instrument d'arbitrage des intérêts en présence. Nous avons vu comment **Bien Jouer** ou l'**Association Locale des Femmes Algériennes** se

³ François CHAZEL, La mobilisation politique. Problèmes et dimensions, *Revue Française de Science Politique*, n°25, vol. 3, 1975, p 502-516.

⁴ Charles TILLY, *The rebellious century, 1830-1930*, Cambridge, Harvard University Press, 1975.

servaient du Droit dans leur lutte pour la dignité et la reconnaissance des immigrés maghrébins et de leurs enfants. L'expertise juridique est devenue une ressource essentielle dans la mobilisation de nouvelles identités collectives.

Enfin, ce travail aura permis de clarifier les conceptions d'espace public et d'espace privé, dont la séparation artificielle est constamment remise en question par la présence d'immigrés issus d'univers sociaux et culturels différents, particulièrement dans l'affirmation publique de leur appartenance religieuse. Ce que certains appelle la « société multiculturelle » ne peut véritablement exister politiquement que si disparaît la fausse opposition entre une tradition républicaine glorifiée et un supposé « communautarisme » dont on soupçonne certaines associations. Il faut reconnaître, par exemple, le rôle de régulation des conflits qu'assume seul l'Islam dans de nombreux quartiers en France aujourd'hui. Il faut poursuivre l'extension des droits civiques et politiques et ne plus se contenter de palabres sur le droit de vote des étrangers. Enfin, c'est désormais dans une perspective européenne qu'il convient de réfléchir et de reformuler les liens entre l'individu et l'Etat Nation.

Dans ce contexte, quelles sont les perspectives de la recherche en sciences humaines sur les associations d'immigrés ? Il a déjà été dit que, ce champ d'études étant récent, les travaux actuels ne doivent pas conduire à des conclusions trop hâtives. Il reste, par exemple, à amplifier l'effort de compréhension envers les phénomènes collectifs qui relèvent de l'ordre *infra-politique* chez les jeunes générations. Au delà de la notion fourre-tout d'apprentissage de la citoyenneté ou du discours autour de la gestion de proximité, il faut étudier comment sont organisées de l'intérieur ces associations et ces groupes informels, quel poids y ont les représentations politiques, de quelles ressources ils disposent dans l'espace public local et dans l'espace de vie du quartier. Deux cas nous semblent intéressants à examiner : celui de la ré-islamisation des jeunes dans les quartiers d'habitat social (quelles différences avec l'Islam des pères longtemps rejeté ?) et celui des représentations et des pratiques liés au hip hop, style musical, vestimentaire, comportemental, langagier qui pourrait presque être assimilé à un mouvement social, quoique d'un nouveau type. Enfin, cette étude de la situation nantaise restera incomplète tant que le degré de représentativité des associations d'habitants d'origine maghrébine n'aura pas été mesuré à l'échelle de l'agglomération, par une enquête d'opinion par exemple. C'est seulement après cela que pourra être infirmée ou confirmée l'idée, ici inexplorée, selon laquelle les associations monopolisent le droit de parler et de décider à la

place de ceux qui sont absents de l'espace public, alors qu'elles ne possèdent aucune légitimité réelle, sinon celle fondée sur l'engagement personnel de leurs membres.

ANNEXES

APERCU HISTORIQUE DES IMMIGRATIONS DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE APRES 1945

L'agglomération nantaise est le principal pôle d'attraction de l'Ouest, mais celui-ci reste un espace de faible immigration. Si on a pu retrouver des traces de la présence d'ouvriers marocains dans une entreprise sidérurgique du début du siècle (1906)¹, l'immigration maghrébine ne se déclenche véritablement qu'après la deuxième guerre mondiale. Pendant l'entre deux guerres, les travailleurs immigrés sont surtout originaires d'Europe orientale (Pologne, Russie) et méridionale (Espagne, Italie). La ville de Couëron illustre parfaitement cette situation : elle compte 1477 étrangers, dont 847 Polonais, en 1934.

L'absence de forts courants migratoires, comparativement à d'autres régions, s'expliquent d'abord par la situation géographique de Nantes. Comme ville portuaire, elle constitue depuis longtemps une entrée pour le continent ; mais c'est avant tout un lieu de passage et de brassage des populations environnantes. Jusqu'au tournant du siècle, les Bretons et les Vendéens vont s'y installer massivement, les premiers au Nord de la Loire (chantiers navals et raffineries de Chantenay, quartiers de la Grenouillère et de la Ville-en-Bois) et les seconds au Sud (forges de Basse Indre). Première expérience migratoire massive du siècle, qui s'accompagne de réactions de rejet et de mépris, cet exode rural va marquer durablement la ville de Nantes. Outre le marquage matériel des espaces habités (quartier de la butte Saint Anne, toponymie...), certaines traces en subsistent encore dans les esprits. Il y a quelques années, selon *Le Livre Blanc*², il était courant d'entendre sur les chantiers appeler « breton » tout immigré étranger, notamment maghrébin. Cette confusion des termes - et des réalités - est significative : elle procède d'une vision homogène et fixiste du travailleur immigré, toujours renvoyé à son « étrangeté », perçu uniquement comme « extérieur » à l'espace local.

L'immigration algérienne et le problème du logement (1945-1958)

Les premiers Algériens vont donc arriver à Nantes dans les années 1940, par dizaines, tous originaires de la ville de Taher dans la région de Djijell, employés comme ouvriers sur les grands chantiers de reconstruction de la ville. Les conditions misérables de logement (bidonville du quai Ernest Renaud) vont susciter un élan de solidarité, notamment de la part de la communauté chrétienne qui, via le Secours Catholique, va participer à la création en 1952 de l'Association d'Entraide aux Nord-Africains (A.E.N.A.). Cette association franco-française, « *qui a pour objet l'entraide et la promotion sociale et professionnelle* » des travailleurs algériens, sera à l'initiative de la création d'un véritable foyer, obtenue finalement en 1958. Ouvert le 2 juillet sur un terrain cédé par la Mairie au Plessis-Cellier (Chantenay), il prend le nom de « Foyer des Alouettes ». Géré par l'A.E.N.A., sa capacité de 220 lits lui permet d'accueillir de 420 à 450 travailleurs qui se relaient pour dormir. Son organisation interne se rapproche de celle des autres foyers de type Sonacotra, qui voient le jour partout en France à la même époque et dont la vie quotidienne a été admirablement décrite ailleurs.³

¹ D'après J.RAY, *Les Marocains de France*, Paris, Syros, 1938.

² *Le Livre blanc des immigrations dans l'agglomération nantaise*, Nantes, Centre Interculturel de Documentation, 1985. De nombreux éléments de cet aperçu historique sont issus de cet ouvrage collectif, qui rassembla à son époque les principaux acteurs de l'accueil et de l'insertion des populations immigrées.

³ Par exemple, A. SAYAD, *Le foyer des sans-famille*, A.R.S.S., n°32-33, Avril-Juin 1980, p 89-104.

La vie de ses pensionnaires et de leurs soutiens associatifs et syndicaux sera ponctuée par les événements de la guerre d'Algérie. Notons que ce foyer, malgré ou à cause de ses difficultés, sera le lieu de création de l'Association de la Jeunesse Djijellienne de Nantes et de son équipe de foot (1966), avant d'être détruit, comme tant d'autres lieux historiques de l'immigration⁴, le 30 avril 1972.

1958 est une date charnière dans l'histoire de l'immigration maghrébine à Nantes, celle-ci étant intimement liée aux besoins de main d'œuvre : aux travaux de reconstruction, qui concernaient surtout les infrastructures, vont alors succéder les grands chantiers H.L.M. à la Boissière (1960), aux Dervallières (1962), à Malakoff (1962) et à Bellevue (1966). Des quartiers H.L.M. qui, d'ailleurs, concentrent aujourd'hui la grande majorité des immigrés maghrébins. A partir de 1958, l'immigration va concerner les trois pays du Maghreb. En fait, quelques travailleurs marocains et tunisiens étaient déjà présents à Nantes, mais ils constituaient des cas isolés liés d'abord à un contrat de travail, non à une communauté de compatriotes alors inexistante.

Composition et répartition de l'immigration tunisienne (après 1958)

Les Tunisiens arrivent les premiers, suite à l'indépendance de 1953 et au départ de leurs patrons rentrés en France. Les années 1962-1963 sont le véritable démarrage de cette immigration, à Nantes comme dans la France entière. Les travailleurs sont originaires de quatre régions différentes (Gafsa, Sfax, Sousse, Bizerte) et plus précisément de quatre villages (respectivement : Redeyef, Nakta, Jammel, Elabia). En raison de la forte solidarité qui lie les uns aux autres, mais aussi des rythmes concordants des arrivées et des constructions H.L.M., les Tunisiens vont se répartir dans les différents quartiers de l'agglomération selon leur région d'origine. Après les baraquements de fortune, les célibataires s'installent d'abord dans les foyers Sonacotra (voir plus loin) : celui du boulevard des Martyrs (créé en 1969) est occupé à la fois par les originaires de Sfax et de Gafsa et, mais en moindre proportion, de Gabès et de Médénine. Le foyer du Pont du Cens (créé en 1974) compte quelques originaires de Bizerte. Celui de la rue Ménétrier (créé en 1971), dans le quartier de la Bottière, regroupe surtout des Algériens (la majorité) mais aussi les originaires des régions de Sousse et de Kairouan. Enfin, le foyer Soleil, implanté à Saint Herblain et géré par une association locale, reçoit les originaires de Redeief, qui sont majoritaires parmi les étrangers hébergés.

L'arrivée des familles et l'achèvement des quartiers H.L.M. va modifier cette répartition, qui conserve quand même cet aspect communautaire de regroupement par régions d'origine, malgré la politique de mixité des organismes H.L.M.. En 1971, les familles tunisiennes de Gafsa s'installent au Sillon de Bretagne ; celles de Sfax obtiennent un logement à la Bottière ; les familles originaires de Sousse et de Kairouan vont emménager à Bellevue ; enfin, Malakoff accueille les familles provenant du Nord de la Tunisie (Bizerte, Nabeul et Tunis).

⁴ La présence des immigrés dans l'espace urbain doit être, au même titre que leur séjour, marquée par le provisoire. Aussi les pouvoirs publics s'acharnent-ils à fermer puis détruire chacun de leurs lieux d'installation, que celle-ci soient spontanée ou forcée. Lire à ce sujet le chapitre « Non-lieux de mémoire » de l'ouvrage de Gérard NOIRIEL, *Le creuset français*, Paris, Seuil, 1988.

Implantation rurale de l'immigration marocaine : le cas de la commune de Saint-Julien-de-Concelles (à partir de 1971)

Les arrivées de Marocains ne datent pas des années 60 : mais c'est seulement en 1964 que celles-ci deviennent remarquables. Ouvriers dans le bâtiment et dans l'agriculture, ces premiers travailleurs marocains présentent deux caractéristiques originales : ils sont non seulement tous originaires de la région de Fès, mais ils vont également tous s'installer dans une commune rurale du Val de Loire, Saint-Julien-de-Concelles, à l'Est de l'agglomération.

Le Val de Loire est une zone d'intense activités maraîchères concentrées sur quelques secteurs rentables. La situation économique, qui s'aggrave dans les années 70, ne permet pas d'investir massivement dans l'équipement moderne (faible nombre de serres). Le travail des ouvriers y est très dur : les cadences s'accroissent avec la mécanisation et la spécialisation ; les horaires restent très flexibles malgré la loi des 40 heures hebdomadaires (applicables à l'agriculture dès 1973) ; la chaleur atteint parfois 35°C sous les serres... Le patronat a donc besoin d'une main d'œuvre peu qualifiée et mobile (rythme saisonnier) tout en acceptant de bas salaires. C'est pourquoi il fait appel massivement à l'immigration de travail. Cela lui permet aussi, dernier avantage, d'affaiblir la pression syndicale en la contournant. Nous retrouvons là les facteurs classiques de l'appel à des travailleurs étrangers. L'aspect le plus intéressant est la conjugaison de l'espace urbain et l'espace rural : si le second est à la fois le lieu de travail et de résidence, Nantes reste le lieu d'arrivée des nouveaux migrants et le pôle principal de commerces et de loisirs. Quelques ouvriers maraîchers et leurs familles s'y installent, dans les quartiers H.L.M. du Clos Torreau, de la Bottière et de Malakoff, faute de logements disponibles à Saint Julien, qui ne comporte qu'un petit parc H.L.M. géré par Loire-Atlantique Habitation. Les réticences des propriétaires particuliers expliquent aussi cette faiblesse de l'offre de logement.

Une centaine de Marocains habitent donc à Saint-Julien qui compte plus de 5000 habitants. Les premiers, arrivés en 1970-1971, sont vite rejoints par d'autres parents ou amis jusqu'en 1975, date d'arrêt des délivrances de contrat de travail. Puis les familles rejoignent les pères. Les vacances annuelles au pays, qui durent au minimum un mois, transforment peu à peu les statuts de permanents en statuts saisonniers. Du fait de leur extrême flexibilité, les Marocains sont peu touchés par les licenciements qui affectent les Français. Cette situation engendre des manifestations de xénophobie et de racisme. La communauté marocaine est alors tentée de se replier sur elle-même, attitude facilitée par une origine et un itinéraire communs. Les femmes ne connaissent pas toutes l'isolement au foyer : certaines, rares, travaillent avec leurs maris, d'autres, dans les H.L.M. de Nantes, gagnent de l'autonomie en l'absence de leurs maris.

LA REPARTITION DE LA POPULATION D'ORIGINE MAGHREBINE DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE

Région, département et agglomération nantaise : une répartition inégale

Nantes est sans conteste le principal pôle d'attraction de la région Pays-de-la-Loire, tant sur le plan économique que dans le domaine des migrations humaines internationales. Cette région compte environ 50 000 étrangers (1996), ce qui en fait l'avant-dernière région d'immigration après la Bretagne voisine. Les facteurs de cette faiblesse sont connus et très liés à la forte présence du catholicisme : maintien d'une forte fécondité, importance du secteur agricole, situation géographique à l'écart des trajets migratoires classiques, absence de grands bassins industriels... Il faut cependant nuancer ce tableau : le taux d'étrangers dans la population totale est en augmentation constante et nous assistons à un rattrapage par rapport aux autres régions françaises. Ainsi, de 1982 à 1990, tandis que la présence étrangère baissait de 3,1 % en France, elle augmentait de 7,5 % dans la région des Pays-de-la-Loire. Le principal bénéficiaire de ce rattrapage est le département de Loire-Atlantique (Nantes, Saint Nazaire).

Ce département, où se concentrent de nombreuses industries le long de la Loire, voit les titres de séjour délivrés augmenter de 66,6 % de 1975 à 1990, et de 24,2 % de 1990 à 1995. Il compte aujourd'hui 24000 étrangers, dont 15 270 étrangers pour la ville de Nantes.⁵ A l'échelle de ce département domine donc l'agglomération nantaise, qui comprend 18 autres communes et où l'on compte 17 318 étrangers, c'est-à-dire 77 % de la population étrangère du département, dont 2308 Marocains, 2168 Algériens et 1272 Tunisiens⁶, la grande majorité résidant à Nantes (les Marocains sont plus également répartis, peut-être en raison de leur arrivée tardive). Population plus jeune que dans le reste de la France, avec 40 % de moins de 25 ans, sa composition possède d'autres spécificités locales qui renvoient au caractère relativement récent de son immigration. Ainsi, les étrangers hors Union Européenne y sont sur-représentés, avec 71,7 % contre 63,5 % au niveau national. De même, les Algériens sont légèrement moins nombreux que les Marocains, les Portugais restant les plus nombreux.

La répartition des étrangers en Loire Atlantique est donc caractérisée par une concentration en milieu urbain, au sein de l'agglomération nantaise, par opposition à la dispersion dans le tissu rural que l'on constate dans le reste de la région, par exemple dans la Sarthe, où seulement 32 % des étrangers résident au Mans. Nous allons maintenant voir une autre spécificité de cette implantation étrangère : sa concentration dans les quartiers d'habitat social (H.L.M.).

La concentration dans une dizaine de quartiers et de "microquartiers"

Au niveau de la région, 50 % des étrangers vivent dans des quartiers d'habitat social, contre 28 % au niveau national. Il est logique que cette réalité se trouve confirmée à l'échelle de l'agglomération nantaise et à celle de la ville-centre. Nantes concentre plus de 80 % des étrangers de l'agglomération, ce qui s'explique par le fait que la majeure partie des H.L.M., et

⁵ Source : Préfecture 1997

⁶ Source : INSEE, 1990

tous les foyers⁷ de travailleurs migrants (plus de 800 lits) sont situés dans la ville-centre. Les règles d'attribution des logements interviennent aussi pour expliquer cette concentration. Nantes Habitat est le seul organisme à prendre réellement en charge les demandes des étrangers, puisqu'il concentre à lui seul 92 % des attributions accordées aux ménages étrangers, contre 70 % pour l'ensemble des attributions (année 1995). Il convient aussi de prendre en compte les regroupements volontaires, liés à une origine nationale ou familiale commune. Les 15-20 % restant se partagent entre les communes les plus peuplées de l'agglomération selon le tableau suivant :

Saint Herblain	1528
Rezé	468
Orvault	455
Saint Sébastien sur Loire	240
Couëron	233
Carquefou	130
Bougenais	113
Vertou	88
La Chapelle sur Erdre	82
Sainte Luce sur Loire	46
Basse Goulaine	25
Total	3407

Le premier fait remarquable est la prédominance de la commune de Saint-Herblain, qui s'explique d'abord par sa taille (elle couvre l'Ouest de l'agglomération) et son poids démographique (46 000 habitants environ), mais surtout par la présence sur le territoire communal de plusieurs quartiers H.L.M., principalement dirigé par Nantes Habitat. Le plus important est Bellevue, quartier partagé entre Nantes et Saint-Herblain, où la proportion des étrangers dans l'ensemble des ménages locataires H.L.M. est de 17 % Seul Malakoff, à Nantes, a un taux supérieur, avec 19 %.⁸ En comparaison, Rezé et Orvault n'accueillent que peu d'étrangers. Cette hiérarchie correspond au poids démographique respectif de chaque commune.

Tableau 1 : Répartition de la population étrangère dans douze communes de l'agglomération nantaise (hors Nantes)

Source : INSEE 1990 et Préfecture 1992

Nous avons là un des traits caractéristique de l'immigration à Nantes et de son implantation dans les quartiers d'habitat social : ces derniers ayant été pour la plupart construits dans les limites strictement communales de la ville, les étrangers sont présents à l'intérieur de ces limites, exceptionnellement à l'extérieur (cas de Bellevue, territoire partagé). En grossissant le trait, on peut considérer qu'une première couronne périphérique s'est constitué un peu au delà des boulevards encerclant le centre-ville.⁹ Tout le Nord de Nantes, par exemple, est parsemé de micro-quartiers à fort taux d'habitat social : la Boissière, le Bout des Landes, le Bout des Pavés, la Censive, le Chêne des Anglais. Ces micro-quartiers regroupent 25 000 habitants et s'identifient chacun assez facilement, ne serait-ce que par le fait qu'ils possèdent tous leurs propres structures socioculturelles (Maison de quartier, Centre Socioculturel ou M.J.C.). Nous verrons l'importance qu'ils prennent dans la constitution d'un sentiment d'appartenance à un territoire, surtout chez les associations de jeunes de familles maghrébines. La catégorie "micro-quartier" reste cependant critiquable quant à sa pertinence : par exemple, elle n'est pas

⁷ Le foyer Schuman (160 lits et 13 % d'étrangers), le foyer du Pont du Cens (234 lits et 47 % d'étrangers), le foyer Julienne David (193 lits et 40 % d'étrangers), le foyer de Beaulieu (187 lits et 59 % d'étrangers) et le foyer de la Fraternité (18 lits, 78 % d'étrangers), le seul à être géré par une association locale et non par la Sonacotra.

⁸ Source : enquête "*Mieux vous connaître*", Nantes Habitat, 1997, auprès des ménages locataires. Nous avons vu que la part des autres bailleurs sociaux (Loire Atlantique Habitation, Home Atlantique, La Nantaise...) dans l'attribution de logement aux étrangers était négligeable, voire inexistante. Les données de cette enquête peuvent donc être considérées comme représentatives de l'ensemble des ménages étrangers logés dans le parc H.L.M.

⁹ A noter un autre trait curieux de l'espace urbain nantais : en raison de la longueur du périphérique (40 km), quatre communes d'importance (Orvault, Saint-Herblain, Rezé, Saint Sébastien) se retrouvent "encerclées" par lui en quasi-totalité. Elles forment donc une véritable agglomération, continue et homogène, avec la ville-centre.

facilement repérable et lisible du point de vue statistique, l'INSEE ayant découpé la ville en seulement onze « quartiers ».

Quels sont les quartiers nantais qui concentrent les populations étrangères ? Selon l'INSEE, il y en a quatre. Nous les découperons selon le critère d'appartenance et d'identification évoqué plus haut. Y-a-t-il un regroupement résidentiel selon la nationalité d'origine parmi les maghrébins de Nantes ? Pour les principaux quartiers, le tableau suivant permet de répondre :

NATIONALITES QUARTIERS	Algériens		Marocains		Tunisiens		TOTAL
Malakoff	180	10 %	252	15 %	84	9,3 %	516
Eraudière-Pilotière (Bottière et Pin Sec)	120	6,7 %	232	13,8 %	68	7,5 %	420
Bellevue	180	10,1 %	128	7,6 %	84	9,3 %	392
Dervallières	268	15 %	76	4,5 %	44	4,8 %	388
Boissière	104	5,9 %	88	5,2 %	196	21,6 %	388
Nouillères	116	6,5 %	212	12,6 %	/	/	328
Breil-Carcouët	144	8 %	100	5,9 %	48	5,3 %	292
TOTAL par nationalités	1110	62,2 %	1088	59,6 %	524	57,8 %	

Tableau 2 : Répartition de la population de nationalité maghrébine dans les principaux quartiers d'habitat social à Nantes

Source : Insee 1990. Selon ces données se dressent les cartes publiées dans les pages suivantes.

Descriptif des différents quartiers à fort taux de population maghrébine

Bellevue

Les H.L.M. de ce quartier (Z.U.P.) situé à la frontière Nantes-Saint herblain sont achevés en 1967. Depuis une dizaine d'années, la population diminue (2376 départs entre 1982 et 1990) et le taux d'étrangers augmente légèrement (de 11,63 % à 12,58 %), tout comme leur taux de chômage. Bien reliée au centre-ville (tramway ligne 1, nombreux bus), cette cité possède des pôles commerciaux de proximité, mais peu de grandes surfaces ou d'activités attractives. Si il y existe de nombreux établissements scolaires et des structures socioculturelles (dont la Maison de l'Habitant et du Citoyen et la Maison de l'Enfance Terrain de Découverte, gérées par la Municipalité, la Maison des Sports du Conseil Général...), le quartier ne reste qu'un lieu de passage (gare d'échanges des transports en commun) qui continue de souffrir d'une mauvaise image, pas toujours fondée, en raison de son insécurité.

Le Perray

Cité totalement excentrée, entre campagne et Z.I., inachevée lorsque sa construction s'arrête en 1971, elle comprend 180 logements dont des F6. La vie sociale y est très faible, en l'absence de commerces, d'écoles, et malgré la présence d'un centre socio-culturel.

Les Dervallières

Ce vaste quartier, construit entre 1958 et 1965, est situé à l'Ouest de Nantes. Gérés par Nantes Habitat, les 2500 logements sont répartis en 34 immeubles, dont de nombreux F4 et F5. Son originalité est d'être entouré d'espaces verts et de champs vallonnés. L'équipement public est assez important et concentré sur la place centrale : Poste, Sécurité Sociale, Banques, Maison de Quartier, Comité Local de l'Enfance, Bibliothèque Municipale, Amicale Laïque, deux gymnases, un stade, une piscine... Seulement, comme Malakoff ou Bellevue, ce quartier souffre inconsidérément de sa réputation. Le tracé de la ligne 3 du tramway l'ayant exclu, il n'est pas bien desservi en transports en commun, sinon par deux lignes de bus.

Le Sillon de Bretagne

Située sur la commune de Saint Herblain aux portes de Nantes, ce bâtiment construit en 1974 a la forme d'un tripode de 500 mètres de long composé d'une tour et de deux ailes (barres en escalier) : son architecture la rend immanquable pour tout habitant de Saint-Herblain Nord. Cet immeuble comporte 895 logements accueillant 3 000 personnes, dont 20 % d'étrangers alors que ceux-ci ne représentent que 3,3 % de la population du quartier. Les Maghrébins représentent la moitié de ces étrangers avec 4,1 % de Marocains, 2,7 % de Tunisiens et 1,5 d'Algériens. Fait remarquable, les Maghrébins habitent à plus de 70 % dans la tour centrale du bâtiment, alors que les Portugais sont tous, à une exception près, dans les barres latérales. Cette répartition a été expliquée par la volonté des locataires de maintenir des liens de type villageois : proximité de voisinage, accès direct aux commerces sans sortir de la tour...¹⁰

Boissière

Construit principalement entre 1949 et 1974 en bordure des limites d'Orvault, ce quartier possède une population plus mixte que les précédents : 6,67 % d'étrangers et une répartition plus équilibrée des différentes CSP (cités universitaires, requalification de 1990). L'activité économique est faible, mais le quartier est moins délaissé que d'autres dans la journée (tramway, ligne 2) en raison d'un pôle commercial inter-quartiers et de deux grandes surfaces.

Malakoff

Vaste ensemble de tours et de barres appelés « bananes », la cité de Malakoff n'est pas intégrée au vieux quartier du même nom, encore moins au centre-ville situé à 10 mn. Coincée entre les bras de la Loire et les voies de chemins de fer, donc d'accès très difficile (une ligne de bus), ce site est prioritaire dans les politiques d'aménagement du territoire urbain (Grand Projet de Ville).

¹⁰ Elisabeth PASQUIER-MERLET, *L'histoire d'un grand ensemble H.L.M.: le Sillon de Bretagne*, Nantes, école d'Architecture, 1992, rapport d'activité.

Bibliographie

Sujet de mémoire: "*La participation associative à l'espace public local : le cas des habitants d'origine maghrébine de l'agglomération nantaise*". La bibliographie suivante comprend trois types d'ouvrages et d'articles: ceux traitant des concepts et théories de la science politique (*espace public, citoyenneté locale...*); ceux plus spécifiquement liés à l'inscription des immigrés (d'origine maghrébine) dans l'espace local; ceux enfin portant exclusivement sur la situation nantaise, notamment dans une approche en termes de relations interethniques et interculturelles. D'autres références renvoient exclusivement à l'immigration marocaine comme cas particulier et comme lien avec le mémoire de maîtrise.

Ouvrages

Immigrés dans l'agglomération nantaise

BADO (Charles), *Nantes et ses étrangers: un aperçu sur les immigrations nantaises à travers l'histoire*, Nantes, Editions du Petit Véhicule, 1993.

BARBARA (Augustin), *L'immigration en Loire-Atlantique et le Polonais de Couëron*, Nantes, GIRI/CNRS, 1989.

BELBAH (Mustapha), *Les nouveaux immigrés: le cas nantais*, Th. doct. IEP, Paris, 1991.

BIZOUARN (Céline), *Immigration dans la région nantaise dans les années 1920-1930*, Mémoire de Maîtrise Soc., Univ. Nantes, 1997.

BORKI (Jamal), *Les Marocains dans l'espace nantais*, Mémoire de Maîtrise Géo., Univ. Nantes, 1984.

BOUCETTA (Kamel), *Immigration et intégration : des indicateurs pour un projet qui reste à construire*, Nantes, CID, Mai 1998. Rapport final.

CENTRE INTERCULTUREL DE DOCUMENTATION, *Le livre blanc des immigrations dans l'agglomération nantaise*, Nantes, CID, 1985.

DAVAULT (C.), *Jeunes d'un grand ensemble: les enfants d'immigrés et les autres, des différences ?*, Th. Soc., Univ. Nantes, 1992.

DRIBECK (Rachid), *Les travailleurs tunisiens dans l'espace nantais*, Th. 3^{ème} cycle Socio., Univ. Nantes, 1984.

LEBRETON (J.C.), *Communications et relations interethniques dans l'agglomération nantaise*, Maîtrise Géo. Univ. Nantes, 1998.

MERCIER (Anouk), *L'insertion sociale des jeunes issus de l'immigration maghrébine: une affaire d'identité*, Rezé, Mémoire D.E.E.S., 1996.

REIGNE (Sophie), *Les étrangers dans le Grand Ouest Atlantique: un espace de faible immigration*, Univ. Poitiers, Dép. Géo., 1996.

TARTIER (A.), *Les communautés immigrées dans la vie locale. Le développement de la vie associative*, Nantes, DDJS, 1991.

TEFFAHI (Rida), *Populations issues de l'immigration sur la ville de Nantes. Diagnostic statistique et vie associative*, Nantes, FAS, Mars 1997. Rapport final.

VANIE (Fouad), *Cohabitation interethnique à Bellevue, quartier nantais*, DEA MIGRINTER Univ. Poitiers, 1995.

Citoyenneté, espace public, participation locale

BASFAO Kacem et TAARJI Hinde (dir.), *L'annuaire de l'émigration: Maroc*, Casablanca, Afrique-Orient, 1994.

BASTENIER (A.) et DASSETO (F.), *Immigration et espace public: la controverse de l'intégration*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1993, 314 p.

BEGAG (Azouz), *La ville des autres: la famille immigrée et l'espace urbain*, Lyon, PUL, 1991.

BEGAG (Azouz) et CHAOUITE (Abdellatif), *Ecarts d'identité*, Paris, Seuil, 1990.

BEKKAR (Rabia), BOUMAZA (Nadir) et PINSON (Daniel), *Familles maghrébines en France. L'épreuve de la ville*, Paris, PUF, 1999.

BENNANI-CHRAÏBI (Mounia), *Les représentations du monde des jeunes Marocains*, Th. Doct. IEP, Paris, 1993.

BERTAUX (S.), BESKI (C.), DELCROIX (C.), RADJA-MATHIEU (Z.), *Rôles et perspectives des femmes relais en France*, Paris, ADRI Point sur, 1996.

BISTOLFI (Robert), *Islams d'Europe, intégration ou insertion communautaire ?*, Paris, Editions de l'Aube, 1995.

BOUAMAMA (Saïd), *De la galère à la citoyenneté: les jeunes, la cité, la société*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993.

BOUAMAMA (Saïd), CORDEIRO (Albano) et ROUX (Michel), *La citoyenneté dans tous ses états: de l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1992.

BOUBEKER (Ahmed) et ABDALLAH (Mogniss H.), *Douce France: la saga du mouvement beur*, Paris, IM'média, 1993, 112 p.

BOUBEKER (A.) et BATTEGAY (A.), *Parcours et mouvances associatives entre affirmation d'un droit et gestions politiques*, Lyon, A.R.I.E.S.E., 1996.

BREUVART (J.-M.) et DANVERS (F.), *Migrations, interculturalité et démocratie*, Paris, Presses Universitaires de Septentrion, 1998.

CAHIERS DU C.E.M.R.I.C., *Participation politique et citoyenneté des populations étrangères ou d'origine*, n°12, 1998.

CESARI (Jocelyne), *Les rapports des Etats maghrébins à leur communauté émigrante*, Paris, C.H.E.A.M., 1990.

CESARI (Jocelyne), *L'Islam et le politique en France*, Th. Doct., Univ. Aix-Marseille III, 1991.

CESARI (Jocelyne), *Etre musulman en France : associations, militants et mosquées*, Paris, Karthala, 1994, 367 p.

CESARI (Jocelyne), *Musulmans et républicains : les jeunes, l'Islam et la France*, Bruxelles, Editions Complexe, 1998.

CONSEIL DE L'EUROPE, *La religion et l'intégration des immigrés*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 1998.

CONSEIL DE L'EUROPE, *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 1999.

COSTA-LASCOUX (J.), *De l'immigré au citoyen*, Paris, Documentation Française, 1989.

DELEMOTTE (B.), CHEVALLIER (J.) et BAYALA (A.), *Etranger et citoyen: les immigrés et la démocratie locale*, Paris, L'Harmattan, 1996, 174 p.

DELPÉREE (F.), *Les droits politiques des étrangers*, Paris, PUF, 1995, 127 p.

DUCHESNE (Sophie), *Citoyenneté à la française*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

- GEISSER (Vincent), *Les élus municipaux originaires du Maghreb: identité et action locale*, DEA IEP, Aix-en-Provence, 1990.
- GEISSER (Vincent), *Ethnicité et politique dans la France des années 90*, Thèse IEP, Aix-en-Provence, 1995.
- GEISSER (Vincent), *Ethnicité républicaine: les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, FNSP, 1997, 261 p.
- HABERMAS (Jürgen), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.
- ION (Jacques), *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997, 124 p.
- JAZOULI (Adil), *L'action collective des jeunes maghrébins en France*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1986.
- KASTORYANO (Riva), *La France, l'Allemagne et leurs immigrés: négocier l'identité*, Paris, Armand Colin, 1996.
- KEPEL (Gilles), *Les banlieues de l'Islam : naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil, 1987, 423 p.
- LEVEAU (Rémy) et WIHTOL DE WENDEN (Catherine), *Modes d'insertion des populations de culture islamique dans le système politique français*, Paris, Convention MIRE 247/87, 1991, 265 p.
- LLAUMETT (M.), *Les jeunes d'origine étrangère. De la marginalisation à la participation*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1984.
- MALET (Emile) et SIMON (Patrick), *Les territoires de l'intégration*, Passages, 1997, 155 p.
- MERLE (P.) et VATIN (F.), *La citoyenneté aujourd'hui, extension ou régression ?*, Rennes, PUR, 1995.
- MILET (H.), *Conditions de coproduction du lien civil: le cas particulier des populations d'origine maghrébine en France*, Paris, FAS, 1997, 107 p.
- NEVEU (Catherine), *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir: les Bangladeshis de Londres*, Paris, Karthala, 1993.
- NEVEU (Catherine), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- POINSOT (Marie), *L'intégration politique des jeunes issus de l'immigration en France: du débat d'idée aux actions collectives dans la région lilloise*, Th. Doct. IEP, Paris, 1994, 2 tomes, 633 p.
- SIMON-BAROUH (Ida), *Eux et nous: Rennes et les étrangers*, Rennes, Les Cahiers, 1987.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), *Les immigrés et la politique*, Paris, FNSP, 1988.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), *Les étrangers dans la cité. Expériences européennes*, Paris, La Découverte, 1993

Immigration maghrébine

- CHAREF (Mohammed), *La circulation migratoire marocaine*, in *La circulation migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée*, Poitiers-Strasbourg, MIGRINTER, 1999. Rapport final.
- CHATTOU (Zoubir), *Migrations marocaines en Europe: le paradoxe des itinéraires*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- DAOUD (Zakya), *Marocains des deux rives*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997.
- EL MOUBARAKI (Mohamed), *Marocains du Nord: entre la mémoire et le projet*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1989.
- MA MUNG Emmanuel (dir.), *Mobilités et investissements des émigrés: Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- MAAZOUZ (Mohammed), *Les Marocains en Ile-de-France*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1988.

- NOUFISSA (Alaoui), *Interviews de Mr Le Ministre Rafiq Haddaoui 1991-1993*, Rabat, Ministère de la Communauté Marocaine à l'Etranger, 1993.
- OSSMAN (Susan), *Miroirs maghrébins : itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, CNRS, 1998.
- SAINT-BLANCAT (Chantal), *L'islam de la diaspora*, Paris, Fayard, 1997.
- SAYAD (Abdelmalek), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Editions Universitaires, 1991.
- TARRIUS (Alain), *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, Paris, Editions de l'Aube, 1995.

Articles

- ABDALLAH (Mogniss), "Tous ensemble" avec les sans-papiers ? Intégration et politique de la ville, *Hommes et Migrations*, Novembre 1996, n°1203, p 40-43.
- ABDALLAH (Mogniss), Sans-papiers: que faire?, *Hommes et Migrations*, Novembre-Décembre 1999, n°1222, p 86-91.
- BASTIDE (Jean), La vie associative ou l'engagement au service de la Cité, *Hommes et Migrations*, Mars-Avril 1997, n°1206, p 46-52.
- BASTIDE (Roger), Les Arméniens de Valence, *Bastidiana*, Juillet-Décembre 1998, n°23-24, p 11-37.
- BELBAHRI (Abdelkader), Générations issues de l'immigration et espace public: la citoyenneté paradoxale, *Ecartés d'identité*, Juin 1999, n°89, p 19-23.
- BENNANI-CHRAÏBI (Mounia), Les jeunes Marocains et l'Ailleurs: appropriation, fascination et diabolisation, *Pouvoirs*, 1992, n°62.
- BOLZMAN (C.), FIBBI (R.) et VALENTE (L.), Les racines locales des immigrés ou comment inventer une nouvelle citoyenneté, *Espaces et Sociétés*, 1992, n°68, p 47-65.
- BOUBAKER (Nourredine), Médiation : enjeux et ambiguïtés, *Migrants-Formation*, Septembre 1996, n°106, p 84-94.
- BOUBEKER (A.) et BATTEGAY (A.), Parcours et mouvances associatives: entre affirmation d'un droit de cité et gestions politiques, *Migrations Etudes*, Janvier 1997, n°69.
- BOUMAZA (N.), L'ethnicité dans la question urbaine en France, *Le Courrier du CNRS, Villes*, 1995, n°82.
- CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES (SORBONNE PARIS I), Les politiques municipales d'intégration des populations étrangères, *Migrations Etudes*, Mars 1999, n°86.
- CESARI (Jocelyne), Les leaders associatifs issus de l'immigration maghrébine: intermédiaires ou clientèle ?, *Horizons Maghrébins*, 1993, n°20-21, p 80-95.
- CESARI (Jocelyne), Citoyenneté et acte de vote des individus issus de l'immigration maghrébine, *Politix*, 1993, n°22.
- CESARI (Jocelyne), De l'immigré au minoritaire: les Maghrébins de France. Mobilisation des migrants en Europe: du national au transnational, 1994, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 10, n°1, p 109-126.
- CHATTOU (Zoubir), Les migrants marocains en Europe: construction et reconstruction identitaire et formes d'insertion des migrants en Europe, *Migrations Etudes*, Avril 1996, n°64.
- CHAOUITE (Abdellatif), D'une associabilité inavouable ?, *Ecartés d'identité*, Décembre 1997, n°83.
- CHEMILLIER-GENDREAU (Monique), Les étrangers et le droit de vote, *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2000, n°550, p 32.

- CIEMI, La vie associative en France, *Migrations-Société*, Mars-Avril 1995, vol 7, n°38, p 37-88.
- CORDEIRO (Albano), Pratiques associatives, pratiques citoyennes, *Hommes et Migrations*, Mars 1996, n°1196.
- DAUM (Christophe), Immigrés acteurs du développement: une médiation sur deux espaces, *Hommes et Migrations*, Mars-Avril 1997, n°1206, p 31-42.
- DAVID (M.), Acculturation et citoyenneté: enjeux sur l'intégration locale, *Migrations Santé*, 1995, n°81-82, p 141-146.
- DELEMOTTE (B.), La participation politique des étrangers à la vie locale. Figures et lieux de l'étranger, *Ecartés d'identité*, 1997, n°81, p 24-26.
- DEPRIESTER (Marc), L'intégration des populations étrangères dans les Pays-de-la-Loire, *Hommes et Migrations*, Novembre-Décembre 1999, n°1222.
- DIAZ (M.), BOUZIRI (S.) et JEANSON (A.), Les associations d'étrangers, structures de la société française, *Migrations-Société*, 1992, vol 4, n°19.
- EL YAZAMI (Driss), Associations de l'immigration et pouvoirs publics: éléments pour un bilan, *Migrations-Société*, Juillet-Octobre 1993, vol 5, n°28-29, p 18-23.
- FERJANI (M.C.), Le mouvement associatif entre le public et le privé. Pour une éthique de l'intégration, *Hommes et Migrations*, Décembre 1994, n°1182, p 28-31.
- GAUTHIER (Catherine), Mobilités migratoires marocaines, sociabilités et échanges marchands, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1997, vol 13, n°3.
- GEISSER (V.), Les élites politiques issues de l'immigration maghrébine: l'impossible médiation, *Migrations-Sociétés*, 1992, vol 4, n°22-23.
- GEISSER (V.), Les associations franco-maghrébines pour la création d'entreprise: un modèle de rechange, *Migrations-Sociétés*, 1993, vol 5, n°28-29.
- GEISSER (Vincent), Les élus issus de l'immigration maghrébine: l'illusion de médiation, *Horizons Maghrébins*, 1993, n°20-21, p 60-79.
- GORGEON (C.) et EPSTEIN (R.), Les élus locaux et l'intégration des immigrés, *Migrations Etudes*, Janvier 1999, n°85.
- HAMMOUCHE (Abdelkader), Expérience privée, appartenance communautaire et engagement public dans les associations d'immigrés, *Engagement public et exposition de la personne*, sous la dir. de ION (Jacques) et PERONI (M.), Saint Etienne, Editions de l'Aube, 1997.
- HERMANS (Philip), Discontinuités culturelles et insertion scolaire des jeunes Marocains, *Familles turques et maghrébines aujourd'hui: évolution dans les espaces d'origine et d'immigration*, sous la dir. de BENSALAH (N.), Bruxelles, Academia et Maisonneuve et Larose, 1994, p 209-219.
- ION (Jacques) et RAVON (Bertrand), Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel, *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 1998, n°39, p 59-71.
- LAPIERRE (Jean-William), L'éclatement de l'espace politique, *Espaces et Sociétés*, 1996, n°82-83.
- LEVEAU (Rémy), Les partis politiques et l'intégration des beurs, in *Idéologie, partis politiques et principes sociaux*, sous la dir. de MENY (Yves), Paris, FNSP, 1990, p 247-261.
- LEMOINE (Maurice), Les naufragés de la migration vers le Nord, *Le Monde Diplomatique*, Décembre 1992, n°462.
- MARTINIELLO (Marco), Elites et leaders ethniques: entre mobilité sociale et structuration communautaire, *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 1994, n°31.

- MONTALVO-VIDAL (A.), Le conseil consultatif des étrangers de Strasbourg et la démocratie locale, *Cultures et Sociétés*, 1997, n°9, p 33-46.
- NEVEU (Catherine), L'anthropologue, le citoyen et l'habitant. Le rapport au politique dans une ville du Nord, *Ethnologie française*, 1999, vol 4.
- PERRIN-ESPINASSE (M.T.), Les immigrés comme enjeu des stratégies identitaires locales, *Migrations Etudes*, Février 1991, n°15.
- POCHE (Bernard), Citoyenneté et représentations de l'appartenance, *Espaces et Sociétés*, 1992, n°68, p15-35.
- PRECHTLEU (D.), Associations et intégration: un partenariat de combat. L'intégration en question, *Après-Demain*, Novembre 1995, n°378, p 19-21.
- SIMEANT (Johanna), Immigration et action collective, *Sociétés Contemporaines*, Décembre 1994, n°20, p 39-62.
- SIMON (Gildas), Les diasporas maghrébines et la construction européenne, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1990, vol 6, n°2.
- TABOADA-LEONETTI (Isabelle), Les élites d'origine étrangère (stratification sociale des communautés immigrées et émergence de l'ethnicité dans la société française), *Les Temps Modernes*, Mars-Mai 1984, n°452-454, p 2067-2090.
- TASSIN (Etienne), Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité, *Hermès*, 1991, n°10.
- TASSIN (Etienne), Identités nationales et citoyenneté politique, *Esprit*, Janvier 1994.
- TEBBAKH (Sonia), Enquête sur les comportements politiques des Français d'origine maghrébine, *Ecarts d'identité* Juin 1999, n°89, p 41-48.
- TEFFAHI (Rida), Les associations issues de l'immigration à Nantes: bilan d'une décennie, *Hommes et Migrations*, Novembre-Décembre 1999, n°1222, p 54-60.
- VERBUNDT (Gilles), Approche socio-communautaire : les associations ethniques comme lieu d'intégration sociale, sous la dir. de CAMILLERI (Carmel) et COHEN-EMERIQUE (Margalit.), *Chocs des cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan, 1989, p 135-163.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), Les immigrés, enjeu politique, *Les Temps Modernes*, Mars-Mai 1984, n°452-454, p 1858-1876.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), Associations d'immigrés: une citoyenneté concrète, *Les Cahiers de l'Orient*, 1988, n°11, p 115-135.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), Question de citoyenneté, *Espaces et Sociétés*, 1992, n°68, p 37-45.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), Les élites d'origine maghrébine: l'Arlésienne, 1993, *Horizons Maghrébins*, n°20-21, p 52-58.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), La nouvelle citoyenneté, *Hommes et Migrations*, Mars 1996, n°1196, p 14-16.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), Que sont devenues les associations civiques issues de l'immigration ?, *Hommes et Migrations*, Mars-Avril 1997, n°1206, p 52-66.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine), Leaders et mouvements associatifs issus de l'immigration, *Ecarts d'identité*, Décembre 1997, n°83, p 8-9.
- WIHTOL DE WENDEN (Catherine) et LEVEAU (Rémy), Les beurs: nouveaux citoyens, sous la dir. de BADIE (Bertrand) et PERRINEAU (Pascal), *Le citoyen*, Paris, Presses de ScPo, Février 2000, p 67-81.

REFERENCES INCOMPLETES D'ARTICLES:

Nouvelles dynamiques habitantes et enjeux de citoyenneté. Etude de trois quartiers contrastés de l'agglomération grenobloise, *Migrations Etudes*, Juin 1996, n°66.

Association et immigration, *La Tribune FONDA*, Novembre 1991, n°82-83.

Dix ans de liberté associative par les étrangers en France. Une citoyenneté inachevée, *La Tribune FONDA*, Décembre 1992, n°92.

Issu(e)s de l'immigration, *Politix*, 1990, n°12.

La médiation interculturelle, nouvelle donne dans le travail social, Dossier de l'ADRI, Novembre-Décembre 1993, n°193.

Espace public, espace privé, *Migrants-Formation*, Décembre 1996, n°107, 191 p.